



BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice



# TABLEAU DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO

EDITION 2022





# **TABLEAU DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO**

**Edition 2022**



# SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO .....	06
MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE .....	10
TABLEAU 2022 DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO / SECTION 1 .....	12
TABLEAU 2022 DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO / SECTION 2 .....	47
MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE .....	58
DÉCRET N°2012-486/PRES PROMULGUANT LA LOI N°020-2012/AN DU 10 MAI 2012 PORTANT CRÉATION DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO .....	59
LOI N°020-2012/AN PORTANT CRÉATION DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO .....	61
DÉCRET N°2013-581/PRES/PM/MIDT MHU/MEAHA PORTANT CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR EN GÉNIE CIVIL AU BURKINA FASO .....	73
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO .....	79
RÉPERTOIRE DES INGÉNIEURS CONSEILS .....	88
ALBUM PHOTO 10 <sup>E</sup> ANNIVERSAIRE .....	96



## MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO

L'année 2022 marque le 10<sup>e</sup> anniversaire d'existence de notre Ordre. Cet anniversaire a été célébré du 23 au 25 juin 2022 sous le thème : « exercice de la profession d'Ingénieur en Génie Civil au Burkina Faso, enjeux et défis ». Ce thème incite à mieux envisager l'avenir de la profession d'Ingénieur en Génie Civil au Burkina Faso.

L'organisation des journées de l'Ingénieur en Génie Civil initiées par le Conseil de l'Ordre répond à un besoin de communication, afin de rapprocher la profession des populations.

Au cours des 10 ans écoulés, l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso a engrangé des résultats appréciables que j'ai le plaisir de vous présenter ; il s'agit, sans être exhaustif, de :

- La mise à jour et la publication du tableau de l'Ordre chaque année ;
- La campagne de communication à travers des publications dans les journaux de la place et l'ARCOP qui a permis de rappeler l'obligation d'inscription au tableau ou l'obtention de permis temporaire pour exercer la profession d'Ingénieur ;
- Les différents ministères en charge du Génie Civil et les responsables d'institutions ont été sensibilisés sur la place et le rôle de l'Ordre des Ingénieurs dans l'environnement institutionnel de notre pays. A titre d'exemple, l'édiction d'une circulaire sur l'obligation de la prise en compte de l'inscription au tableau de l'Ordre dans le cadre de la commande publique ;

- La conférence de presse sur le rapport de l'enquête parlementaire sur les maîtrises d'ouvrages publics déléguées ;
- Le mandatement, par le Conseil de l'Ordre, d'équipes d'experts sur les sites des chantiers du Stade de Tenkodogo, de l'Université de Koudougou suite aux sinistres intervenus ; une autre mission a été mandatée sur le site du chantier de l'Université de Gaoua ;
- La co-organisation d'ateliers en lien avec la profession avec le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP), le Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC), etc...
- La participation de l'Ordre aux travaux du projet d'harmonisation des textes sur la profession d'Ingénieur et d'Ingénieur-conseil en Génie Civil dans l'espace UEMOA. Signalons au passage que la loi portant création de l'Ordre des Ingénieurs du Burkina a servi comme modèle pour l'élaboration de ces textes.
- La participation à plusieurs conférences internationales dont : GAMMA du FIDIC à Bamako, la 5<sup>ème</sup> Conférence des organisations d'Ingénieurs d'Afrique à Accra, la cérémonie d'Installation du Président de l'Ordre des Ingénieurs du Nigéria, la Conférence de l'Ordre des Ingénieurs du Libéria, le Congrès mondial des organisations d'Ingénieurs au Costa Rica. Toutes ces rencontres nous ont permis de tisser des liens avec des organisations d'Ingénieurs sœurs du monde.

- La création d'un site web fonctionnel pour améliorer la communication sur l'Ordre.
- La requête de financement introduite auprès de la Banque mondiale avec avis favorable. Cette requête consiste à la construction d'un complexe multifonctionnel, y compris des salles de formations et d'un programme de formations continues adressées aux Ingénieurs régulièrement inscrits au tableau de l'Ordre et la création d'une mutuelle pour la gestion.
- L'organisation avec le Comité National des Barrages du Burkina (CNBB) d'une formation sur le dimensionnement des barrages.
- La représentation de l'Ordre aux comités scientifiques de (i) l'Ecole Nationale des Travaux Publics, (ii) de l'institut des Sciences et Techniques de l'Université de Koudougou, (iii) du Comité scientifique sur les énergies renouvelables de l'Université Joseph Ki Zerbo de Ouagadougou et (iv) aux groupes de travail de la Fédération Africaine des Organisations d'Ingénieurs.
- L'élaboration du projet de convention pour la formalisation de l'encadrement des Ingénieurs stagiaires avec les Ingénieurs-conseils inscrits au tableau de l'Ordre.
- Le mécanisme de veille mis en place au sein du Conseil de l'Ordre pour sensibiliser les confrères à dénoncer toute pratique illégale de la profession.
- Le projet de décret, portant catégorisation et tarification des prestations, introduit auprès du gouvernement.
- L'interpellation conjointe, par lettre, du gouvernement, par les Ordres professionnels des Ingénieurs en Génie Civil, Architectes, Géomètres et Urbanistes, sur l'impérieuse nécessité d'abord de prendre en compte les métiers d'Ingénieurs dans la loi 081-2015/CNT portant statut général de la Fonction publique et de relever les statuts des Ingénieurs fonctionnaires au grade PA de la grille de la Fonction Publique eu égard au caractère sélectif de leur recrutement et de leur formation dans les grandes écoles d'excellence des systèmes d'enseignements supérieurs dans le monde.

- Enfin, le conseil a régulièrement tenu les instances statutaires de l'Ordre.

En perspectives, le conseil de l'Ordre entend consolider et capitaliser les acquis et poursuivre les activités pour réaliser certains résultats non atteints, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités, de la formation et de l'encadrement des stagiaires.

Une requête sera introduite auprès du gouvernement pour l'inscription systématique des Ingénieurs de l'administration conformément aux dispositions de la loi portant création de l'Ordre ;

Le Conseil de l'Ordre, en collaboration avec les autres Ordres concernés, va renouveler sa requête auprès des autorités compétentes pour la prise en compte et la revalorisation de la carrière des Ingénieurs de la fonction publique du type STIM (Science, Technologie, Ingénierie, Mathématiques) dans la loi 081-2015/ CNT portant statut de la fonction publique.

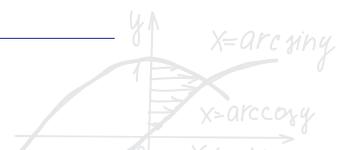
Des mesures coercitives seront prises pour lutter contre l'exercice illégal de la profession d'Ingénieur au Burkina Faso et pour le respect du Code d'éthique et de déontologie.

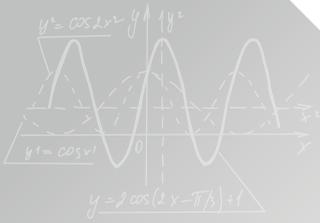
Il est de plus en plus fréquent de lire et d'entendre dans la presse que des immeubles ou d'autres ouvrages de Génie Civil se sont effondrés ou dégradés précocement. S'il n'y a pas plus responsable que celui qui construit une infrastructure, c'est-à-dire le maître d'ouvrage, l'Ingénieur en Génie Civil doit jouer un rôle prépondérant pour la sécurité, la sureté et la durabilité des ouvrages.

Par conséquent, la rigueur, l'intégrité, la probité dans l'exercice de notre noble profession, conformément au serment que nous avons prêté, dans l'intérêt supérieur de la nation doivent être de mise.

J'aimerais terminer mon propos en lançant un cri de cœur aux autorités du Burkina Faso, d'engager avec les professionnels du Génie Civil toute réflexion tendant à créer une grande école nationale d'excellence pour la formation d'Ingénieurs conformément aux besoins réels de notre pays et à valoriser la profession d'Ingénieur.

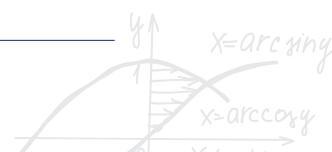
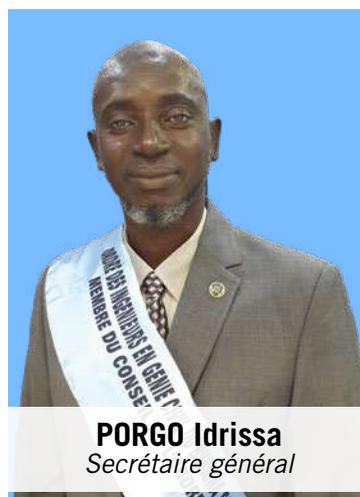
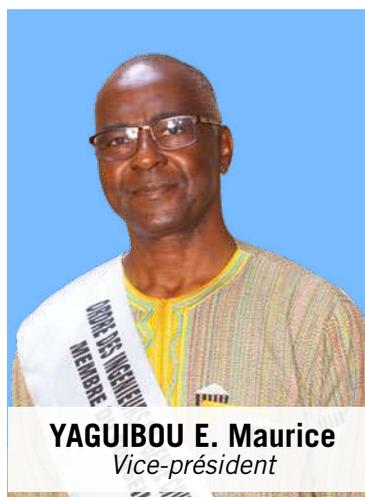
**Le Président**  
Ing. Maxime SOMDA  
*Chevalier de l'Ordre du Mérite*

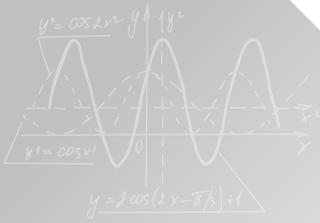




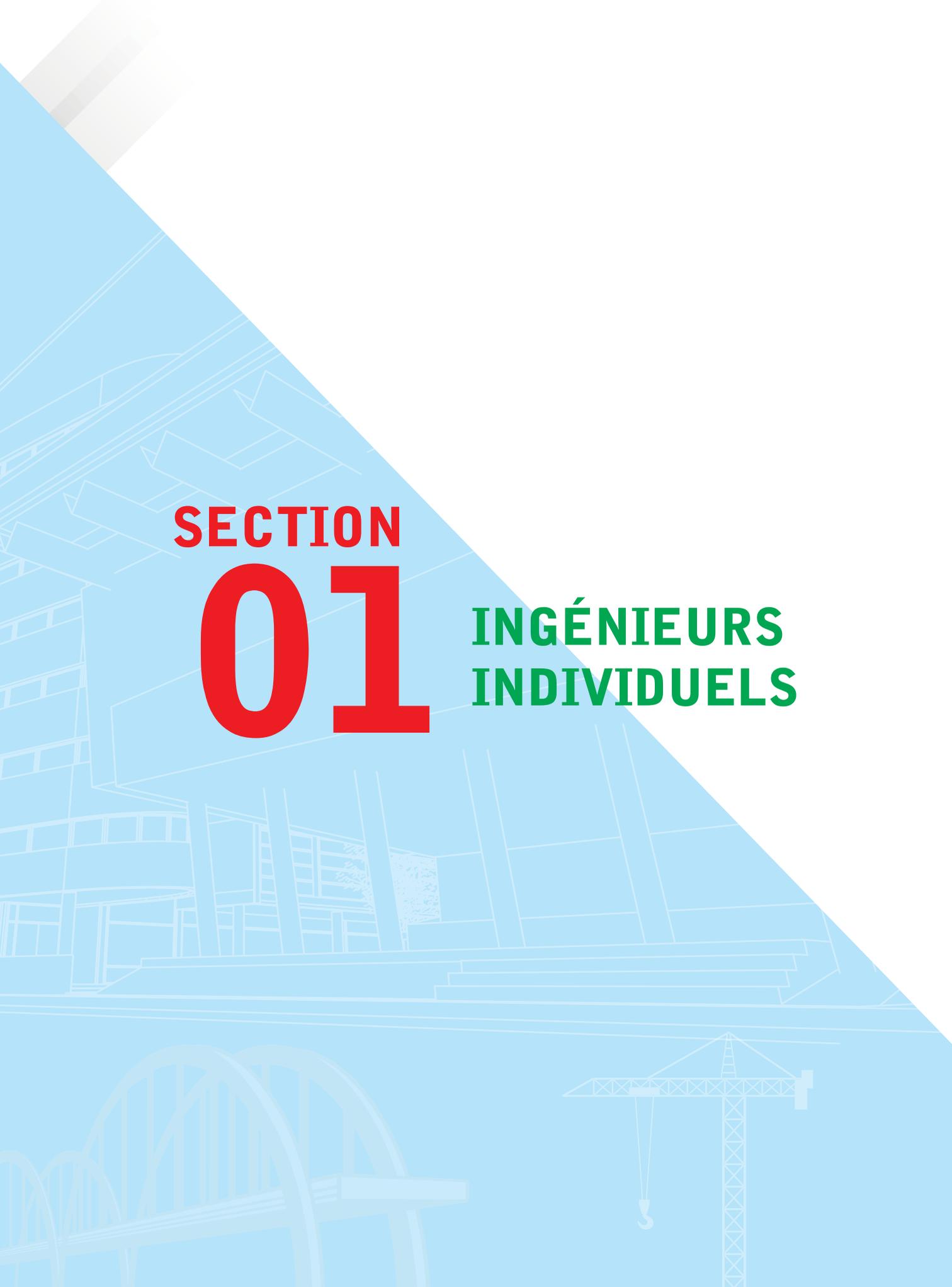
# MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE

# MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE





# **TABLEAU 2022 DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO**

The background features a light blue architectural drawing of a modern building with a grid of windows and a construction crane. The drawing is partially obscured by a large, light blue triangular shape that points towards the top right corner of the page. The text is overlaid on this triangle.

**SECTION**

**01**

**INGÉNIEURS  
INDIVIDUELS**

N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
1	16/01/2019	IGC.318	ABDOU Soumana	Ouagadougou	Diplôme Master Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement, Ingénieur 2IE option Génie Civil	70 65 16 64 78 97 38 43 abdouganda@yahoo.fr
2	22/07/2020	IGC.376	ABDOULAYE Abdou-Rahime	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de l'Equipement Rural spécialité : Génie Rural	70 23 72 82 rahime97@yahoo.fr
3	16/01/2019	IGC.278	ADOUABOU Noël Flavien	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil, option hydraulique	78 40 28 28 bf_engs@yahoo.fr
4	11/04/2018	IGC.200	ARBI Hama Ould Sidi Mohamed <i>Chevalier de l'Ordre National</i>	Ouagadougou	Ingénieur des Sciences Appliquées spécialité constructions civiles	70 25 10 18 25 38 83 12 arbi@fasonet.bf
5	15/02/2017	IGC.132	BADO Baboré Grégoire	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics	70 20 43 36 grebado@yahoo.fr
6	21/04/2021	IGC.471	BADO Boris Arnaud Lancina	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Génie Civil	70 72 87 60 badolancina@yahoo.fr
7	22/07/2020	IGC.377	BADOLO Kouabour Karime	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Hydraulique	71 19 38 97 75 75 34 25 badolo45@gmail.com
8	13/07/2022	IGC 544	BAGBILA Gomdtirbnoma Boris Flavy	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	bagbilaboris@yahoo.fr
9	11/04/2018	IGC.201	BAGUEMZANRE Kiswendsida Serge Davy	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement / Ingénieur du Génie Rural	70 20 27 88 77 20 27 88 betaticbf@gmail.com
10	23/06/2021	IGC.530	BALIMA Moumouni	Ouagadougou	Ingénieur Concepteur en Génie Civil	70 51 53 93 Moumounibalima24@gmail.com
11	16/01/2019	IGC.320	BAMBARA Franck Edouard	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur, Master spécialité Génie Civil et Hydraulique	64 65 73 73 francked.bambara@gmail.com
12	22/07/2020	IGC.379	BAMOGO Daouda	Ouagadougou	Diplôme de master en Génie Civil Ingénieur de conception en Génie Civil	70 75 28 97 79 57 82 28 daolarba1@gmail.com
13	23/06/2021	IGC.531	BAMOGO Saidou	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil	70 55 37 69 bamsa61@gmail.com
14	13/07/2016	IGC.122	BAMOUNI H. M. Aimé <i>Chevalier de l'Ordre National</i>	Ouagadougou	Master d'Ingénieur du Génie Civil	70 21 32 46 78 83 14 43 hubert_bamouni@yahoo.fr
15	21/01/2015	IGC.009	BAMOUNI N. Bernard	Ouagadougou	Ingénieur du Bâtiment Master of science en ingenierie spécialité en Génie Civil et industriel	76 60 95 12 bnbamouni@gmail.com
16	21/04/2021	IGC.472	BANGAGNE Halidou	Ouagadougou	Master en science option Génie Civil	78 00 29 37/75 78 97 75 halidou. bangagne01@gmail.com
17	21/04/2021	IGC.473	BANHORA Harouna	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de conception option Génie Civil	71 32 00 19 78 26 90 29 banharouna04@gmail.com
18	13/07/2022	IGC 545	BAPOULI Banezoum	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de Conception option Génie Civil	75 78 11 98 71 23 65 95 bapouli@yahoo.fr



**CIM METAL SA**

**VOTRE PARTENAIRE EN ACIER !**

MADE IN BURKINA FASO



**Fer à béton**



**Fil de fer**



**Rond lisse**



9001:2015



14001:2015

**FASO BANGA**

**LE CHOIX DES EXPERTS DU BTP**

N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
19	21/04/2021	IGC.474	BARI SANKARA Ahmed	Ouagadougou	Diplôme de master en Génie Civil Ingénieur de conception en Génie Civil	70 49 08 47 76 03 09 99 bariahameds@yahoo.fr
20	16/01/2019	IGC.321	BARRY Abdoul Aziz Serge	Ouagadougou	Ingénieur en constructions civiles	70 27 80 87 70 99 42 99 serge.barry1@yahoo.fr
21	16/01/2019	IGC.322	BASSAN Balé Jacques	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur, grade de master	70 47 12 33 78 63 62 36 bassanjackis@yahoo.fr
22	16/01/2019	IGC.305	BASSINGA Bgnon Robert Wilfried	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur d'État, filière BTP	71 03 86 30 robertwillybassinga@ gmail.com
23	22/07/2020	IGC.380	BASSOLE Albert	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	70 59 04 48 bassolealbert@ymail. com
24	21/01/2015	IGC.010	BASSOLE Batio Joseph	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil	70 20 37 34 jobassole@yahoo.fr
25	21/01/2015	IGC.011	BATAKO Joseph	Ouagadougou	Master d'Ingénieur du Génie Civil	70 25 03 23 66 45 00 62 jbatako@yahoo.fr/ cetgce@gmail.com
26	16/01/2019	IGC.306	BAYILI Babou <i>Chevalier de l'Ordre National</i>	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur d'État, Spécialité Bâtiments, ponts et chaussées	70 20 46 25 76 27 00 05 bayili@ymail.com
27	22/07/2020	IGC.383	BAZIE Richard	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	70 76 61 69 rbaz_lv@yahoo.fr
28	21/04/2021	IGC.477	BELEMNGRE Achille	Ouagadougou	Diplôme de Master professionnel option BTP spécialité Génie Civil	70 22 46 32 78 1675 70 belemngreachille@ yahoo.fr
29	16/01/2019	IGC.253	BELEMSIGRI Henri Rawelge	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de Génie Civil	70 38 69 66 76 56 53 79 rawelgeb@yahoo.fr
30	21/01/2015	IGC.012	BERE Stanislas <i>Chevalier de l'Ordre National</i>	Ouagadougou	Ingénieur des Ponts et chaussées	70 20 05 06 berestani876@gmail. com
31	22/07/2020	IGC.386	BONKOUNGOU Abdoul Aziz	Ouagadougou	Diplôme de master professionnel, spécialité Génie Civil, option BTP	70 65 20 68 76 63 57 10 bon_aziz@yahoo.fr
32	21/04/2021	IGC.478	BONKOUNGOU Ousmane	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de conception option Génie Civil	70 25 50 81 76 53 68 85 bonkougouousmane@ gmail.com
33	21/01/2015	IGC.013	BONOU H. Nadine	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement, option Génie Civil	50 36 21 68 70 64 23 96 77 14 63 63 nadine.bonou@yahoo.fr
34	16/01/2019	IGC.262	BONZI Ouétien Célestin	Ouagadougou	Master professionnel spécialité Génie Civil option BTP	70 59 31 12 78 21 98 37 bonzi1er@yahoo.fr
35	13/07/2016	IGC.123	BORO Kouané	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics	70 72 99 09 djboro@yahoo.fr



# KANAZOE GROUP

## SPÉCIALISTE DU BTP

### ● CENTRALE À BÉTON

Un béton **soigneusement conçu** pour tous vos chantiers.

### ● FOURNITURE EN AGRÉGATS

Nous avons une grande capacité de production de plusieurs variétés d'agrégats de qualité.

### ● LES PRÉFABRIQUÉS DU FASO

Les **Préfabriqués du Faso** vous propose des produits innovants.

### ● CARRELAGE GRANIT

Donnez une touche contemporaine à vos espaces avec **le carrelage granit** et ses nombreuses déclinaisons.



DIFFÉRENTS TYPES  
DE PRODUITS  
CARRIÈRE



LES CARREAUX  
GRANIT



Bénéficiez de la synergie de tout un groupe.



+ (226) 25 37 42 52  
kf@kanazoe.com

@Kanazoégroup  
www.kanazoe.com

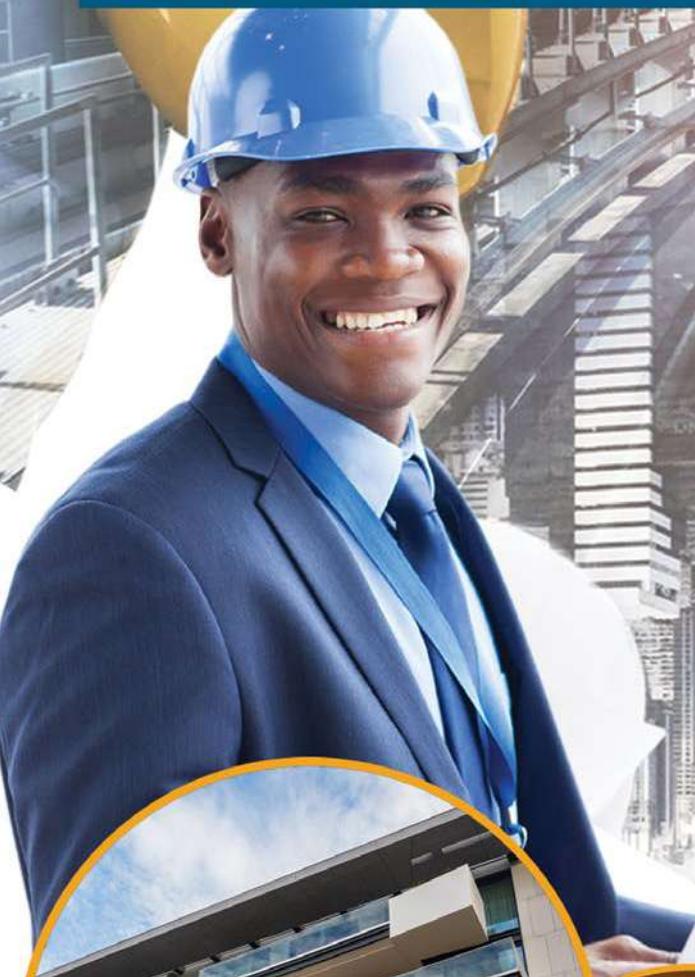


N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
36	13/07/2022	IGC 590	BORO Née KABORE Tégawindé Vanessa Rosette	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil et Hydraulique	70 49 53 49 55 49 53 49 vanessarosette@hotmail.com
37	21/01/2015	IGC.015	BOUBACAR Ibrahim	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option Routes et ouvrages d'art	70 14 06 55 78 82 48 70 ibbcar@yahoo.fr
38	16/01/2019	IGC.256	BOUDA Razanwendsida Fidèle	Ouagadougou	Diplôme National d'Ingénieur spécialité Génie Civil	70 52 54 02 boudafidèle@yahoo.fr
39	15/02/2017	IGC.134	BOUGOUMA Alain Hyacinte	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil, option Bâtiment	70 25 42 02 alain.bougouma@caci-c.com/abougouma@hotmail.com
40	13/07/2022	IGC 599	BOUGOUMPIGA W. Jacques Armel	Ouagadougou	Diplôme de Master en Ingénierie de l'eau et de l'environnement option Génie Civil	70 37 80 41 67 20 73 53 bougjack6@yahoo.fr
41	11/04/2018	IGC.203	BOUSSIM Bernard	Ouagadougou	Master2 Génie Civil	70 69 70 96 76 09 76 99 78 63 49 03 boussimbernard@gmail.com
42	15/02/2017	IGC.136	CABORE Cheick Abdel Kader	Ouagadougou	Ingénieur de conception en Génie Civil	70 13 83 14 cheick_cabore@hotmail.com
43	11/04/2018	IGC.204	COMPAORE Drissa	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement	70 20 89 46 sogirafrique@sogirafrique.com
44	21/04/2021	IGC.480	COMPAORE Hassane	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	71 02 26 34 79 04 09 44 hascompaore@gmail.com
45	13/07/2016	IGC.119	COMPAORE K. Marcellin	Ouagadougou	Master d'Ingénieur du Génie Civil	74 14 14 34 marcelincompaore@yahoo.fr
46	22/07/2020	IGC.388	COMPAORE Moussa Laurent	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de l'Equipement Rural option : Génie Rural	ml27compaore@yahoo.com
47	27/12/2017	IGC.168	COMPAORE Oscar	Ouagadougou	Ingénieur des techniques du Bâtiment	70 23 07 98 oscarcompaore@yahoo.fr
48	16/01/2019	IGC.325	COMPAORE Paulette Tallisida	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option : Génie Civil	72 52 06 01 tallissida@gmail.com
49	21/01/2015	IGC.017	COMPAORE Sibiri Aristide	Ouagadougou	Ingénieur des mines et de l'industrie option : Génie Civil	70 73 35 38 ariuscompaore@yahoo.fr
50	11/04/2018	IGC.205	CONGO Abdoul Mahama Rassid	Ouagadougou	Ingénieur de Génie Civil	70 18 65 95 rassidcongo@gmail.com
51	16/01/2019	IGC.286	COULIBALY Adama	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur des techniques option routes et transports	78 01 42 30 71 11 79 17 couliadama@gmail.com
52	15/02/2017	IGC.137	COULIBALY Fatié	Ouagadougou	Ingénieur de l'équipement rural option Génie Rural	70 27 88 16 fatcoul@hotmail.com/ gigacoul@gmail.com
53	16/01/2019	IGC.273	COULIBALY Ismaël Anicet	Ouagadougou	Diplôme de Master en Ingénierie de l'eau et de l'environnement option : Génie Civil et infrastructures	72 73 74 75 76 34 52 52 anicet23@gmail.com



# GECIBA TP

## Génie Civil - Bâtiment - Travaux Publics



● Routes

● Bâtiments

● Hydraulique

Construction Spécialisée

● Génie Civil et Travaux Publics

### Contactez Nous

📍 08 BP: 11002 Ouagadougou 08 📞 25 35 78 00/13/14  
✉ commercial@groupehage.bf 🌐 www.groupehage.bf

N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
54	21/01/2015	IGC.018	COULIBALY San	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil	70 14 32 09 78 12 43 37 coulibaly@pic-intl.com
55	16/01/2019	IGC.327	COULIDATI Fulbert Yampabou	Ouagadougou	Diplôme de Master en Génie Civil, option BTP	70 62 41 20 78 85 45 02 coulidiatif@gmail.com
56	11/04/2018	IGC.206	DADJO AHANDOGBE Fagnihoun Alban Edouard	Ouagadougou	Ingénieur du Génie Civil, option Bâtiment et Travaux Publics	70 39 51 40 dafae02@yahoo.fr
57	21/01/2015	IGC.019	DAKOURE Denis	Ouagadougou	Ingénieur de l'Equipement Rural option Génie Rural	70 20 47 74 dakoure_dc@yahoo.fr
58	21/01/2015	IGC.020	DAMIBA Francis Zacharie	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option : Bâtiments	70 21 07 41 cetri@fasonet.bf
59	27/12/2017	IGC.171	DARGA Momini	Ouagadougou	Master en Génie Civil	71 29 71 39 74 71 42 00 momidarga@yahoo.fr
60	16/01/2019	IGC.259	DERA Fouta	Ouagadougou	Ingénieur de conception en Génie Civil	71 30 98 93 foutadera@yahoo.fr
61	13/07/2022	IGC 586	DIABATE Daouda	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur d'Etat en Bâtiment-Pont et Chaussée Génie Civil	07 15 60 67 ddiabate@gmail.com
62	15/02/2017	IGC.139	DIABRI Bamboini Martin	Ouagadougou	Ingénieur des constructions civiles, option Travaux Publics	70 21 07 67 bamboini@gmail.com
63	21/04/2021	IGC.482	DIABRI Patrice	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement Ingénieur	70 25 55 15 diabripat@yahoo.fr
64	16/01/2019	IGC.264	DIALLO Mamadou Cellou	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de l'équipement rural, option Génie Rural	70 23 27 66 78 81 22 02 diallocellou@yahoo.fr
65	21/04/2021	IGC.483	DIANDA Rachid Christian	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil et Hydraulique	71 05 74 92 67 21 29 57 rachidchristiandianda@ gmail.com
66	21/01/2015	IGC.021	DIARRA Bourama	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option: Bâtiment et Travaux Publics	73 61 20 90 bourama75@yahoo.fr
67	21/04/2021	IGC.484	DIASSO Abdrmane	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur des Techniques du Bâtiment	70 29 36 51 abdrmane.diasso@ gmail.com
68	21/01/2015	IGC.022	DIASSO Antoine	Ouagadougou	Ingénieur d'Etat en Génie Civil et Industriel	70 23 86 92 74 01 06 92 antoinediasso1@gmail. com
69	13/05/2022	IGC 591	DIASSO Yongo Mahomed	Ouagadougou	Diplôme de Master en Ingénierie de l'eau et de l'environnement option Génie Civil et Infrastructures	70 25 84 08 76 63 68 91 diassmaho@gmail.com
70	21/01/2015	IGC.023	DIBI Assassi Olivier	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement	65 63 33 75 asdibi@yahoo.fr
71	16/01/2019	IGC.329	DIMZOURE Fernand Cyrille	Ouagadougou	Master Professionnel sciences et technologie, mention Génie Civil spécialité Bâtiments et ouvrages d'arts	71 30 90 24 68 03 91 40 dimzoure@gmail.com

# LA FONDERIE AU CŒUR DU BURKINA FASO

▲ **CIM METAL SA**, filiale du groupe **CIM METAL GROUP** et du consortium international **MMD STEEL** est une Société Anonyme de droit burkinabé créée en 2014 afin de proposer aux burkinabés des matériaux de construction made in Burkina Faso de qualité premium tel que le fer à béton.

▲ Spécialiste en métallurgie, elle est la première et l'unique Fonderie / Usine de fabrication d'acier TMT au Burkina Faso.

▲ **CIM METAL SA**, leader dans la production d'armatures en acier de haute qualité, produit et commercialise :

- Du fer à béton de diamètre 6 à 32 mm (lisse et cranté)
- Du fil de fer recuit
- Du fer d'attache

▲ **CIM METAL SA**, est également spécialisée dans la production de tout type de produits spécifiques à la demande du client.

**NB** : Tous les produits sont empreints de la marque « **CIM METAL TMT** »

**VOTRE PARTENAIRE EN ACIER**

ISO  
CERTIFIED



**CIM METAL SA**

N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
72	23/06/2021	IGC.533	DIOUARI Djounimani Abdel Aziz Kader	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	70 18 81 19 78 31 15 48 diaouariiaziz@yahoo.fr
73	13/07/2022	IGC 601	DJIGEMDE Jonas Clement Sibbéwendin	Ouagadougou	Diplôme de Master Professionnel en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	70 07 29 95 79 76 35 69 jdjguemde@gmail.com
74	21/04/2021	IGC.485	DJIGUEMDE Roger	Ouagadougou	Diplôme de Master professionnel option BTP spécialité Génie Civil	70 76 60 64 76 99 91 36 rogerdjiguemde@gmail. com
75	16/01/2019	IGC.276	DJIMDONGARTI Rimrangar	Ouagadougou	Ingénieur de l'équipement rural, option Génie Rural	70 72 15 48 74 02 09 02 rimrangar@yahoo.fr
76	13/07/2016	IGC.086	DORO Cheick Omar	Ouagadougou	Ingénieur Technologue en Génie Civil	70 20 72 20 ceitp.sarl@gmail.com
77	13/07/2022	IGC 546	DOUAMBA Wend- Pagnangdé Gildas Cédric	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil et Hydraulique	70 05 09 11 75 18 60 54 gildas_douamba@yahoo. fr
78	21/04/2021	IGC.486	FAYAMA Alassane	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement Ingénieur	71 18 68 48 66 73 43 25 faylass2020@gmail.com
79	13/07/2016	IGC.126	GAGRE Marius	Ouagadougou	Ingénieur des Sciences Appliquées, option topographie	76 64 91 91 m.gagre@yahoo.fr
80	11/04/2018	IGC.208	GALADIMA Ibrahim	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics	227 90 95 68 10 dgtconsult@gmail.com
81	21/04/2021	IGC.487	GANDEMA Sougrinoma Ismaël	Ouagadougou	Diplôme de master sciences, technologie, Santé mention Génie Civil parcours ingénierie du Bâtiment: techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation	70 78 56 52 s.ismaelgandema@ gmail.com
82	13/07/2016	IGC.107	GANGO Boubacar	Ouagadougou	Master en science et Technique option: Génie Civil	72 37 36 83 gangoboubacar@yahoo.fr
83	16/01/2019	IGC.301	GANLAKY Babatoundé Vidjinnagni Noël	Ouagadougou	Diplôme de master en Génie Civil Ingénieur de conception en Génie Civil	70 46 10 47 78 88 08 67 nellazy@yahoo.fr
84	15/02/2017	IGC.141	GORDIO Boayedé	Ouagadougou	Ingénieur de l'équipement rural	72 99 99 77 b-gordio@yahoo.fr
85	21/01/2015	IGC.024	GOUNGOUNGA Roland Désiré	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil	70 12 64 24 goungounga@yahoo.com
86	15/02/2017	IGC.142	GUENGUERE Jean-Baptiste	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil, option Bâtiment et Travaux Publics	70 23 82 40 jbguenguere@yahoo.fr
87	13/07/2022	IGC 579	GUIGMA Moussa	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur option Génie Civil	70 99 15 86 76 54 09 37 guimou219@gmail.com
88	13/07/2016	IGC.106	GUIGMA W. G. Christian	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil spécialité Voies et ouvrages d'art	70 03 21 41 gillescg@yahoo.fr
89	21/01/2015	IGC.025	GUIRO Halidou <i>Chevalier de l'Ordre du Mérite</i>	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment Travaux Publics	70 22 59 25 guirohalid@yahoo.fr



**La Qualité  
Au Juste Prix!**



263, Av. Bassawarga, Rue 1-Secteur 1  
01 BP 915 Ouagadougou 01  
Tél: (226) 25 30 68 28 Fax: (226) 25 30 86 51  
Email: commercial@groupehage.bfhmtx.ouaga@fasonet.bf  
www.groupehage.bf

N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
90	13/07/2022	IGC 547	GUISSOU Bowendmanégré Kévin Marie Noël	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de conception	70 06 15 55 68 19 54 38 guissoumarienoel215@gmail.com
91	11/04/2018	IGC.209	GUISSOU Pègdwendé Armand <i>Chevalier de l'Ordre du Mérite</i>	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option Génie Civil et infrastructures	70 78 54 09 76 22 00 67 guissouarmand@yahoo.fr
92	22/07/2020	IGC.397	GYENGANI Hippolyte	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	70 06 11 57 79 06 51 31 h.gyengani90@gmail.com
93	13/07/2022	IGC 548	HEBIE Issa	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de Conception option Génie Civil	76 93 91 24 70 99 34 49 issahebie@yahoo.fr
94	21/01/2015	IGC.026	HEMA Bakary <i>Chevalier de l'Ordre National</i>	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics de l'État	70 21 38 55 bicat@fasonet.bf
95	21/01/2015	IGC.027	HEMA Marc Siéfriba	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	70 25 08 49 hemamarc@yahoo.fr
96	21/01/2015	IGC.005	HIEN D. Rigobert <i>Chevalier de l'Ordre du Mérite</i>	Ouagadougou	Ingénieur de l'Équipement Rural option Génie Rural	70 21 14 52 d.rigobert@dec-ltd.com
97	21/01/2015	IGC.030	IDI Adamou	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	70 13 13 55 idiadamou2006@yahoo.fr
98	21/01/2015	IGC.031	IDOHOU A. Abdel-Kader	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	70 97 96 30 78 22 67 88 agetech_ic@yahoo.fr / idakoro@yahoo.fr
99	16/01/2019	IGC.331	IDRISSOU-BOUKO Chabi Hamed	Ouagadougou	Diplôme de Master en Génie Civil, Ingénieur de conception en Génie Civil	71 29 20 78 78 01 00 91 chabihamed@gmail.com
100	21/04/2021	IGC.488	ILBOUDO Abdoul Rachid	Ouagadougou	Master en science option Génie Civil	60 12 12 51 lerack10@gmail.com
101	16/01/2019	IGC.285	ILBOUDO Francis	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement, option eau	72 68 04 44 78 92 28 44 pid.ingenierie@gmail.com
102	21/04/2021	IGC.489	ILBOUDO Ismaël	Ouagadougou	Diplôme de Master professionnel option BTP spécialité Génie Civil	70 12 66 00 78 90 01 78 ismaelilboudo@yahoo.fr
103	22/07/2020	IGC.400	ILBOUDO Paul	Ouagadougou	Diplôme de master en Génie Civil Ingénieur de conception en Génie Civil	71 10 19 94 79 20 55 12 bildpauls@yahoo.fr
104	22/07/2020	IGC.401	ILBOUDO Wendwaoga Germain	Ouagadougou	Diplôme de master en Génie Civil Ingénieur de conception en Génie Civil	70 06 28 67 ilboudogermain@gmail.com
105	22/07/2020	IGC.402	KABA Lassana	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur d'Etat en Hydraulique / et Diplôme de Formation Post-universitaire de spécialisation en Génie Sanitaire	72 47 05 74 78 81 10 81 kabalassana@yahoo.fr

# GROUPE HAGE



## HAGE MATERIAUX



Un Réseau - Une Equipe - Un Savoir-Faire



# La Qualité au juste Prix!

\* Ascenseur; \* Climatisation; \* Matériels électrique; \* Etanchéité; \* Sanitaire; \* Accessoires de bain;  
\* Luminaire; \* Groupe Electrogène; \* Accessoire de piscine; \* Quincaillerie; \* Plomberie; \* Carreaux;  
\* Menuiserie Alu; \* Meubles de cuisine; \* Electroménager \* Art de Table; \* Tôle de toiture; \* Fer à béton;  
\* Fer lisse; \* Pavés; \* Fil barbelé; \* Grillage; \* Gabion; \* Clouterie; \* Grille de protection; \* Faux plafonds;  
\* Tuiles métalliques; \* Crochets complets; \* Fils recuits; \* Fils galvanisés; \* Menuiserie métallique;

N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
106	22/07/2020	IGC.403	KABORE Wendmanedgré Abdoul Kader Saturnin	Ouagadougou	Diplôme de Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option Génie Civil	70 03 47 12 76 44 15 21 saturninkaderkabore@yahoo.fr
107	21/01/2015	IGC.032	KABORE Diodama Gaston	Ouagadougou	Ingénieur en construction civile et industrielle	70 23 89 35 diodama@yahoo.fr
108	21/01/2015	IGC.033	KABORE Ibrahim	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics de l'État	70 05 15 47 kab_ibra@yahoo.fr
109	21/01/2015	IGC.034	KABORE Kalsibiri <i>Chevalier de l'Ordre National</i>	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics de l'État	70 75 43 64 kkalsibiri@yahoo.fr
110	13/07/2022	IGC 582	KABORE Kiswendsida Amadou Waajid Clément	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil et Hydraulique	70 01 86 77 76 25 25 19 kaborewaajid@gmail.com
111	16/01/2019	IGC.334	KABORE Lionel André Pagnangdé	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option: infrastructures et réseaux hydrauliques	72 17 31 84 77 97 97 97 lionnelkabore@gmail.com
112	21/01/2015	IGC.035	KABORE Mathieu	Ouagadougou	Ingénieur de l'Equipement Rural option Génie Rural	70 26 59 98 mathieu_kab@hotmail.com
113	16/01/2019	IGC.312	KABORE Ousmane	Ouagadougou	Diplôme de master en Génie Civil Ingénieur de conception en Génie Civil	70 81 86 50 78 74 62 89 kabououss@gmail.com
114	21/01/2015	IGC.036	KABORE Richard Aristide B.	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement option Génie Civil	70 38 00 83 richebill@yahoo.fr
115	13/07/2016	IGC.087	KABORE Seydou	Ouagadougou	Ingénieur des Sciences Appliquées spécialité constructions civiles option Travaux Publics	70 18 11 71 seydou.kabore@gmail.com
116	13/07/2022	IGC 549	KABORE W. Frank Rodrigue	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur Spécialité Génie Civil et Hydraulique	70 45 90 70 76 81 77 89 wendpangarod@gmail.com
117	13/07/2016	IGC.108	KABORE W. Patrick	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option Hydraulique	70 25 53 27 kwep@hotmail.com
118	21/01/2015	IGC.037	KABORE/ OUEDRAOGO Kâ Josseline Sonia <i>Chevalier de l'Ordre du Mérite</i>	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics de l'État	70 05 15 41 okajoyce@yahoo.fr
119	23/06/2021	IGC.536	KABOUI Stéphane	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil	70 47 32 62 75 20 33 33 kabouisteph@gmail.com
120	16/01/2019	IGC.335	KABRE Keynne Salvador	Ouagadougou	Diplôme de Master en Génie Civil, Ingénieur de conception en Génie Civil	70 89 47 98 78 18 48 53 salvakab@gmail.com
121	13/07/2022	IGC 550	KABRE Manegré Lydia Nicole	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de Conception option Génie Civil	76 69 81 77 70 43 58 82 lynyonly@yahoo.fr
122	27/12/2017	IGC.173	KABRE Seydou	Ouagadougou	Master 2 en Génie Civil	70 69 64 82 seydou.kabre@yahoo.fr

# Jessi

LA SOLUTION PEINTURE



- Jessi Enduit à Eau
- Jessi Lux
- Jessi Enduit Gras
- Jessi Fer
- Jessi Lo
- Jessi Frotassé
- Jessi Plast
- Jessi Prim
- Jessi Ardoisine à Huile
- Jessi Ardoisine à Eau
- Jessi Extra
- Jessi Mat
- Jessi Lak
- Jessi Vernis
- Jessi Route
- Jessi Sol
- Jessi Tuile
- Jessi Lak-indus
- Jessi-Alu
- Jessi-Ader

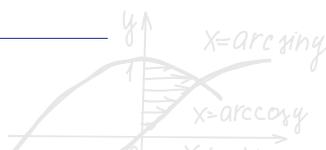


**HI** Hage  
Industries s.a.

☎ 25 30 68 28 / 📍 Ouagadougou  
✉ commercial@groupehage.bf 🌐 www.groupehage.bf

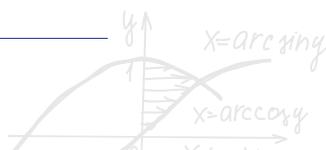
N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
123	21/04/2021	IGC.492	KABRE Sidiki	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil et Hydraulique	71 54 95 24 78 40 34 89 kabresidiki75@gmail.com
124	16/01/2019	IGC.336	KAFANDO Mahamadi	Ouagadougou	Attestation de diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	70 47 76 18 kafando_w_c_s@yahoo.fr
125	11/04/2018	IGC.212	KAFANDO Saïdou	Ouagadougou	Ingénieur de l'équipement rural	70 26 24 84 70 21 93 94 akafando@yahoo.fr
126	21/04/2021	IGC.493	KAGUEMBEGA Emmanuel Réli-Wendé	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur option Génie Civil	70 47 57 35 76 29 76 25 emmakag01@gmail.com
127	13/07/2022	IGC 551	KAM Isaac Ilihourno	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de conception	kamisaac54@gmail.com
128	21/04/2021	IGC.494	KAMBOU Benjamin <i>Chevalier de l'Ordre du Mérite</i>	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Génie Civil	76 06 59 11 70 95 84 23 kamboubenjamin@yahoo.fr
129	21/04/2021	IGC.495	KAMBOU Sié	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	70 84 28 26 66 21 23 33 kambousie@hotmail.com
130	21/01/2015	IGC.038	KAMBOUELE/ ACSOVA Jaroslava <i>Chevalier de l'Ordre de l'Etalon</i>	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil	70 29 75 77 jacsova@yahoo.fr
131	22/07/2020	IGC.406	KANAZOE Mariétou	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option : Génie Civil	71 94 42 00 65 67 14 kanazoe_marietou@yahoo.fr
132	16/01/2019	IGC.338	KAPIOKO Pingwendé René	Ouagadougou	Diplôme de Master en Génie Civil, Ingénieur de conception en Génie Civil	72 04 29 47 79 02 21 05 rkapioko@yahoo.fr
133	13/07/2016	IGC.112	KARAMBIRI/ MIWENDE Salamata	Ouagadougou	Ingénieur de l'Equipement Rural option Génie Rural	71 38 42 35 76 38 66 02 salakarambiri@yahoo.fr
134	15/02/2017	IGC.144	KARGOUGOU Souleymane	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil et industriel spécialité alimentation en eau, assainissement, utilisation rationnelle et protection des ressources hydrauliques	76 60 73 95 erogeci@yahoo.fr
135	21/04/2021	IGC.496	KEBRE Brouahima	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Génie Civil	73 47 24 07 ibrahimkebre@yahoo.fr
136	21/04/2021	IGC.497	KEITA Abdrahamane	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil option BTP	70 11 90 83 keita@gtah-groupe.com
137	13/07/2022	IGC 552	KIEMA Wendyam Brice Yannick	Ouagadougou	Diplôme de Master en Ponts, Routes, Calcul des structures spécialité Géotechnique et Routes	bricekiema@hotmail.com
138	16/01/2019	IGC.339	KIEMDE Nicaise Marie Hyppolyte	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de l'équipement rural, option Génie Rural	76 64 40 14 70 37 74 67 nk.consultants@yahoo.fr

N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
139	16/01/2019	IGC.340	KIENDREBEOGO Soumaïla Ismaël	Ouagadougou	Diplôme de master professionnel option Génie Civil	70 08 32 32 75 23 23 51 isma_ing@yahoo.fr/ agencevisionbf@gmail.com
140	15/02/2017	IGC.145	KINDA Alfred Simplicie	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil et industriel	70 43 19 72 bcsting444@yahoo.fr
141	21/04/2021	IGC.498	KINI Nicolas	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil option BTP	70 20 75 84 alainkini@yahoo.fr
142	16/01/2019	IGC.341	KLU Kodzo Elom Pascal	Ouagadougou	Diplôme de master professionnel option BTP spécialité Génie Civil	76 65 39 06 elomklu.pk@gmail.com
143	22/07/2020	IGC.408	KOALA Jérôme	Ouagadougou	Diplôme de master en Génie Civil Ingénieur de conception en Génie Civil	78 04 69 98 71 08 15 90 kerome8@yahoo.fr
144	21/04/2021	IGC.499	KOANDA Abdoulaye Judicaël	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Génie Civil	70 40 10 87 70 25 87 82 abdouljudi@gmail.com
145	13/07/2016	IGC.099	KOANDA Halidou	Ouagadougou	Ingénieur de l'Equipement Rural option Génie Rural	70 14 02 89 70 21 73 00 koanda_halidou@yahoo.fr
146	21/04/2021	IGC.500	KOLOGO Lambert	Ouagadougou	Diplôme de Master professionnel option BTP spécialité Génie Civil	70 98 78 45 78 45 82 85 kologolambert@yahoo.fr
147	13/07/2022	IGC 553	KOMI DENISE	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de l'Equipement Rural option Génie Rural	70 42 37 34 76 60 77 30 komi_19994@yahoo.fr
148	16/01/2019	IGC.342	KONATE Harouna	Ouagadougou	Master professionnel domaine sciences et technologies, mention Génie Civil, spécialité Bâtiment et ouvrages d'arts	70 08 97 67 68 38 41 11 konate_harouna@yahoo.fr
149	27/12/2017	IGC.175	KONATE Lassa	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement	70 68 30 07 thialss@yahoo.fr
150	16/01/2019	IGC.290	KONDIA Youmanli Parfait	Ouagadougou	Master en Génie Civil, Ingénieur de conception en Génie Civil	70 28 67 37 78 24 25 10 kondiap@gmail.com
151	21/01/2015	IGC.039	KONE Joachim Patrick	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil	70 06 04 76 pajoic@yahoo.fr
152	16/01/2019	IGC.266	KONGO Tin-Wendé Serge Nazaire	Ouagadougou	Master en Génie Civil, Ingénieur de conception	71 30 67 12 78 30 51 42 sergekongo88@yahoo.fr
153	13/07/2022	IGC 588	KONKOBO Aboubacar	Ouagadougou	Diplôme de Master en Génie Civil Spécialité Bâtiment et Travaux Publics	aboubacarkonkobo 2690@gmail.com
154	21/04/2021	IGC.501	KONKOBO Mahamoudou	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur option Génie Civil	70 33 79 20 67 36 04 05 mahamoudoukonkobo@yahoo.fr
155	21/04/2021	IGC.502	KONSEIBO Dieudonné	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur des Techniques option Routes et Transports	70 23 54 92 conseibo.dieudonne@gmail.com
156	22/07/2020	IGC.411	KOTE Hamadou	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur des Travaux Publics de l'État	70 25 84 29 58 01 01 14 kothamad@yahoo.fr



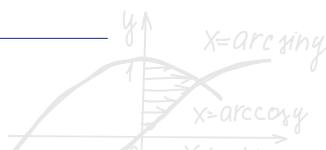
N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
157	16/01/2019	IGC.300	KOULOU Georges Rodrigue	Ouagadougou	Diplôme de master professionnel option BTP, spécialité Génie Civil	78 02 45 64 64 25 31 60 kogero2@gmail.com
158	13/07/2022	IGC 592	KOURA Biédogni Stephanie Synthia	Ouagadougou	Diplôme de Master option Génie Civil	72 80 80 18 76 87 21 12 kourasynthia@gmail.com
159	16/01/2019	IGC.343	KOURAOGO Hamidou	Ouagadougou	Diplôme de Master professionnel option BTP, spécialité Génie Civil	60 90 37 49 79 63 30 54 kouraogohamidou 312016@gmail.com
160	27/12/2017	IGC.176	KY Thierry Sikoundoun Maurice	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement, option Génie Civil	70 88 08 58 thierrismky@gmail.com
161	15/02/2017	IGC.146	KYELEM Jean Wenceslas Tewendé	Ouagadougou	Ingénieur de conception option Génie Civil	70 73 19 08 65 22 67 67 tewende2002@yahoo.fr
162	15/02/2017	IGC.147	LINGANI Hippolyte	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics de l'État	70 20 81 05 hippolytelingani@gmail.com
163	13/07/2022	IGC 554	LINGANI Toussaint	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur, spécialité Travaux Publics	53 11 90 90 lingani.toussaint@gmail.com
164	21/01/2015	IGC.001	LOMPO Pierre	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics	70 25 88 79 p.lompo@hotmail.fr
165	27/12/2017	IGC.177	LOMPO Tiamangou	Ouagadougou	Ingénieur de l'équipement rural, option Génie Rural	78 27 42 42 tiamangou@yahoo.fr
166	13/07/2022	IGC 555	LOUE Cécile Sonia	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de Conception option Génie Civil	71 82 56 70 67 63 09 23 louesonia@gmail.com
167	11/04/2018	IGC.215	MAÏGA Mahadi <i>Chevalier de l'Ordre National</i>	Ouagadougou	Ingénieur en constructions civiles option Travaux Publics	70 26 37 13 mahadimaiga@yahoo.fr
168	16/01/2019	IGC.255	MALBILA Etienne	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option Génie Civil et infrastructures	70 23 72 94 malbila@yahoo.fr
169	13/07/2022	IGC 587	MALGOUBRI Basga Louis Fabrice	Ouagadougou	Diplôme de Master en sciences et techniques - Génie Civil	70 04 04 37 67 14 11 52 louisfabrice.mblf@gmail.com
170	21/04/2021	IGC.503	MANE Zouré Julien	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil option Infrastructures	70 26 05 77 25 43 31 12 ted@tedbf.com
171	21/01/2015	IGC.042	MANTORO Accouvi Aubert	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil et industriel	70 21 43 26 74 48 48 80 b-erci@hotmail.fr
172	16/01/2019	IGC.281	MEHOU Jean-Marie Nounagnon	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de l'équipement rural	73 44 21 81 jmmehou@netcourrier.com
173	13/07/2016	IGC.129	MILLOGO Founémé	Ouagadougou	Ingénieur des Sciences Appliquées en constructions civiles option : Hydraulique	70 24 93 74 25 37 46 82 founeme.millogo@gmail.com / founeme.millogo@sonabel.bf

N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
174	15/02/2017	IGC.149	MONE Ousséni	Ouagadougou	Ingénieur du Génie Civil	70 78 46 11 moneousseni@yahoo.fr
175	13/07/2022	IGC 594	MONNE Eddy Roland	Ouagadougou	Diplôme de Master en Génie Civil	73 22 68 19 54 50 85 04 monneedy@gmail.com
176	16/01/2019	IGC.345	NABALMA Silmiraogo	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur ENSIL option Génie Civil	70 20 29 29 snabalma1@yahoo.fr
177	21/01/2015	IGC.043	NACOUлма Ousmane	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics	70 32 20 22 caem@fasonet.bf
178	13/07/2022	IGC 585	NACOUлма Sosthène Parfait	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur option Génie Civil	60 00 06 44 78 36 63 03 nacsos9090@gmail.com
179	13/07/2016	IGC.130	NAMA Baoui	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics de l'État	76 61 37 42 70 14 06 56 baouinama@yahoo.fr
180	21/04/2021	IGC.504	NANA Ibrahim Luc Germain	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur option Génie Civil	70 02 48 83 54 56 28 34 ibramslugnana@yahoo.fr
181	13/07/2022	IGC 596	NANA Mahamadi	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de l'Equipement Rural	70 73 68 29 79 72 55 63 mahnana@yahoo.fr
182	15/02/2017	IGC.150	NANA Safiata	Ouagadougou	Ingénieur de l'équipement rural	72 70 59 53 76 51 44 93 safiatanana@yahoo.fr
183	16/01/2019	IGC.279	NARE Séni Macaire	Ouagadougou	Ingénieur de l'équipement rural, option Génie Rural	70 25 15 10 senimacairenare55@yahoo.fr
184	13/07/2016	IGC.080	NASSA Teeb-kiéta A. K. Patrick	Ouagadougou	Ingénieur en Bâtiment	67 03 50 50 50 31 11 48 nassa.teeb@gmail.com
185	13/07/2016	IGC.103	NASSA W. Daniel Flavie	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil	73 29 96 51 becadis@ymail.com
186	11/04/2018	IGC.218	NASSE O. Abel	Ouagadougou	Master professionnel en Génie Civil, option Bâtiment et Travaux Publics	71 22 37 17 abelnasse@yahoo.fr
187	21/01/2015	IGC.045	NAZE Célestin	Ouagadougou	Ingénieur de l'Equipement Rural option Génie Rural	70 21 00 61 cnaze@bem-ic.com
188	22/07/2020	IGC.414	NEBIE Schadrach	Ouagadougou	Diplôme de master en Génie Civil Ingénieur de conception en Génie Civil	72 58 63 06 65 25 22 25 chadranebie@gmail.com
189	16/01/2019	IGC.346	NEYA Honoré Yamba	Ouagadougou	Diplôme de master professionnel Génie Civil	70 32 92 92 60 53 43 43 ing.honoreneya@gmail.com
190	16/01/2019	IGC.347	NGADJADOUM Noudjioudou	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de l'équipement rural, option Génie Rural	25 40 24 64 70 23 87 17 aicet@fasonet.bf
191	13/07/2022	IGC 556	NIANKINI Hunsuhon Christian Georges	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de Conception option Génie Civil	71 06 14 46 Christian-niankini@gmail.com

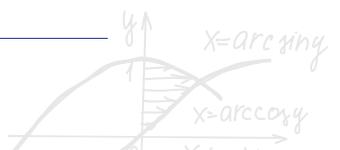


N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
192	27/12/2017	IGC.180	NIKIEMA Abdoul Aziz	Ouagadougou	Master en Génie Civil	70 28 99 95 65 30 80 76 79 45 80 52 abdoulazizjunior@gmail.com ser2i@yahoo.fr
193	11/04/2018	IGC.219	NIKIEMA Ali	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil, option Bâtiment et Travaux Publics	70 12 32 34 79 02 86 47 alniki01@yahoo.fr
194	21/04/2021	IGC.505	NIKIEMA Dieudonné	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de l'Equipement Rural option Génie Rural	78 55 00 65 / 70 18 82 90 nikiemadieudonn@yahoo.fr
195	16/01/2019	IGC.261	NIKIEMA Marc	Ouagadougou	Master professionnel spécialité Génie Civil option BTP	70 28 99 95 65 30 80 76 79 45 80 52 abdoulazizjunior@gmail.com ser2i@yahoo.fr
196	13/07/2022	IGC 584	NIKIEMA Sibiri Leon	Ouagadougou	Diplôme de Master option Génie Civil	74 85 88 86 78 87 23 73 nikiemaleon1@gmail.com
197	13/07/2022	IGC 538	NIKIEMA Tidiane	Ouagadougou	Master d'Ingénierie de l'eau et de l'environnement Génie 2IE	70 28 70 04 78 71 58 06 kuckha1@yahoo.fr / kuckha2@gmail.com
198	16/01/2019	IGC.348	NIKIEMA Wend-Kouni Hermann Ghislain	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de Génie Civil	70 68 96 55 78 86 21 22 wendkoun@hotmail.com
199	21/04/2021	IGC.506	NIKIEMA Windegoudy Emmanuel	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Génie Civil	63 78 29 90 70 25 95 00 gudywin82@gmail.com
200	13/07/2022	IGC 583	NIONDOGO Wendpagnagdé Saturnin	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur option Génie Civil	70 78 32 75 64 11 60 62 nsaturnin1302@gmail.com
201	13/07/2016	IGC.088	NOMBRE Adama	Ouagadougou	Ingénieur de l'Equipement Rural option Génie Rural	70 24 43 85 nadama@fasonet.bf
202	13/07/2022	IGC 557	NOMBRE Julien	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénierie de l'eau et de l'environnement option Génie Civil	76 71 78 35 Juliennombre@yahoo.fr
203	21/04/2021	IGC.507	OUANDAOGO Ismaël Wendpanga	Ouagadougou	Diplôme de master en Génie Civil Ingénieur de conception en Génie Civil	70 88 74 55 ouandaogoismael@gmail.com
204	21/01/2015	IGC.046	OUANGO Dayendé François	Ouagadougou	Ingénieur de l'Equipement Rural option Génie Rural	70 25 69 61 tiladoday@yahoo.fr
205	11/04/2018	IGC.221	OUANGRAOUA Marcelin Bernard	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option Génie Civil et infrastructure	70 60 46 50/ (00242) 05 795 00 19 ouangraoua_marcelin@yahoo.fr
206	22/07/2020	IGC.415	OUANGRAWA Harouna Ismaël	Ouagadougou	Diplôme de Bachelor en sciences de l'eau et de l'environnement	70 59 31 85 78 92 41 36 ouang_isma@yahoo.fr

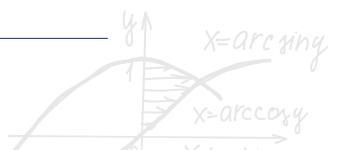
N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
207	13/07/2022	IGC 597	OUATTARA Ahmed Arnaud Shufa	Ouagadougou	Baccalauréat en Ingénierie	57 03 26 26 arnaud.ouattara@ hotmail.com
208	16/01/2019	IGC.350	OUATTARA Bardiouma	Ouagadougou	Master en Génie Civil spécialité BTP	70 60 91 54 bardiouma@gmail.com
209	21/01/2015	IGC.047	OUATTARA Lassina Ouinténi	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option Hydraulique	70 25 05 19 ouinteni.kiki@yahoo.fr
210	16/01/2019	IGC.297	OUATTARA Sogossou Diaratié	Ouagadougou	Diplôme National d'Ingénieur spécialité Génie Civil	64 66 59 59 61 13 98 13 sdjoelouatt@yahoo.fr
211	27/12/2017	IGC.181	OUATTARA Thierry Hamed	Ouagadougou	Ingénieur du Génie Civil spécialité en matériaux de construction - Géotechnique	60 03 03 06 25 46 86 03 tham_ouatt@yahoo.fr
212	11/04/2018	IGC.222	OUATTARA Zié Ibrahim	Ouagadougou	Ingénieur du Génie Civil	70 45 77 88 74 00 06 37 ouattzieibra@yahoo.fr
213	15/02/2017	IGC.151	OUBDA Ismaël	Ouagadougou	Ingénieur du Génie Civil, option Bâtiment et Travaux Publics	70 01 07 54 oubdaisma@gmail.com
214	21/04/2021	IGC.508	OUBIAN/DERRA Seïmata	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité géologue option hydrogéologie	72 34 05 81 seïmata_derra@yahoo.fr
215	11/04/2018	IGC.223	OUEDRAOGO Abdel Kader Rayang-Newende	Ouagadougou	Master professionnel en Génie Civil, option Bâtiment et Travaux Publics	70 20 52 72 78 82 95 54 orak5@yahoo.fr aiessarlbtp@gmail.com
216	16/01/2019	IGC.254	OUEDRAOGO Abdoul Karim	Ouagadougou	Master d'Ingénierie en Eau et Environnement option Génie Civil et Infrastructures	77 20 37 37 karim.oued@gmail.com
217	23/06/2021	IGC.539	OUEDRAOGO Abdoul Latif	Ouagadougou	Ingénieur d'État en Génie Civil	70 40 96 08 74 47 11 01 abdoullatifouedraogo 96@gmail.com
218	15/02/2017	IGC.152	OUEDRAOGO Adama	Ouagadougou	Ingénieur de l'équipement rural option Génie Rural	70 21 60 72 ac3@ac3e.bf
219	21/01/2015	IGC.049	OUEDRAOGO B. Thierry	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'eau et de l'environnement option Génie Civil	70 75 96 82 bigatiti@yahoo.fr
220	21/04/2021	IGC.509	OUEDRAOGO Celestin	Ouagadougou	Diplôme de master en science Génie Civil et hydraulique	70 23 88 14 52 10 10 13 celeston.info@yahoo.fr
221	16/01/2019	IGC.265	OUEDRAOGO Christelle	Ouagadougou	Master professionnel en Génie Civil	70 09 00 09 christelle.ouedraogo@ gmail.com
222	15/02/2017	IGC.153	OUEDRAOGO David	Ouagadougou	Ingénieur des Sciences Appliquées en Génie Civil, option infrastructures	70 26 22 28 ouedavekde@yahoo.fr beribf@gmail.com
223	22/07/2020	IGC.419	OUEDRAOGO Ella Wend Yélé	Ouagadougou	Diplôme de master en Génie Civil Ingénieur de conception en Génie Civil	72 36 21 63 76 36 25 60 ouedella2012@yahoo.fr
224	13/07/2022	IGC 600	OUEDRAOGO Florent Abdallah Rachid	Ouagadougou	Diplôme de Master en Génie Civil	72 00 72 29 75 83 05 84 ouedraogoflorentar@ gmail.com



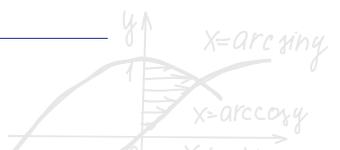
N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
225	21/04/2021	IGC.510	OUEDRAOGO Hamado	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur option Génie Civil	72 30 80 44 75 40 40 21 hamadoudra86@gmail.com
226	21/04/2021	IGC.511	OUEDRAOGO Hamidou	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur option Génie Civil	70 38 69 33 76 76 72 74 ohamidou75@gmail.com
227	16/01/2019	IGC.351	OUEDRAOGO Levis	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de Génie Civil	78 40 87 75 70 23 93 63 ouedlevis@yahoo.fr
228	13/07/2016	IGC.109	OUEDRAOGO Mahaman	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics	70 21 42 38 mahaman.ouedraogo@ageim.ic.com
229	13/07/2016	IGC.127	OUEDRAOGO Mahamoudou	Ouagadougou	Ingénieur des techniques, option Géomètre	70 26 55 68 o_maho@hotmail.com
230	11/04/2018	IGC.225	OUEDRAOGO Mathieu	Ouagadougou	Ingénieur spécialité Génie Civil, option Bâtiment	70 21 62 08 mtouedraogo@yahoo.fr
231	13/07/2022	IGC 558	OUEDRAOGO Moumouni	Ouagadougou	Diplôme de Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Infrastructures et Réseaux Hydrauliques	71 35 32 37 74 90 36 91 mmmouedraogo@gmail.com
232	11/04/2018	IGC.226	OUEDRAOGO Moussa	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil, option infrastructure	70 21 60 02 moussaouedraogo@yahoo.fr
233	13/07/2016	IGC.091	OUEDRAOGO Nawalaguemba Homère	Ouagadougou	Ingénieur de l'Equipement Rural option : Génie Rural	64 48 68 68 homereouedraogo@gmail.com
234	13/07/2016	IGC.089	OUEDRAOGO Ouindpouiré Constant Amour	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'Eau et de l'Environnement option : Génie Civil	70 10 17 33 constantya51@yahoo.fr
235	16/01/2019	IGC.352	OUEDRAOGO Ousmane	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option : Génie Civil	70 00 92 56 78 97 44 61 oussouhami@yahoo.fr
236	16/01/2019	IGC.294	OUEDRAOGO Ousmane Honoré	Ouagadougou	Diplôme de Master professionnel option BTP, spécialité Génie Civil	71 59 71 71 houedraogo@ba.construction
237	16/01/2019	IGC.353	OUEDRAOGO Pascal	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur agronome spécialisation Génie Civil	70 73 66 15 ouedr_pasc@yahoo.fr
238	16/01/2019	IGC.355	OUEDRAOGO Pèlaga Zacharie	Ouagadougou	Diplôme de formation post-universitaire de spécialisation option mobilisation des ressources en eau	70 20 66 94 cetis@fasonet.bf
239	16/01/2019	IGC.354	OUEDRAOGO Rimwaogdo Donald Marie	Ouagadougou	Diplôme de Master professionnel option BTP, spécialité Génie Civil	76 05 86 66 72 00 24 40 ouedraogodonald22@yahoo.fr
240	16/01/2019	IGC.314	OUEDRAOGO Sidparidiba Léon	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur, spécialité Génie Civil, option BTP	70 23 20 76 78 70 67 68 leon_ofr@yahoo.fr
241	13/07/2022	IGC 589	OUEDRAOGO Souleymane	Ouagadougou	Diplôme de Master en Bâtiment et Travaux Publics	70 07 59 60 74 20 20 96 ouedsouley001@yahoo.fr souleymane.ouedraogo@banqueatlantique.net



N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
242	16/01/2019	IGC.275	OUEDRAOGO Théodore Wendingoudi	Ouagadougou	Master professionnel spécialité Génie Civil option BTP	70 22 53 37 68 83 39 74 otheodorew@yahoo.fr
243	13/07/2016	IGC.110	OUEDRAOGO Tiraogo Hervé <i>Officier de l'Ordre de l'Etalon</i>	Ouagadougou	Ingénieur Technologue option Génie Civil-Bâtiment et Travaux Publics	70 21 20 59 therveo@yahoo.fr
244	21/01/2015	IGC.050	OUEDRAOGO W. Evariste	Ouagadougou	Master en Génie Civil et Infrastructures	73 74 71 98 evarix5@yahoo.fr
245	21/04/2021	IGC.512	OUEDRAOGO Wendlassida Hismaël	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Génie Civil	70 29 01 10 70 19 11 54 hismaelouedraogo@yahoo.fr
246	16/01/2019	IGC.280	OUEDRAOGO Wendpanga Constant	Ouagadougou	Ingénieur de l'équipement rural, option Génie Rural	70 24 89 01 constantw@yahoo.fr
247	16/01/2019	IGC.302	OUEDRAOGO Windékonté Paul	Ouagadougou	Diplôme de master en Génie Civil Ingénieur de conception en Génie Civil	70 67 17 47 paulwind00@gmail.com
248	22/07/2020	IGC.428	OUEDRAOGO Zounogo Inoussa	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option : Génie Civil	70 44 45 33 76 66 19 57 inoussaoued@gmail.com
249	23/06/2021	IGC.532	OUEDRAOGO/ BARO Joséphine Amedée	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de l'équipement Rural option Génie Rural	70 72 62 31 barojoseam@yahoo.fr
250	21/04/2021	IGC.514	OUIMINGA Tibo M. Arnaud	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil et Hydraulique	73 32 36 03 ouimarno2005@yahoo.fr
251	13/07/2022	IGC 559	OUIYA Serge	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur des Techniques option Routes et Transports	70 36 14 79 74 63 01 83 ouiyaleboss@gmail.com
252	16/01/2019	IGC.283	OUBA Djatani Hermann	Ouagadougou	Diplôme de master Ingénieur de conception en génie civil	70 20 55 84 78 00 54 89 ouobaherm.odh@gmail.com
253	27/12/2017	IGC.186	OUBA Youmandia Raymond	Ouagadougou	Master professionnel en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	70 06 66 19 78 07 89 47 raymondouoba@yahoo.fr
254	16/01/2019	IGC.272	OUSSIMAN Souleman	Ouagadougou	Diplôme de master en Ingénierie de l'eau et de l'environnement option : Génie Civil et Infrastructures	76 14 73 13 oussimans@gmail.com
255	21/04/2021	IGC.515	PAKODTOGO Boukary	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur option Génie Civil	70 28 92 09 rpakodtogo@yahoo.fr
256	21/01/2015	IGC.007	PORGO Idrissa <i>Chevalier de l'Ordre du Mérite</i>	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option : Bâtiments	70 25 05 21 iporgo@gretech.net
257	22/07/2020	IGC.429	PORGO Mahamadi	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de l'Equipement Rural spécialité : Génie Rural	70 26 96 42 mahamadiporgo@yahoo.fr
258	11/04/2018	IGC.230	RAYAISSE Soter Caius	Ouagadougou	Ingénieur des Sciences Appliquées spécialité constructions civiles, option hydraulique	70 24 25 12 rsoterco@yahoo.com

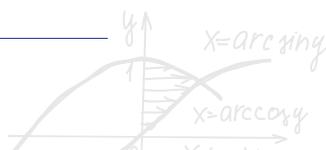


N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
259	22/07/2020	IGC.430	RUFFINO Aboubakar Sidikou	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de l'Équipement Rural	72 42 18 48 76 15 50 98 ruffino.aboubakar@gmail.com
260	13/07/2022	IGC 598	SACKO Seydou	Ouagadougou	Diplôme de Master Professionnel en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	78 89 72 94 77 54 72 16 seydsacko@gmail.com
261	21/04/2021	IGC.516	SAGNON Tounwendsida Samuel	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Infrastructures et Réseaux Hydrauliques	71 33 61 43 64 65 81 98 samanuw_sami@hotmail.com
262	16/01/2019	IGC.311	SAKO Lancina	Ouagadougou	Diplôme de master professionnel option BTP, spécialité Génie Civil	70 27 71 05 78 24 02 13 lancinasako@yahoo.fr
263	21/01/2015	IGC.052	SAMAKE Salif	Ouagadougou	Ingénieur des Sciences Appliquées en constructions civiles option : Travaux Publics	70 20 65 94 ssamake@tedbf.com
264	21/01/2015	IGC.053	SANA Ali	Ouagadougou	Ingénieur spécialisé en Géotechnique	70 72 14 99 alisana@yahoo.fr
265	27/12/2017	IGC.187	SANGLY Tadia Serge	Ouagadougou	Ingénieur de Génie Civil	70 68 96 59 78 82 18 31 sergesangly@yahoo.fr
266	13/07/2016	IGC.114	SANON Marius	Ouagadougou	Ingénieur Hydraulique	70 28 75 03 sanonmarius@yahoo.fr
267	16/01/2019	IGC.270	SANOU Do Patrice	Ouagadougou	Master en Génie Civil, Ingénieur de conception	70 65 07 02 78 18 25 13 sanou_do@yahoo.fr
268	21/01/2015	IGC.054	SANOU Kouintané	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	70 11 28 40 20 97 21 48 belderfr@yahoo.fr
269	16/01/2019	IGC.291	SANOU Lassina	Ouagadougou	Ingénieur de l'équipement rural, option Génie Rural	70 25 91 20 76 48 00 49 cafis2000@yahoo.fr
270	13/07/2022	IGC 560	SANOU Sibiri Pierre Alexandre	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de conception option Génie Civil	72 87 99 30 75 15 95 14 sanou.sipi.alex@gmail.com
271	22/07/2020	IGC.433	SAVADOGO Adaman	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur des Techniques option Routes et Transports	70 26 99 89 adaman.savadogo@moad.bf
272	21/04/2021	IGC.517	SAWADOGO Adama	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur option Génie Civil	70 03 31 26 78 00 31 39 adamsawadogo111@gmail.com
273	21/04/2021	IGC.518	SAWADOGO Adama Alain	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur option Génie Civil	70 81 95 29 alsawadgac@yahoo.fr
274	23/06/2021	IGC.540	SAWADOGO Ahmed Arnold	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil (Route et Ouvrage d'Art)	70 18 84 94 78 78 35 70 ahmed1.sawadogo@yahoo.fr
275	22/07/2020	IGC.435	SAWADOGO Arzouma	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option : Eau	70 79 34 93 78 69 05 15 arzouma_sla@yahoo.fr



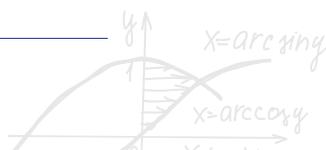
N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
276	16/01/2019	IGC.359	SAWADOGO Boureima	Ouagadougou	Master Professionnel spécialité Génie Civil option BTP	70 71 12 76 78 24 33 80 boureimasawadogo@hotmail.fr
277	21/04/2021	IGC.519	SAWADOGO Elyasse	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de conception option Génie Civil	78 24 07 27 elyase77@yahoo.fr
278	16/01/2019	IGC.360	SAWADOGO Hamidou <i>Chevalier de l'Ordre du Mérite</i>	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	78 72 37 16 70 06 06 63 hamidouswdg@yahoo.fr
279	16/01/2019	IGC.260	SAWADOGO Jean-Baptiste	Ouagadougou	Master professionnel spécialité Génie Civil option BTP	70 34 8830 78 03 11 61 jeanbapti2005@yahoo.fr
280	21/04/2021	IGC.520	SAWADOGO Justin Angelo	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur option Génie Civil	70 11 70 24 sawangelojustin@gmail.com
281	22/07/2020	IGC.436	SAWADOGO Nadège Windingoudi	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur Technologue option Génie Civil	71 44 06 31 sawadogo_nadège@yahoo.fr
282	21/01/2015	IGC.055	SAWADOGO Paul Marie <i>Chevalier de l'Ordre du Mérite</i>	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics	70 26 76 27 artec_bf@yahoo.fr
283	23/06/2021	IGC.541	SAWADOGO Sombasséré	Ouagadougou	Ingénieur Concepteur en Génie Civil	74 98 69 95 78 30 74 66 sawsombassereandre@gmail.com
284	21/04/2021	IGC.521	SAWADOGO Souleymane	Ouagadougou	Diplôme de master en Génie Civil Ingénieur de conception en Génie Civil	70 25 65 97 sawadogosouleymane530@gmail.com
285	27/12/2017	IGC.190	SAWADOGO soumaïla	Ouagadougou	Master en Génie Civil option Bâtiment et ouvrages d'arts	70 06 58 72 78 17 83 00 soumasawadogo@yahoo.fr
286	16/01/2019	IGC.361	SAWADOGO Théophile	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur, spécialité Génie Civil, option Bâtiment	70 20 24 27 sawa_theo2000@yahoo.fr
287	13/07/2022	IGC 581	SAWADOGO Wendpouiré Achille	Ouagadougou	Diplôme de Master option Génie Civil/ Bâtiment	70 03 97 37 sawadogo_achille@hotmail.fr
288	21/01/2015	IGC.056	SEBGO Abdou	Ouagadougou	Ingénieur de l'Equipement Rural option Génie Rural	70 26 98 62 asebgo@yahoo.fr
289	22/07/2020	IGC.438	SEGDA Talato Francis	Ouagadougou	Master Professionnel spécialité: Génie Civil option :BTP	70 05 07 78 78 31 56 10 francissegda@yahoo.fr
290	11/04/2018	IGC.233	SEGDA/KAFANDO Pouloumawendin Gertrude Eulola	Ouagadougou	Master en Génie Civil	70 22 63 56 76 22 63 56 kpgeulola16@yahoo.fr
291	15/02/2017	IGC.148	SEIDOU MAIGA Oumarou	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement, option Génie Civil et infrastructures	76 61 09 73 61 80 30 09 omarsmaiga@yahoo.com
292	16/01/2019	IGC.268	SINON Abdoul Aziz	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics	67 92 87 55 sinonaz@live.fr

N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
293	22/07/2020	IGC.440	SOMA Hamidou	Ouagadougou	Master Professionnel spécialité: Génie Civil option :BTP	71 22 33 74 78 89 87 79 hamidou.soma@yahoo.fr
294	21/04/2021	IGC.522	SOMA Saferba Ardjouma	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur des Techniques option Routes et Transports	71 91 06 03 76 46 07 51 ssaferba@yahoo.com
295	22/07/2020	IGC.441	SOMBIE Adama	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil, option : BTP	71 05 89 63 74 38 15 56 absombie@gmail.com
296	27/12/2017	IGC.192	SOMBIE Guilya Thierry	Ouagadougou	Master 2 en Génie Civil	70 22 30 75
297	16/01/2019	IGC.307	SOMBIE Néhina Isaïe	Ouagadougou	Diplôme de master en Génie Civil Ingénieur de conception en Génie Civil	73 78 01 73 78 03 39 18 isaie_2007@yahoo.fr
298	22/07/2020	IGC.442	SOMDA Anûuyirtote Roland	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur des Travaux Publics de l'État	70 17 82 61 rolandsomdah@yahoo.fr
299	16/01/2019	IGC.363	SOMDA Axelle Yanyire	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option : Génie Civil	70 96 33 83 smdaaxelle@gmail.com
300	21/01/2015	IGC.002	SOMDA Maxime Chevalier de l'Ordre du Mérite	Ouagadougou	Ingénieur de l'équipement rural option Génie Rural	70 25 48 12 maxime.somda@gmail.com
301	11/04/2018	IGC.235	SOMDA Nêê-iêro Constant	Ouagadougou	Ingénieur de conception des Travaux Publics	78 02 81 30 somdaconstant2001@yahoo.fr
302	16/01/2019	IGC.364	SOME Donzala David	Ouagadougou	Diplôme de Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option Génie Civil	70 05 03 42 78 80 35 37 donzdavids@gmail.com
303	13/07/2016	IGC.081	SORE Pàk Sàma Zakaria	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement option : Génie Civil	70 74 66 87 paksama@hotmail.com
304	13/07/2016	IGC.120	SORE Velegda Hugues Fabrice	Ouagadougou	Master Professionnel en Génie Civil spécialité Bâtiments et Ouvrages d'Arts	70 27 32 04 fabrice_sore@yahoo.fr
305	13/07/2016	IGC.116	SORGHO Adama Luc <i>Officier de l'Ordre de l'Étalon</i>	Ouagadougou	Ingénieur des Techniques option Routes et Transports Master spécialisé en Génie Sanitaire et Environnement	70 26 42 82 / 78 03 40 75 ada007sorg@yahoo.fr / ada007sorgluc@gmail.com
306	21/01/2015	IGC.059	SOULAMA Béyéélé Jean Luc	Ouagadougou	Maîtrise en Génie Civil	70 13 96 84 78 27 85 85 soulamajeanluc@yahoo.fr
307	27/12/2017	IGC.194	SOULGA R Zakaria	Ouagadougou	Ingénieur de l'équipement rural, option Génie Rural	70 76 24 54 zsoulga@yahoo.fr
308	22/07/2020	IGC.443	TABOURE Boureima	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur Technologue, spécialité : Génie Civil-Transport	70 23 34 32 tboure@gmail.com
309	13/07/2022	IGC 563	TAMBOURA Albouri Dramane	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	72 55 18 20 65 98 57 29 dramanetamboura1@gmail.com
310	16/01/2019	IGC.263	TAMINI Dofinizoumou dit Laurent	Ouagadougou	Diplôme Ingénieur en Génie Civil et industriel, spécialité Génie Civil et industriel	70 26 60 43 76 31 00 34 laurentd.tamini@yahoo.fr



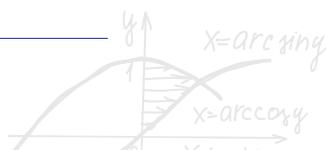
N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
311	21/01/2015	IGC.003	TAMINI Tamoussi Henot Dominique <i>Chevalier de l'Ordre du Mérite</i>	Ouagadougou	Ingénieur des Sciences Appliquées en Génie Civil option infrastructures	70 21 34 18 dtamini@gmail.com
312	21/01/2015	IGC.060	TANGARA Alassane	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option : Bâtiment et Travaux Publics	70 49 08 02 alastang@yahoo.fr
313	21/01/2015	IGC.061	TANOU Fatogoma	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option: Bâtiments	76 60 23 17 tanoufa@yahoo.fr
314	15/02/2017	IGC.160	TAONDEYANDE Wendéyalagdo François	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement, option Génie Civil et infrastructures	70 09 86 67 78 69 92 29 efficiency.dev2016@gmail.com
315	22/07/2020	IGC.446	TAONDYANDE Wendlassida Fidèle	Ouagadougou	Master Professionnel spécialité: Génie Civil option : BTP	70 09 28 11 78 47 23 22 fidellos1@yahoo.fr
316	11/04/2018	IGC.237	TAONSA François	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil, option Travaux Publics	70 66 96 07 ftaonsa@yahoo.com
317	27/12/2017	IGC.195	TAPSOBA Bouba	Ouagadougou	Master en Génie Civil, Ingénieur de conception	76 02 66 13 71 40 81 65 78 99 26 54 tapsobabouba@yahoo.fr boubatap@gmail.com
318	22/07/2020	IGC.447	TAPSOBA David	Ouagadougou	Master spécialisé en Génie Civil et Hydraulique	70 22 56 68 64 04 93 17 davelinebt@outlook.fr
319	13/07/2022	IGC 564	TAPSOBA Judaël Honora	Ouagadougou	Diplôme de Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Génie Civil	70 34 26 06 76 43 22 59 judicaeltapsoba@yahoo.fr
320	16/01/2019	IGC.366	TAPSOBA Wendlassida Franck	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil et Hydraulique	66 07 66 04 francktapsoba3@gmail.com
321	21/01/2015	IGC.063	THIOMBIANO Adjima	Ouagadougou	Ingénieur spécialisé en Géotechnique	70 26 35 82 adthiombiano@yahoo.fr
322	21/04/2021	IGC.523	THIOMBIANO Lamourdidia. Fulbert Paterne	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur des techniques	78 04 49 43 64 81 84 67 paternet2@yahoo.fr
323	22/07/2020	IGC.449	TIEMDE Kiswendsida Romaric	Ouagadougou	Master Professionnel spécialité: Génie Civil option : BTP	70 69 64 01 romarictiemde@gmail.com
324	11/04/2018	IGC.238	TIEMTORE Alexis Wend Zoodo	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option BTP	70 44 19 75 alexistiem@yahoo.fr
325	11/04/2018	IGC.239	TIEMTORE Bewendin Christian Georges	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option Génie Civil et infrastructures	70 94 16 88 tgeorgie2006@yahoo.fr
326	15/02/2017	IGC.161	TIENDREBEOGO Augustin	Ouagadougou	Ingénieur du Génie Civil	70 22 52 55 augustin.tiendrebeogo@gmail.com
327	22/07/2020	IGC.450	TIENDREBEOGO Danièle	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option: Génie Civil	70 49 71 98 78 16 47 99 raweldani22@gmail.com
328	15/02/2017	IGC.162	TIENDREBEOGO Ousmane	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil, option infrastructures	70 21 62 07 ousmanetiendrebeogo@yahoo.fr

N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
329	16/01/2019	IGC.310	TIENDREBEOGO Wend-Yam Odilon Armand	Ouagadougou	Master des sciences, technologie, santé à finalité professionnelle, mention Génie Civil, spécialité inspection, maintenance et réparation des ouvrages (ouvrages d'art)	76 44 66 12 71 89 16 23 armand.tiendrebeogo@gmail.com
330	15/02/2017	IGC.163	TIONON Amidou	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics de l'État	70 97 97 66 ationon@gmail.com
331	27/12/2017	IGC.196	TIZAMBO Wendémi Cyprien	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement, option eau	70 65 55 29 76 24 89 98 cw.tizambo@gmail.com
332	21/01/2015	IGC.064	TOE Jean-Marie <i>Chevalier de l'Ordre National</i>	Ouagadougou	Ingénieur des Travaux Publics	70 74 81 44 acittoejean@gmail.com
333	22/07/2020	IGC.454	TOE Moussa	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur des Sciences Appliquées spécialité : Constructions Civiles	70 26 78 68 74 30 49 68 toe_moussa@yahoo.fr
334	22/07/2020	IGC.455	TOGO Idrissa	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil et Industriel	71 48 00 03 75 76 51 79 togoidrissa213@gmail.com
335	22/07/2020	IGC.457	TOLNO Tamba Tella	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur du Génie Rural	69 61 05 88 60 74 78 38 telltatambatoIno2014@gmail.com
336	22/07/2020	IGC.458	TONE Zamassou Serge Auguste	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil, option: Ponts et Chaussées	70 23 64 46 78 71 88 00 auguste_tone@yahoo.fr
337	21/01/2015	IGC.066	TOU Brahim Abraham	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option : Hydraulique	70 26 78 67 memo_ic@yahoo.fr
338	21/04/2021	IGC.524	TRAORE Abdoulaye	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur option Génie Civil	72 30 52 80 76 49 49 65 doulbi625@yahoo.fr
339	21/04/2021	IGC.525	TRAORE Aboubacar	Ouagadougou	Diplôme de master en Génie Civil Ingénieur de conception en Génie Civil	70 57 40 46 aboubatra32@gmail.com
340	27/12/2017	IGC.197	TRAORE Bali	Ouagadougou	Ingénieur des Sciences Appliquées en constructions civiles, option hydraulique	70 20 02 30 traorebali@yahoo.fr
341	21/01/2015	IGC.067	TRAORE Cheik Oumar Jean François	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option : Bâtiment et Travaux Publics	70 99 03 18 traoremoi@yahoo.fr
342	16/01/2019	IGC.257	TRAORE Djibril	Ouagadougou	Ingénieur des mines et développement industriel option Génie Civil	62 82 54 02 traoredjibril344@yahoo.fr
343	21/01/2015	IGC.068	TRAORE Issiaka	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	70 27 95 66 issiakatraoret@yahoo.fr
344	11/04/2018	IGC.242	TRAORE Kader	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil	62 65 25 09 56 15 08 34 traorekader1987@gmail.com
345	11/04/2018	IGC.241	TRAORE kagniendia Cheik Oumar	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil	78 34 92 97 71 90 16 23 kagniendia@yahoo.fr



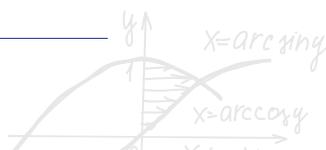
N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
346	16/01/2019	IGC.368	TRAORE Moulaye Amadou	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur, spécialité Génie Civil, option BTP	78 48 20 61 77 76 99 89 moulaye_traore@yahoo.fr
347	13/07/2016	IGC.085	TRAORE Moussa Yambila	Ouagadougou	Ingénieur des Sciences Appliquées en Constructions Civiles option Travaux Publics	70 20 43 46 faso.kanu.mt@gmail.com
348	11/04/2018	IGC.243	TRAORE Sabari Ismael Stanislas	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil	70 27 97 53 traoreismael@gmail.com barrosdg@outlook.fr
349	23/06/2021	IGC.542	TRAORE Solemane	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	71 26 26 64 tsolemane@yahoo.fr
350	13/07/2022	IGC 565	TRAORE Taïbou	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de Conception option Génie Civil	traoretaibou@yahoo.fr
351	16/01/2019	IGC.369	TRAORE Yacouba Saly	Ouagadougou	Diplôme des sciences et technique de l'eau	70 25 08 02 76 43 19 19 yacoustraore@gmail.com
352	22/07/2020	IGC.462	TRAORE Yasmine Binta	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option : Génie Civil et Infrastructures	71 95 00 40 74 39 74 40 yasmineb.traore@gmail.com
353	13/07/2022	IGC 602	WANDAOGO Mohamed	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	71 89 33 87 66 66 07 41 wandaogomohami2015@gmail.com
354	21/04/2021	IGC.526	WANDOGO Mahamoudou	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Infrastructures et Réseaux Hydrauliques	71 80 08 43 76 49 69 91 moudouwan@yahoo.fr
355	21/01/2015	IGC.006	YAGUIBOU Eustache Maurice <i>Chevalier de l'Ordre National</i>	Ouagadougou	Ingénieur Technologue en Génie Civil option Bâtiment / Travaux Publics	70 26 00 37 emyaguibou@becotex.com
356	13/07/2016	IGC.097	YAKA Sombewendé Eusèbe	Ouagadougou	Master spécialisé en Géoenvironnement et Génie Civil option Génie Civil	70 70 95 17 sombw30@gmail.com
357	16/01/2019	IGC.289	YAMEOGO Anicet Kuiliga	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et l'environnement option Génie Civil	76 09 00 01 68 53 02 75 yameogoanicet@gmail.com
358	22/07/2020	IGC.465	YAMEOGO Baowendsida Ama Ida	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur, spécialité : Génie Civil et Hydraulique	70 06 12 11 yameogo_ida@yahoo.fr
359	21/01/2015	IGC.070	YAMEOGO Evariste	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment	yamevar@gmail.com becic.bureau@gmail.com
360	21/01/2015	IGC.071	YAMEOGO Pascal	Ouagadougou	Ingénieur des Techniques Routières	70 24 47 11 pascal.yameogo59@gmail.com
361	16/01/2019	IGC.288	YAMEOGO Tanga Daouda	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et l'environnement option Génie Civil	70 07 18 95 78 68 53 31 daoyams@gmail.com

N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
362	15/02/2017	IGC.165	YAMEOGO Wendyam Josias <i>Chevalier de l'Ordre du Mérite</i>	Ouagadougou	Ingénieur de conception, spécialité Génie Civil	66 96 40 40 yjosias@hoktem-construction.com
363	13/07/2022	IGC 578	YAMEOGO Wendpanga Thierry Saturnin	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur, spécialité Génie Civil, option Bâtiment Travaux Publics	thierryameogo901@gmail.com
364	16/01/2019	IGC.308	YAMEOGO Wilfried Isaac Hassane	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur ; spécialité Génie Civil option BTP	70 46 31 99 yameogow@yahoo.fr
365	16/01/2019	IGC.370	YAOGO Parimyéle Paul	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil option infrastructures	70 27 38 07 paulyaogo@yahoo.fr
366	13/07/2022	IGC 568	YARA Samuel	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil et Industriel	70 25 66 49 sam7yara@yahoo.fr
367	16/01/2019	IGC.313	YAYA BOCOUM Ousmane Yida	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de l'équipement rural, option Génie Rural	70 12 86 92 yousmane@yahoo.com
368	27/12/2017	IGC.198	YBIA Adama	Ouagadougou	Master spécialisé en ingénierie du Bâtiment	70 27 82 50 hybia@yahoo.fr
369	23/06/2021	IGC.543	YE Dofihouyan	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Rural	70 26 53 58 yedofi@gmail.com
370	16/01/2019	IGC.304	YE Douawéré	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil	78 40 44 15 73 47 61 83 youcomp@yahoo.fr
371	21/01/2015	IGC.073	YERBANGA Mohamed	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	70 89 82 10 yerbangamohamed@yahoo.fr
372	11/04/2018	IGC.245	YONI Thomas	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option Génie Civil et infrastructures	70 78 49 73 yonisonforever@yahoo.ca
373	11/04/2018	IGC.246	YONLI Bapougouni Modeste	Ouagadougou	Ingénieur de l'équipement rural, option Génie Rural	70 47 16 33 yonly2002@yahoo.fr
374	16/01/2019	IGC.372	YOUGBARE Wimbé Lazare	Ouagadougou	Diplôme de Master professionnel option BTP, spécialité Génie Civil	70 26 49 75 79 51 33 51 wimbelazare@yahoo.fr
375	21/04/2021	IGC.527	ZAGRE Brice Romaric	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Génie Civil	70 43 34 06 zagrebricer@gmail.com
376	15/02/2017	IGC.166	ZAI Oumar	Ouagadougou	Ingénieur des Sciences Appliquées en constructions civiles, option hydraulique	70 25 38 73 76 10 52 43 oumzai@hotmail.com
377	21/01/2015	IGC.075	ZAMA Alassane	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil option : Bâtiments	70 20 71 73 zamaalassane@yahoo.fr
378	22/07/2020	IGC.466	ZAMPALIGRE Bassirou	Ouagadougou	Diplôme de master en Génie Civil Ingénieur de conception en Génie Civil	63 94 46 26 bachzamp@gmail.com
379	13/07/2022	IGC 580	ZANKONE Ahmed Koubikagnan Rodrigue	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil et Hydraulique	70 56 63 34 zankone_rodrigue@yahoo.fr
380	13/07/2016	IGC.124	ZANZE Christophe	Ouagadougou	Ingénieur de l'Equipement Rural	70 60 77 36 czanze@yahoo.fr
381	21/04/2021	IGC.528	ZIDA Rachid Abraham	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	70 01 91 14 66 69 60 94 rachidzida@gmail.com



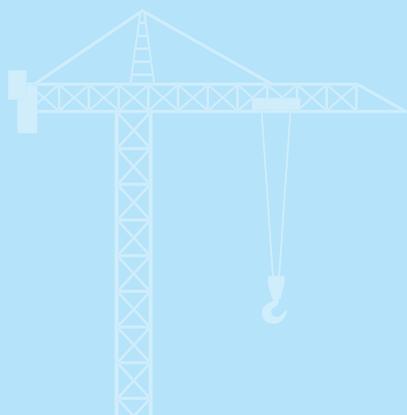
N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
382	11/04/2018	IGC.247	ZIGANI Théodore	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil, option Bâtiment et Travaux Publics	79 51 55 72 theodore.zigani@gmail.com
383	13/07/2022	IGC 571	ZIME Bake Nadine	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de Conception spécialité Génie Civil, option Hydraulique	65 10 02 90 65 10 02 90 nadbak.nz@gmail.com
384	16/01/2019	IGC.373	ZOETGNANDE Laure Flavie	Ouagadougou	Diplôme de Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option Génie Civil	70 32 29 63 laurifla29@gmail.com
385	21/01/2015	IGC.077	ZOMBRE Gabriel <i>Chevalier de l'Ordre National</i>	Ouagadougou	Ingénieur des Sciences Appliquées en Constructions Civiles option : Travaux Publics	70 25 08 29 gabzombre@gmail.com
386	13/07/2022	IGC 572	ZONGO Adama	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de conception	70 57 53 16 75 77 62 95 adamazongo5@gmail.com
387	13/07/2022	IGC 573	ZONGO Don Bosco Steave	Ouagadougou	Diplôme de Master option Génie Civil	70 02 22 86 74 80 99 70 zongosteave.sz@gmail.com
388	13/07/2022	IGC 593	ZONGO Guy Deltchev Wendpouiré	Ouagadougou	Diplôme de Master en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	60 79 20 32 64 41 57 56 bossdelt1@gmail.com
389	15/02/2017	IGC.167	ZONGO Guy Landry	Ouagadougou	Master professionnel en Génie Civil, option Bâtiment et Travaux Publics	78 56 03 88 76 60 31 51 zongolandry@gmail.com
390	13/07/2022	IGC 574	ZONGO Kalby Dominique	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de conception option Génie Civil	70 09 70 58 78 09 57 08 kadozongo@gmail.com
391	21/01/2015	IGC.079	ZONGO Pacôme Aymard R. Romaric	Ouagadougou	Ingénieur Technologue spécialité Génie Civil	76 67 54 45 romaricaymard@hotmail.fr
392	22/07/2020	IGC.469	ZONGO Pagnagdé Lucien	Ouagadougou	Diplôme de master professionnel, domaine : Science et Technologie, spécialité : Bâtiment et ouvrages d'art	70 74 40 53 78 00 16 02 lzongo@yahoo.com
393	21/04/2021	IGC.529	ZONGO Pagoulonkomba Aude Larissa	Ouagadougou	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Génie Civil	71 59 59 16 78 07 85 90 aude.zongo@yahoo.fr
394	13/07/2022	IGC 575	ZONGO Serge Ludovic	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil et Hydraulique	ludovicsz@yahoo.fr
395	13/07/2022	IGC 576	ZONGO Zoulbi Léon	Ouagadougou	Diplôme de Master Professionnel spécialité Génie Civil option BTP	70 02 50 44 75 40 40 34 lon.zongo@yahoo.fr
396	13/07/2016	IGC.105	ZOUNGRANA Bambyam François de Salles Joël	Ouagadougou	Master professionnel en Génie Civil option : Bâtiment et Travaux Publics	74 86 22 63 zoungjo@yahoo.fr
397	13/07/2016	IGC.082	ZOUNGRANA Denis	Ouagadougou	Ingénieur de l'Equipement Rural option : Génie Rural	70 26 10 82 dezoungr@yahoo.fr
398	11/04/2018	IGC.249	ZOUNGRANA Salif	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option Génie Civil et infrastructures	70 03 82 78 zoungsalif@yahoo.fr 2ic.sarl4@gmail.com
399	11/04/2018	IGC.250	ZOURE Luc	Ouagadougou	Ingénieur du Génie Civil	70 11 72 94 luczour@yahoo.fr

N° d'ordre	Date d'inscription	N°IGC	Nom et prénom(s)	Domicile Professionnel	Titre et Diplôme	Contacts
400	22/07/2020	IGC.470	ZOWELENGRE Hugues Donald	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil option : Ponts et Chaussées	70 25 50 80 zowe2h@yahoo.fr
401	21/04/2021	IGC.491	KABORE Elie	Ouagadougou	Diplôme d'ingénieur de conception, option Génie Civil	71 62 64 86 76 97 30 63 elkabor09@yahoo.fr
402	18/07/2013	IGC.096	BATIANA Bazomboue Patrice	Ouagadougou	Diplôme de Master en Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement, Option Génie Civil et infrastructures	70 25 75 98 76 33 34 75 78 82 73 06 batianapatrice@gmail.com
403	21/01/2015	IGC.019	DAKOURE Denis	Ouagadougou	Ingénieur de l'Equipement Rural Option Génie Rural	70 20 47 74 dakoure_dc@yahoo.fr
404	23/06/2021	IGC.535	IDANI Thorbo Laya Firmin	Ouagadougou	Ingénieur Génie Civi option bâtiment et travaux publics	78 45 89 92 laaya22@yahoo.fr
405	13/07/2016	IGC.084	KABRE Kouliga	Ouagadougou	Ingénieur de l'Equipement Rural option: Génie Rural	70 33 05 99 kkabre@ageteer.bf
406	16/01/2019	IGC.344	MOYENGA Hamidou	Ouagadougou	Diplôme de Master professionnel option BTP, spécialité Génie Civil	70 36 13 79 78 80 85 27 hamidmoyenga@gmail.com
407	22/07/2020	IGC.416	OUATTARA Abdel AZIZ Bassory	Ouagadougou	Diplôme d'ingénieur de conception spécialité : Génie Civil	73 42 47 67 ouattaraaziz@gmail.com aziz.ouattara@satafrique.com
408	11/04/2018	IGC.223	OUEDRAOGO Abdel Kader Rayang-Newende	Ouagadougou	Master professionnel en Génie Civil, option Bâtiment et Travaux Publics	70 20 52 72 78 82 95 54 orak5@yahoo.fr aiessarlbtp@gmail.com
409	16/01/2019	IGC.351	OUEDRAOGO Levis	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de Génie Civil	78 40 87 75 70 23 93 63 ouedlevis@yahoo.fr
410	11/04/2018	IGC.227	OUEDRAOGO P. Cheick Kader	Ouagadougou	Ingénieur en Génie Civil	70 08 62 84 pckaderouedraogo@gmail
411	13/07/2016	IGC.125	ZILBALA W.Isidore	Ouagadougou	Master en ingénierie de l'Eau et de l'Environnement Option Génie Civil	70 72 68 70 78 85 67 83 betimsarl@gmail.com
412	16/01/2019	IGC.319	BALBONE Jean	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de Génie Civil	70 08 16 11 78 97 72 11 70 08 16 11 78 97 72 11 balbonejean@gmail.com
413	16/01/2019	IGC.374	ZOMA Delwendé Stéphane	Ouagadougou	Diplôme d'Ingénieur de Génie Civil	70 51 92 16 25 40 85 71 geant.icbf@gmail.com

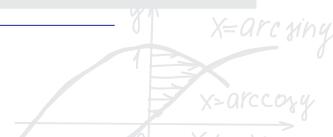


**SECTION**  
**02**

**INGÉNIEURS  
CONSEILS**

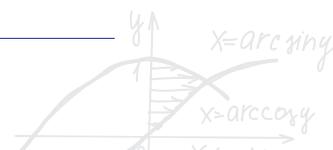


N° d'ordre	N°IC	Raison sociale	Adresse	Nom & prenom du premier responsable
1	IC.10	ACIT	12 BP 217 Ouaga 12 Cité AZIMMO de Saaba Tél. : 25 41 73 85 / 70 74 81 44 E-mail : acitgeotech@gmail.com	TOE Jean Marie
2	IC.63	2IC SARL	01 BP 2622 Ouagadougou 01 E-mail : 2ic@gmail.com Tél. : 25 37 40 40/70 03 82 78	ZOUNGRANA SALIF
3	IC.46	AC CONCEPT	01 BP 5725 OUAGA 01, Secteur 09 Gounghin Tél. : 25 41 19 97 / 71 91 91 11 E-mail : constya51@yahoo.fr	OUEDRAOGO O. Constant Amour
4	IC37	ACET-BTP	06 BP 9840 Ouagadougou 06 Tél. : 25 50 11 39 / 70 26 37 13	MAIGA Mahadi
5	IC.68	ADB Ingénierie	01 BP 3664 Ouagadougou 01 E-mail : adb.ingenierie@yahoo.fr Tél. : 63 41 51 51/67 92 87 55	SINON Abdoul Aziz
6	IC.48	AFRIK CONSULT	01 BP 4541 Ouaga 01 ; Saaba Tél. : 70 65 07 02 Email : sanou_do@yahoo.fr	SANOUDOU Patrice
7	IC.67	AFRIQUE DJIGUI	07 BP 5766 Ouagadougou 07 E-mail : afriquedjigui@gmail.com Tél. : 25 40 91 47 / 71 11 79 17	COULIBALY Adama
8	IC.23	Agence Conseil pour l'Équipement l'Eau et l'Environnement (AC3E)	09 BP 532 Ouagadougou 09 Tél. : 25 36 36 42 / 25 36 86 68 E-mail : ac3eigr@fasonet.bf	OUEDRAOGO Adama
9	IC.15	Agence d'Études d'Ingénierie et Maîtrise d'Œuvre (AGEIM)	10 BP 13478 Ouaga cité 1200 logements 64 rue 14.10, villas n°206/205 E-mail : ageim@ageim-ic.com	OUEDRAOGO Tiraogo Hervé
10	IC.27	Agence d'Études Technique et d'Exécution en Constructions Civiles et Hydrauliques (AGETECH)	01 BP 498 Ouagadougou 01 Tél. : 25 41 80 15 / 70 97 96 30 E-mail : agetech_@yahoo.fr	IDOHOU Alabi Abdel Kader
11	IC.45	AGETIC-BTP Ingénieurs Conseils	01 BP 4676 Ouaga 01, Secteur 18 Somgandé Tél. : 70 66 96 07 / 25 466 42 01 email : ftaonsa@yahoo.com	TAONSA François
12	IC.80	AGHI Sarl	10 BP 13425 Ouagadougou10 E-mail : aghi@aghi-bf.com Tél. : 70 21 31 16 / 25 38 67 64	ILBOUDO Gnouga Pascal
13	IC.83	AGIS Sarl	10 BP 13191 Ouaga 10 E-mail : dimzoure@gmail.com Tél. : 71 30 90 24 / 68 03 91 40	DIMZOURE Fernand Cyrille
14	IC.81	AGIT Sarl	04 BP481 Ouagadougou 04 E-mail : armand.tiendrebeogo@gmail.com Tél. : 76 44 66 12 / 78 83 18 41	TIENDREBEOGO Wendyam Odilon
15	IC.88	AIES Sarl	E-mail : orak5@yahoo.fr Tél. : 70 13 46 93	OUEDRAOGO Abdel Kader Rayang-Newende
16	IC.14	Appui-Conseil-Études-Recherche-Développement (ACERD)	01 BP 2253 Ouaga Sect 09 rue 9 34 Tél.: 25 34 07 26 / 70 18 11 71 E-mail : acerd@fasonet.bf	KABORE Seydou
17	IC.74	AQUATIS	01 BP 470 Ouagadougou 01 E-mail : daoudadiane@gmail.com Tél. : 25 50 99 78 / 70 18 16 99	DIANE Daouda
18	IC.34	Associated Consulting Engineers (ACE)	Rue ZOALGA/Rue 8.24-Secteur 06 Gounghin 04 BP 8825 Ouagadougou 04 Tél. : 25 34 04 14 / 25 34 04 24 E-mail : ace.ingenieurs@fasonet.bf	TIENDREBEOGO Ousmane
19	IC.78	AVET Sarl	14 BP299 Ouaga 14, Saaba E-mail : agencevisionbf@gmail.com Tél. : 70 08 32 32 / 75 23 23 51	KIENDREBEOGO Soumaïlla Ismaël



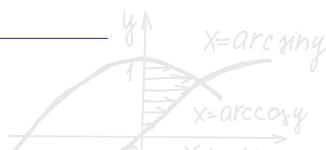
N° d'ordre	N°IC	Raison sociale	Adresse	Nom & prenom du premier responsable
20	IC.54	B2I Sarl	11 BP 482 Ouaga 11, Secteur 16 (ex secteur 21 Tampouy) E-mail : b2isarl@gmail.com Tél. : 25 39 13 82 / 70 00 92 56	OUEDRAOGO Ousmane
21	IC.82	BAC Sarl	BP 3009 Ouaga 01 E-mail : contact@ba.construction Tél. : 70 10 48 49 / 25 40 82 18	OUEDRAOGO Ousmane Honoré
22	IC.79	BERA	01 BP 1169 Ouagadougou 01, 1200 Igts E-mail : bera@fasonet.bf Tél. : 25 36 38 23/70 25 08 02	TRAORE Yacouba Saly
23	IC.36	BERIC	17 BP482 Ouagadougou 17 Tél. : 70 26 22 28 / 62 17 44 99 E-mail : bericbf@gmail.com	OUEDRAOGO David
24	IC.58	BEST 2I	04 BP 8011 Ouaga 04 Secteur N°17, quartier Cissin E-mail : best2isarl@yahoo.fr Tél. : 70 23 89 35 / 79 78 75 52	KABRE Seydou
25	IC.39	BETAT-IC	11 BP 874 CMS Ouaga 11 Tél. : 70 20 27 88 E-mail : betaticbf@gmail.com	BAGUEMZANGRE Kiswendside Serge Davy
26	IC.12	Boutique de développement	04 BP 8993 Ouaga Sect 15 Ouaga 2000 Tél.: 25 37 49 85 / 40 77 04 67 E-mail : boudev@fasonet.bf	ZAMA Alassane
27	IC.56	BRESI ENGINEERING	01 BP 712 Ouaga 01, rue Kiendrebeogo N.Didier E-mail : bresiengineering@gmail.com Tél. : 78 00 88 33 / 70 52 54 02	BOUDA Razanwendside Fidèle
28	IC.2	Bureau d'Etudes de Coordination Technique et d'expertises (BECOTEX)	04 BP 8696 Ouaga 04 sect 15 (SOCOGIB), Rue 15.133 Porte 71 Tél. : 25 38 28 38 / 70 26 00 37 E-mail: info@becotex.com becotex@fasonet.bf secretariat.becotex@gmail.com	YAGUIBOU Eustache Maurice
29	IC.26	Bureau d'Etudes d'Ingénierie de Contrôle et de Suivi des Travaux (BCST)	11 BP 1241 Ouagadougou11 Tél. : 25 36 63 36 / 70 43 19 72 E-mail : besting444@yahoo.fr	KINDA Alfred Simplicite
30	IC.22	Bureau d'Etude et de Contrôle en Ingénierie Civile (BECIC)	02 BP5211 Ouagadougou 02 Secteur 29 Ouagadougou Tél. : 51 18 87 22 / 70 26 45 65 E-mail : becic.bureau@gmail.com	YAMEOGO Evariste
31	IC.17	Bureau d'Ingénierie Civile et d'Assistance Technique (BICAT) SARL	04 BP 8074 Ouaga Tél.: 25 43 00 95 / 25 43 02 99 / 70 21 38 55 / 76 21 38 55 E-mail: bicat@fasonet.bf	HEMA Bakary
32	IC.1	Cabinet Africain de Suivi de Travaux d'Ordonnancement et de Réhabilitation (CASTOR)	Rue des Ecrivains sect 11, arrondissement n°2 NEMNIN porte 178-168, 11 BP 117 ouaga CMS Tél. : 25 30 05 08 / 25 46 05 37 E-mail : soulamajeanluc@yahoo.fr	SOULAMA Beyele Jean-Luc
33	IC.11	Cabinet Africain Etude et de Maîtrise d'Œuvres (CAEM)	01 BP 6615 Ouaga sect 15 rue 15.118 Tél. : 25 37 66 19 E-mail : caem@fasonet.bf	NACOULMA el hadji Ousmane
34	IC.21	Cabinet d'Etude Technique et de Recherche en Ingénierie (CETRI)	Secteur 23 Ouaga rue 29.06 porte N°762 12 BP 145 Ouaga 12 E-mail : cetri@fasonet.bf Tél.: (+226) 25 36 02 01	DAMIBA François Zacharie
35	IC.18	Cabinet d'Expertise Immobilière et d'Etude en Travaux Publics (CEITP)	09 BP 59 Ouagadougou 09 Tél. : 71 02 30 54/25 41 46 28 E-mail : ceitp.sarl@gmail.com	DORO Cheick Omar

N° d'ordre	N°IC	Raison sociale	Adresse	Nom & prenom du premier responsable
36	IC.4	Cabinet d'Ingenierie d'Etude et de Recherche en Génie Civil (CIERGECE)	06 BP 9936 Ouaga Tél. : 226 70 25 88 79 Sect 26 rue 24-26 kossodo	LOMPO Pierre
37	IC.16	Cabinet d'Investigation Technique d'Expertise et de Contrôle (CINTECH)	01 BP 6450 ouaga Tél. : 25 43 12 59	GAGRE Marius
38	IC.51	CAFI-B Sarl	06 BP 10489 Ouaga 06,Cité Niokol Tél. : 25 41 24 24 / 70 25 91 20 E-mail: cafi@fasonet.bf	SANOUE Lassina
39	IC.24	Centrale d'Assistance et de Contrôle/Ingénieur-Conseils (C.A.C.I-C)	09 BP 836 Ouagadougou 09, secteur 30 rue 25.116, parcelle 28 Tél. : 25 35 87 36/25 35 87 38 E-mail : dg@caci-c.com	BOUGOUMA Alain Hyacinthe
40	IC.44	CET-BTP et Services Sarl	01 BP 2307 OUAGA 01, Secteur 28 Tél.: 70 68 96 59 / 78 82 18 31 E-mail:cetbtpsevices@yahoo.com	SANGLY Tadia Serge
41	IC.38	CET-CGE	Rue Bonkoe n°adressage 576 secteur 24 Ouaga, 05 BP 6456 Ouagadougou 05 tél. : 25 37 26 92 / 70 25 03 23 E-mail : cetgce@gmail.com	BATAKO Joseph
42	IC.76	CETIS	09 BP 756 Ouagadougou 09 E-mail : cetis@fasonet.bf Tél. : 25 31 20 43 / 70 20 66 94	OUEDRAOGO P.Zacharie
43	IC.65	CIE-IC	11 BP 1076 Ouaga11, ex sect 28 E-mail : cie_ic@yahoo.fr Tél. : 25 40 25 41	YONI Thomas
44	IC.19	Compagnie pour l'Ingénierie, la Coordination et l'Assistance Technique (CINCAT) International	33, avenue Kadiogo 01 BP 4524 Ouagadougou 01 Tél. : 25 34 31 24 / 25 34 27 19	BASSOLE Batio Joseph
45	IC.8	Development Engineering's services Company Limited (DEC Ltd)	10 BP 13 900 Ouaga 10 Ex sect : 15/Patte d'oie Tél. : 25 38 85 18 / 70 21 14 52 E-mail : contact@dec-ltd.com	HIEN D Rigobert
46	IC.77	DPACTING ENGINEERING	01 BP 6450 ouaga 01 E-mail : k.jackatey@dpecting.com Tél. : 78 35 24 24/73 93 23 23	JACKATEY Guy Komla Eyonam
47	IC.84	ED-GCI sarl	09 BP 811 Ouagadougou 09 E-mail : effcience.dev2016@gmail.com Tél. : 70 09 86 67/25 48 87 77/78 69 2 29	TAONDEYANDE Wendéyalagdo François
48	IC.55	ELITE BTP Sarl	09 BP 253 Ouagadougou 09 sect 42, Ouaga (ex 27) E-mail : elite_btp@yahoo.com / somdaconstant2001@yahoo.fr Tél. :70 22 41 74/78 02 81 30	SOMDA Nêê-iéro Constant
49	IC.62	EMERGENCE INGENIERIE SARL	01 BP 6478 Ouagadougou 01, Rue 29-36 E-mail : emergence@fasonet.bf Tél. : 25 36 36 19	OUANGO Dayendé François
50	IC.33	Engineering, Equipment and Construction Company (2EC)	14 BP 54 Ouagadougou 14 Tél. : 25 48 14 22/72 99 99 77/76 59 44 66 E-mail : btp_2ec@yahoo.fr	GORDIO Boayedj
51	IC.49	ENGS	09 BP 1133 Ouagadougou 09 ; Secteur 10 ; Tél. : 25 45 72 60 E-mail : bf_engs@yahoo.fr	ADOUABOU Noël Flavien
52	IC.59	EPSILON CONCEPT Sarl	05 BP 6002 Ouagadougou 05, sect 42, wayalguin E-mail : epsilonconcept.bet@gmail.com Tél. : 25 48 84 17/70 70 95 17	YAKA Sombewendé Eusèbe

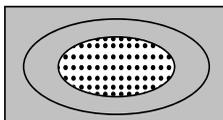


N° d'ordre	N°IC	Raison sociale	Adresse	Nom & prenom du premier responsable
53	IC.40	EXCELL INGENIERIE	05 BP 6594 Ouaga 05 Tél. : 25 46 86 03 E-mail : excell@engineer.com	OUATTARA Thierry
54	IC.66	FASO INGENIERIE	01 BP 5376 Ouagadougou,sect 28 Email : fasoingenierie@gmail.com Tél. : 25 37 74 76/70 25 15 10	NARE Séni Macaire
55	IC.52	GEFA SARL	11 BP 1848 Ouaga11, rue KAZIENDE Léopold Tél. : 25 50 88 45/25 37 24 12 E-mail : gefa_bf@yahoo.fr	OUSSIMAN Souleman
56	IC.13	Générale de l'Ingénierie pour le Développement (GID)	06 BP 9271 Ouaga Tél.: 25 37 85 96	SANON Marius
57	IC.28	Génie d'Etudes de Réalisations et d'Assistance Techniques (GERTEC)	06 BP 9720 Ouagadougou 06 Tél. : 25 37 27 80/25 47 50 08/78 27 42 42 E-mail : ggertec@yahoo.fr	LOMPO Tiamangou
58	IC.53	GEOTEC-AFRIQUE	10 BP 799 Ouaga 10, secteur 29 Tél. : 70 27 43 43 E-mail : marcelincompaore@yahoo.fr	COMPAORE Kiswendsida Marcellin
59	IC.75	GIE Sarl	12 BP 63 Ouagadougou 12, E-mail : kondiap@gmail.com Tél. : 70 28 67 37/25 40 28 79	KONDIA Youmanli Parfait
60	IC.3	Groupe de Réalisation et d'études Techniques en Constructions Civiles et hydraulique (GRETECH)	05 BP 6464 Ouaga 05 79 Rue 16.254 Ouaga/ Tél.: 25 38 21 62/70 25 05 21/70 25 05 19 E-mail : contact@gretech.net	PORGO Idrissa
61	IC.41	GTAH GROUP PARTENERS	n°51 RUE 15.330, 01 BP 4814 Ouagadougou 01, Tél. : 25 38 77 23 70 25 10 18 E-mail : arbi@gtah-group.com	ARBI HaMAD Ould Sidi Mohamed
62	IC.42	GTAH INGENIEURS CONSEILS	01 BP 4814 Ouagadougou 04, Tél. : 25 38 83 12, E-mail : gtah.ic@fasonet.bf	KEITA Abdrahamane
63	IC.64	INGEC SARL	17 BP 424 Ouagadougou 17, sect 26 E-mail : zoungjio@yahoo.fr Tél. : 70 56 79 01	ZOUNGRANA Bambyam François de Salles Joël
64	IC.20	Ingénierie-Formation-Expertise-Conseil (I.F.E.C)	01 BP 5687 Ouagadougou 01 ; Secteur 26 (ex secteur 17) Quartier Pissy, rue N° 17 201 porte n° 704 ; Tél. : 25 43 03 37/70 24 43 85	NOMBRE Adama
65	IC.25	Intégrale Ingénieurs Conseils	01 BP 701 Ouagadougou 11 Tél. : 25 40 19 69/01 97 24 52/70 13 83 14 E-mail : integraleic@gmail.com	CABORE Cheick Abdel Kader
66	IC.9	Mission d'Etudes et de Maîtrise d'Ouvrage (MEMO)	Secteur 25 Ouaga - 11 BP 1675 Ouaga 11 - Tél. : (+226) 25 37 88 58 E-mail : memo@fasonet.bf	TOU Brahima Abraham
67	IC.72	NK CONSULTANT	01 BP 5673 Ouagadougou 01 E-mail : nk.consultants@yahoo.fr Tél. : 25 50 88 11/76 64 40 14	KIEMDE Nicaise Marie Hyppolyte
68	IC.31	OZED Ingénieurs	01 BP 1343 OUAGADOUGOU 01 Tél. : 25 36 60 59/25 37 39 39 E-mail: nfo@ozed-bf.com	DIABRI Bamboini Martin
69	IC.50	PID	BP 6974 Ouagadougou01, Sect 18 Somgandé Tél. : 72 68 04 44 E-mail : pid.ingenierie@gmail.com	ILBOUDO Francis
70	IC.7	Pool Ingénieurs Conseils (PIC) International Sarl	Secteur 51 - Ouaga 09 BP 617 Ouagadougou 09 Tél. : (+226) 25 45 71 56/70 14 32 09 E-mail. : infos@pic-intl.com	COULIBALY San

N° d'ordre	N°IC	Raison sociale	Adresse	Nom & prenom du premier responsable
71	IC.35	SERAT	01 BP4830 OUAGA 01, Tél. : 25 41 71 94/70 26 24 84	KAFANDO Saïdou
72	IC.30	SIMPLY OUR GENIUS ! (SoG !)	11 BP 1839 OUAGA CMS 11, Siège social : secteur n° 6 (Cissin) Secrétariat : (+226) 70 69 06 86 / Mobile: (+226) 74 01 06 92 E-mail : simplyourgenius@gmail.com	DIASSO Antoine
73	IC.6	Société d'Etudes et de Réalisations en Ingénierie (SEREIN)	354 Rue 14.158, sect 14 Ouaga 09 BP 167 Tél. : 25 37 39 80/25 47 22 81/70 21 34 18 E-mail : serein@fasonet.bf	TAMINI Tamoussi Henot Dominique
74	IC.32	Société Sahélienne des Services (3S)	06 BP 9823 Ouagadougou Tél.:25 50 71 40/70 47 16 33 E-mail : yonly2002@yahoo.fr	YONLI Bapougouni Modeste
75	IC.47	SOGIRAFRIQUE Sarl	05 BP 6182 Ouaga 05, Secteur 28 quartier Cissin Tél. : 25 47 98 89/70 25 89 46 E-mail : sogirafrique@sogirafrique.com	COMPAORE Drissa
76	IC.43	TECHNI-CONSULT Sarl	05 BP 6161 OUAGA 05, Secteur 17, quartier Cissin Tél. : 25 43 12 37/25 43 17 63 E-mail : tconsult@fasonet,bf	IDI Adamou
77	IC.92	Cabinet d'Ingénierie des Structures (CIN'S)	11 BP 355 Ouaga CMS 11 Tél. : 70 25 62 32/78 68 53 31 cinsic2016@gmail.com	YAMEOGO Tanga Daouda
78	IC.85	BAT Ingénierie Expertise	14 BP 144 Ouagadougou 14 Tél. : 25 38 89 90/70 06 66 19 E-mail : batingenierie.expertise@gmail.com	OUOBA Youmandia Raymond
79	IC.90	CHALLENGE INGENIEURS CONSEILS (CIC)	06 BP 9008 Ouagadougou 06 Tél. : 70 99 03 18/76 61 16 28 E-mail : challenge@challengebf.com E-mail : cheik.traore@challengebf.com	TRAORE Cheik Oumar Jean François
80	IC.5	TECHNOLOGIE ECONOMIE DEVELOPPEMENT (TED sarl)	05 BP 620 Ouagadougou 05 Secteur 25 (Ex secteur 17) Cissin Tél. : 70 20 65 94 E-mail : ted@tedbf.com	SAMAKE Salif
81	IC.99	AGEIC	11 BP 1078 Ouagadougou 11, Tél. : 70 23 64 46 Email : ageic2020@yahoo.fr	TONE Zamoussa Serge Auguste
82	IC.69	AICET	06 BP 9743 Ouagadougou 06 Email : aicet@fasonet.bf Tél : 25 40 24 64	NGADJADOUM Noudjioudou
83	IC.104	Agence technique d'Expertise et de Suivi (ATES INTERNATIONAL)	Tél. : 76 66 19 57 / 70 44 45 33 E-mail : inoussaouedraogo@gmail.com	OUEDRAOGO Z. Inoussa
84	IC.71	BCT	10 BP 13926 Ouagadougou 10 E-mail : info@bct-ingenierie.com Tél. : 25 37 77 91/70 24 44 78	BELEM Adama
85	IC.70	BECA-CONSULT	01 BP 4225 Ouagadougou 01 E-mail : burbeca@gmail.com Tél. : 70 20 81 05/25 37 53 34	LINGANI Hyppolyte
86	IC.91	BERCI	06 BP 9601 Ouagadougou 06 E-mail : berci@fasonet.bf Tél. : 25 36 89 90	BADOLO Kouabour Karime
87	IC.86	BIC Sarl	12 BP 245 Ouagadougou 12, Secteur 44 E-mail : paulyaogo@yahoo.fr Tél. : 70 27 38 07	YAOGO Parimyéélé Paul



N° d'ordre	N°IC	Raison sociale	Adresse	Nom & prenom du premier responsable
88	IC.61	Bureau d'Etudes, d'Ingénierie et de Maîtrise d'Œuvre (BEM SARL)	04 BP 898 Ouagadougou 04, Secteur 16 E-mail : bem@fasonet.bf Tél. : 25 37 37 47 87/25 37 47 87	NAZE Celestin
89	IC.96	BURED	06 BP 10204 Ouagadougou 06 E-mail : ekaboui@hotmail.com Tél. : 70 47 32 62/75 20 33 33	KABOUI Stéphane B,
90	IC.97	CEI-C	11 BP 184 Ouagadougou 11 E-mail : kanazoe_marietou@yahoo.fr Tél. : 71 94 42 00/78 08 14 62	KANAZOE Marietou
91	IC.100	CEMP SARL	01 BP Ouagadougou 14 E-mail : absombié@gmail.com Tél. : 74 71 88 78/71 05 89 63	SOMBIER ADAMA
92	IC.105	Consortium Ingénieur Conseil (CIC) Sarl	Tél. : 70 46 31 99	YAMEOGO Wilfried
93	IC.29	Etudes et Réalisations Civiles et Industrielles (ERCI)	01BP 5452 Ouagadougou 01 rue 25.64 Tél. : 25 35 72 13/70 21 43 26/74 48 80	MANTORO Accouvi Aubert
94	IC.103	GÉANT Ingénieurs Conseils	Tél. : 25 40 85 71/70 51 92 76 E-mail : géant.icbf@gmail.com	ZOMA Delwendé Stéphane
95	IC.87	GER- BTP SARL (Groupe d'Etudes et de Réalisation)	01 BP 5860 Ouagadougou 01 Email : ger_btp_sarl@yahoo.com Tél. : 70 25 50 80/78 25 50 80	ZOWELENBRE Hugues Donald
96	IC.73	INGETECH	17 BP 183 Ouagadougou 17 Tél. : 25 34 52 03 E-mail : ingetech.bf226@gmail.com	BARRY ABDOUL AZIZ SERGE
97	IC.93	INGEVIAS	01 BP 5968 Ouagadougou 01 E-mail : ouangraoua_marcelin@yahoo.fr Tél. : 70 60 46 50	OUAGRAWA MARCELIN BERNARD
98	IC.102	KATO INGENIEURIE ET SERVICES (KIS)	Tél. : 70 76 60 64/78 54 17 00 E-mail : infokiss2021@gmail.com	GUIGUEMDE ROGER
99	IC.95	PI INGENIERIE	01 BP Ouagadougou 01 E-mail : momidarga@yahoo.fr Tél. : 71 29 71 39/74 71 42 00	DARGA MOMINI
100	IC.94	REC	01 BP 3189 Ouagadougou 01 E-mail : lerack10@gmail.com Tél. : 60 12 12 51	ILBOUDO ABDOUL RACHID
101	IC.60	SMAL INTERNATIONAL	10 BP 13485 Ouagadougou 10, Secteur 15 E-mail : congoaly@yahoo.fr Tél. : 25 38 84 86/70 27 82 25	CONGO Aly
102	IC.98	SOUBANI	01 BP 8172 Ouagadougou 01 Email : chabihamed@gmail.com Tél. : 71 29 20 78/78 01 00 91	IDRISSOU-BOUKO Chabi Hamed
103	IC.57	STRUCTIS	04 BP 440 Ouagadougou 04, Patte d'Oie, Email: rolano@yahoo.fr structis.ingenierie@gmail.com Tél. : 78 47 38 45/76 20 72 18	QUEDRAOGO Roland Noaga
104	IC.101	Tous Azimuts Ingénierie Conseils (TA_ic)	14 BP 126 Ouagadougou 14 Tél. : 25 39 10 63/70 20 55 84/78 00 54 89 Email : tousazimuts.ic@gmail.com	OUOBA Djatani Hermann
105	IC.89	TRACES CONSEILS Sarl	09 BP 345 Ouagadougou 09 E-mail:traces.conseils@yahoo.fr	KONATE Harouna



BOUTIQUE DE DÉVELOPPEMENT S.A

## *Maîtrise d'Ouvrage Déléguée*



- » MOD
- » Conseils
- » Formation
- » Gestion des projets de développement

### BOUTIQUE DE DEVELOPPEMENT

Ouagadougou

04 BP: 8993 Ouagadougou 04 –Tél.: 25 37 49 85

Fax : 25 37 49 86 - E-mail : boudev@fasonet.bf

Fada N'Gourma

BP: 269 Fada N'Gourma– Tél./Fax : 24 77 04 67

## I-1 PRÉSENTATION

Boutique de Développement est un cabinet qui a pour mission de fournir des prestations d'études et de gestion de projets de développement ;

Créée en 1999 sous la forme d'une d'entreprise individuelle, Boutique de Développement a été transformée à partir de 2002 en une Société à Responsabilité Limitée (SARL) au capital d'un million (1.000.000) de francs CFA. En 2014 le capital social a été porté à cent cinq millions (105.000.000) de francs CFA pour ensuite se transformer en Société Anonyme (S.A) en 2021.

Depuis la création du cabinet, son expertise lui a permis d'élargir son portefeuille de clients et d'activités. Notre principal indicateur de performance réside dans le nombre de clients satisfaits après livraison des ouvrages ou missions qui nous ont été confiés. Le maintien du taux d'insatisfaction quasi nul pour ceux qui nous ont fait appel constitue pour nous le défi actuel.

## I-2 NOTRE DOMAINE D'INTERVENTION

Avec plus de vingt (20) ans d'expérience, Boutique de Développement a conduit au profit de nombreux partenaires des missions de :

- Maîtrise d'ouvrage déléguée
- Gestion de Projets de Développement,
- Conseils;
- Formations

Ces missions couvrent les domaines :

- Des infrastructures sociales, économiques et publiques,
- De désenclavement,
- De développement agricole et ressources animales,
- De l'environnement,
- De l'approvisionnement en eau,
- De l'assainissement individuel et collectif,
- Du développement institutionnel,
- De l'analyse et gestion de projets.

## I.3. LA COMPÉTENCE DU PERSONNEL

La Direction du cabinet est assurée par un Ingénieur du Génie Civil de plus de vingt cinq (25) ans d'expériences assurant le poste de Directeur de projet.

Il est assisté d'un personnel permanent composé :

- d'Ingénieurs généralistes et spécialisés rompus à la gestion des projets d'infrastructures et de développement
- d'Économistes
- de Juristes
- de Sociologues
- de techniciens spécialisés et d'un personnel auxiliaire de soutien

En outre, nous disposons de consultants permanents pour la consolidation de nos prestations dans les domaines spécifiques tels que :

- 1.Réseaux téléphoniques / informatique et les circuits électriques,
- 2.Topographie,
- 3.Environnement,
- 4.Socio-économiques
- 5.Infrastructures routières

## I-4 NOTRE PUBLIC CIBLE

Les principaux acteurs institutionnels auxquels sont destinées les prestations de Boutique de Développement sont :

- Les ministères et leurs services déconcentrés ou décentralisés
- Les associations et les organisations non – gouvernementales
- Les projets et programmes de développement
- Les collectivités locales
- Les entreprises d'économie sociale
- Les établissements étatiques ou privés et tout autre groupe d'intérêt.

## I-5 NOS MOYENS MATÉRIELS

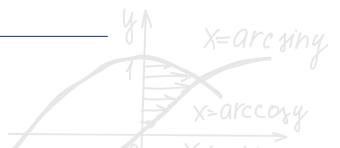
Aussi bien au siège qu'en antenne, nous disposons d'une gamme variée de matériel technique nécessaire pour assurer avec efficacité nos missions. Ce sont essentiellement :

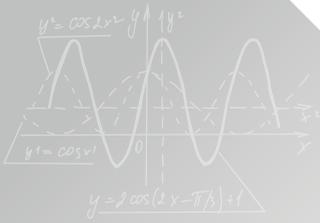
- des logiciels DAO, CAO, GESTION
- tout le matériel roulant et topographique

Samendeni : Digue, ouvrages centraux du barrage



Samendeni : plate-forme centrale hydroélectrique



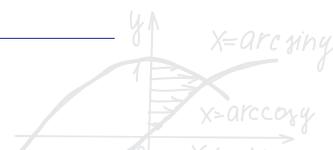


# MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

# MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE ÉLUS LE 10/09/2016

NOM	PRENOMS	POSTE	N° DE TÉL	E-MAIL
NANA	Zouré Robert	Président	70268268	nanazrob@yahoo.fr
KABORE	Kalsibiri	Vice-président	70754364	kkalsibiri@yahoo.fr
COMPAORE	K. Marcelin	Membre titulaire	70274343	marcelincompaore@yahoo.fr
DORO	Cheick Omar	Membre titulaire	70207220	ceitp.sarl@gmail.com
KABORE	Ibrahim	Membre titulaire	70051547	Kab_ibra@yahoo.fr
KARAMBIRI/ MIWENDE	Salimata	Membre titulaire	70297514	salimiwende@yahoo.fr
OUATTARA	O. Lassina	Membre titulaire	70250519	Ouinténi.kiki@yahoo.fr
OUEDRAOGO	Hervé	Membre titulaire	70212059	therveo@yahoo.fr
SEBGO	Abdou	Membre titulaire	70269862	asebgo@yahoo.fr
SOMDA	Eloi	Membre titulaire	70256306	eloiambonwine@gmail.com
SOULAMA	Jean Luc	Membre titulaire	70139684	soulamajeanluc@yahoo.fr
YAMEOGO	Evariste	Membre titulaire	70264565	yamevar@gmail.com
ZOMBRE	Gabriel	Membre titulaire	70250829	gabzombre@gmail.com
HEMA	S. Marc	Membre suppléant	70250849	hemamarc@yahoo.fr
KOANDA	Halidou	Membre suppléant	70140289	Koanda_halidou@yahoo.fr
NACANABO	Sidkeita Aissa	Membre suppléant	70180709	sidkieta@yahoo.fr
THIOMBIANO	Adjima	Membre suppléant	70263582	adjthiombiano@yahoo.fr
TOE	Jean Marie	Membre suppléant	70748144	acittoejean@gmail.com
YANOGO	S. Laure Marie Nadège	Membre suppléant	70605575	nadege.yanogo@gmail.com
ZAMA	Alassane	Membre suppléant	70207173	zamaalassane@yahoo.fr
ZANZE	Christophe	Membre suppléant	70726870	czanze@yahoo.fr





**DÉCRET N° 2012-486/PRES**  
**promulguant la loi n°020-2012/AN du 10**  
**mai 2012 portant création de l'Ordre des**  
**Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso**

BURKINA FASO  
-----  
Unité-Progrès-Justice

DECRET N° 2012-486/PRES  
promulguant la loi n°020-2012/AN du  
10 mai 2012 portant création de l'Ordre des  
Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso.

**LE PRESIDENT DU FASO,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VU la Constitution ;

VU la lettre n°2012-048/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 29 mai 2012 du Président de  
L'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n°020-2012/AN du 10 mai  
2012 portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso ;

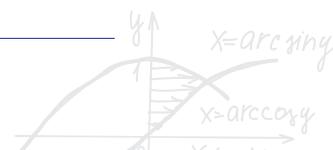
**DECRETE**

**ARTICLE 1** : Est promulguée la loi n°020-2012/AN du 10 mai 2012 portant création  
de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso.

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

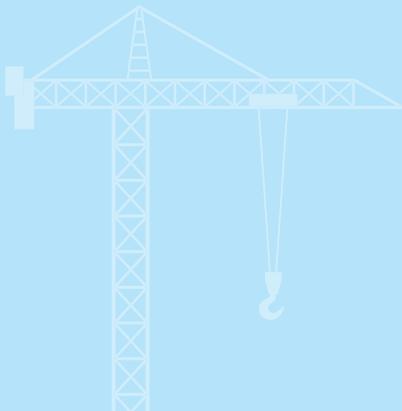
**Ouagadougou, le 11 juin 2012**

**Blaise COMPAORE**





**LOI N° 020-2012/AN PORTANT  
CRÉATION DE L'ORDRE  
DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL  
DU BURKINA FASO**

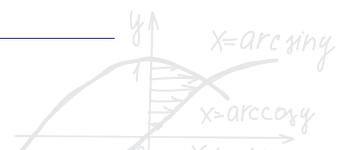


BURKINA FASO  
-----  
UNITÉ-PROGRÈS-JUSTICE  
-----  
ASSEMBLÉE NATIONALE

IV<sup>E</sup> RÉPUBLIQUE  
-----  
QUATRIÈME LÉGISLATURE

## LOI N° 020-2012/AN

# PORTANT CRÉATION DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO



# L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- Vu la Constitution ;
- Vu la résolution n°001-2007/AN du 4 juin 2007, portant validation du mandat des députés ; a délibéré en sa séance du 10 mai 2012 et adopté la loi dont la teneur suit :

## CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Article 1 :** Il est créé un Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso, en abrégé OIGC-BF. L'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Il dispose d'un patrimoine et de ressources propres provenant notamment des cotisations de ses membres, des souscriptions, des dons, des legs et des subventions.

## CHAPITRE 2 : DÉFINITIONS

**Article 2 :** Aux sens de la présente loi, les termes ci-après signifient :

- Conseil de l'Ordre : Bureau de l'Ordre.
- Désordre : dysfonctionnement, instabilité ou ruine de l'ouvrage compromettant son utilisation.
- Génie Civil : ensemble de sciences et techniques concernant les constructions civiles.
- Ingénierie privée : activité professionnelle de l'Ingénieur en Génie Civil en qualité de personne physique ou morale et indépendante.
- Ingénierie salariée : activité professionnelle de l'Ingénieur en Génie Civil en qualité d'agent salarié d'un organisme privé ou public.
- Ingénieur en Génie civil : toute personne titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en Génie Civil reconnu au Burkina Faso ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Ingénieur-conseil : Ingénieur ou groupe d'Ingénieurs, régulièrement inscrit(s) au tableau de l'Ordre, exerçant dans le Génie Civil.
- Membre : personne physique régulièrement inscrite au tableau de l'Ordre.
- Ordre : Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso.

- Ouvrage : construction physique réalisée, généralement in situ, par la mise en œuvre de matériaux et matériels et nécessaire à un besoin spécifique civil.
- Tableau : liste des membres dressée conformément à la présente loi.
- UEMOA : Union économique et monétaire Ouest-africaine.

## CHAPITRE 3 : MISSIONS DE L'ORDRE

**Article 3 :** L'Ordre des Ingénieurs a pour missions de :

- veiller en permanence au respect des règles et conditions d'exercice de la profession ;
- œuvrer au développement continu de la profession, au perfectionnement professionnel de ses membres et à l'encadrement des stagiaires ;
- assurer la défense des intérêts matériels et moraux de la profession qu'il représente ;
- œuvrer au bien-être de la profession.

**Article 4 :** L'Ordre peut présenter aux pouvoirs publics et aux autorités constituées toute demande relative à la profession d'Ingénieur en Génie Civil et être saisi par ces pouvoirs et autorités de toute question le concernant.

L'Ordre peut créer, au bénéfice de ses membres, tout organisme de solidarité, de retraite ou de garantie.

## CHAPITRE 4 : EXERCICE DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR EN GÉNIE CIVIL

### Section 1 : L'Ingénieur en Génie Civil

**Article 5 :** L'Ingénieur en Génie Civil est toute personne physique qui, en son nom propre et sous sa propre responsabilité, fait profession habituelle de :

- concevoir et établir des études, rapports, calculs, dessins, plans, devis et cahiers des charges ;
- faire des consultations, donner des avis et des conseils ;
- surveiller, contrôler, inspecter, superviser ou coordonner les travaux ;
- mener des expertises et audits ;
- mener des activités de recherche et d'enseignement ;
- mener des activités de promotion de la qualité en Génie Civil ;
- gérer et entretenir les ouvrages.

**Article 6 :** Les travaux, activités et études de l'Ingénieur en Génie Civil énumérés à l'article 5 ci-dessus s'exercent dans les domaines ci-après :

- les Bâtiments et édifices publics ou privés ;
- les constructions industrielles ;
- les infrastructures de transport ;
- les infrastructures hydrauliques ;
- les ouvrages d'assainissement.

**Article 7 :** Avant d'entrer en fonction, tout Ingénieur en Génie Civil prête serment devant le Tribunal de grande instance du lieu du siège de l'Ordre. La formule du serment est la suivante : « ***Je jure sur l'honneur d'exercer la profession d'Ingénieur en Génie Civil avec conscience et probité, de garder le secret professionnel, de manifester une attitude loyale et correcte vis-à-vis de mes confrères et de respecter les textes régissant la profession*** ».

**Article 8 :** Nul ne peut exercer la profession d'Ingénieur en Génie Civil au Burkina Faso, s'il n'est inscrit au tableau de l'Ordre.

Toutefois, les Ingénieurs non encore inscrits peuvent exercer sous la responsabilité d'un Ingénieur déjà inscrit au tableau de l'Ordre.

## Section 2 : Conditions d'inscription au tableau de l'Ordre

**Article 9 :** Pour être inscrit au tableau de l'Ordre en qualité d'Ingénieur en Génie Civil, il faut :

- être de nationalité burkinabè ou ressortissant d'un Etat membre de l'UEMOA ;

- jouir de ses droits civiques ;
- n'avoir subi aucune condamnation criminelle ou correctionnelle de nature à entacher son honorabilité ;
- être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en Génie Civil dûment reconnu par l'autorité compétente ou de tout autre diplôme jugé équivalent, ou avoir été inscrit en qualité d'Ingénieur en Génie Civil au tableau de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil d'un autre Etat membre de l'UEMOA sous réserve de réciprocité ;
- avoir effectué un stage concluant d'un an dans le domaine du Génie Civil auprès d'une administration publique, d'un Ingénieur-conseil ou d'une entreprise de Génie Civil sous la supervision d'un Ingénieur inscrit au tableau de l'Ordre ;
- présenter les garanties de moralité jugées suffisantes par le Conseil de l'Ordre.

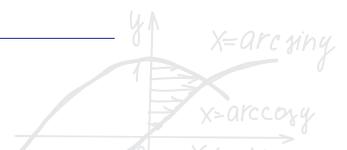
**Article 10 :** Nonobstant les dispositions de l'article 9 ci-dessus, peuvent être inscrites au tableau de l'Ordre, les personnes physiques ressortissant d'un Etat non membre de l'UEMOA dont la législation ou la réglementation autorise, sur la base de la réciprocité, la libre prestation des services des Ingénieurs en Génie Civil et la liberté de leur établissement.

Il en est de même, pour tout Ingénieur en Génie Civil dont l'Etat ou l'Ordre a signé avec le Burkina Faso ou l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso, une convention ou un accord sur la base de la réciprocité, la libre prestation des services des Ingénieurs en Génie Civil et la liberté de leur établissement, sous réserve du respect de toutes les conditions exigées à l'article 9 ci-dessus, à l'exception de celle prescrite au 1<sup>er</sup> tiret dudit article

**Article 11 :** Les inscriptions au tableau de l'Ordre sont faites suivant la date d'enregistrement des demandes d'inscription.

Le tableau de l'Ordre comporte, pour chaque inscrit, le numéro et la date d'inscription, les nom(s) et prénom(s), le domicile professionnel, les titres et diplômes, les distinctions honorifiques, la forme d'exercice choisie et la raison sociale s'il y a lieu.

**Article 12 :** Le tableau de l'Ordre est mis à jour par



le Conseil de l'Ordre au début de chaque année et publié au journal officiel du Burkina Faso. Une copie est communiquée aux Ingénieurs en Génie Civil inscrits, aux ministres chargés des travaux de Génie Civil, au ministre chargé de la justice, au ministre chargé de l'administration du territoire et au ministre chargé du commerce et de l'industrie.

**Article 13 :** La demande d'inscription au tableau de l'Ordre est déposée en deux exemplaires au Conseil de l'Ordre, contre récépissé. Chaque exemplaire comprend les pièces justifiant les conditions exigées à l'article 9 ci-dessus.

Le Conseil de l'Ordre est tenu de se prononcer par une décision d'acceptation ou de refus dans un délai de deux mois sur toute demande d'inscription. Cette décision est notifiée au postulant.

Toute décision de refus d'inscription au tableau de l'Ordre est motivée.

Le silence prolongé d'au moins quatre mois à toute demande d'inscription au tableau de l'Ordre équivaut à une décision d'acceptation et prend effet cent vingt jours à compter du jour de la réception de la demande par le Conseil de l'Ordre.

**Article 14 :** Les décisions rendues par le Conseil de l'Ordre, sur demande d'inscription ou de réinscription au tableau de l'Ordre, peuvent dans les deux mois, à compter de la date de notification, faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat par le postulant, s'il s'agit d'un refus d'inscription, ou par tout membre de l'Ordre ayant intérêt pour agir, s'il s'agit d'une acceptation.

## CHAPITRE 5 : EXERCICE DE LA PROFESSION D'INGENIEUR-CONSEIL EN GENIE CIVIL

### Section 1 : Conditions d'exercice de la profession d'Ingénieur-conseil en Génie Civil

**Article 15 :** La profession d'Ingénieur-conseil en Génie Civil peut s'exercer en ingénierie salariée ou en ingénierie privée.

**Article 16 :** L'exercice de la profession d'Ingénieur-conseil en Génie Civil est soumis à une autorisation délivrée par le Conseil de l'Ordre dans les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè et inscrit au tableau de l'Ordre ;
- jouir de ses droits civiques ;
- justifier de cinq années au moins de pratique effective de la profession d'Ingénieur en Génie Civil auprès d'une administration publique, d'un organisme privé, ou d'une société d'Ingénieurs au Burkina Faso, ou dans tout autre pays ;
- produire une déclaration de l'employeur attestant la fin du contrat de travail lorsque le postulant occupait un emploi salarié ;
- produire un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- produire une police d'assurance délivrée au Burkina Faso couvrant les risques professionnels ;
- s'être acquitté des cotisations dues à l'Ordre ;
- n'être pas sous le coup d'une sanction disciplinaire ;
- disposer d'un local doté des équipements indispensables à l'exercice de la profession ;
- justifier d'une adresse professionnelle ;
- avoir un domicile fiscal au Burkina Faso.

**Article 17 :** Tout Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre et désirant exercer en qualité d'Ingénieur-conseil doit remplir les conditions requises à l'article 16 ci-dessus et déposer auprès du Conseil de l'Ordre un dossier en trois exemplaires comportant les éléments visés à l'article 9 ci-dessus.

Le Conseil de l'Ordre est tenu d'examiner le dossier dont il est saisi et rendre une décision dans un délai de deux mois, à compter de la date de réception.

Toute décision doit être notifiée au postulant et toute décision de refus est motivée.

**Article 18 :** Les décisions du Conseil de l'Ordre rendues sur les demandes d'autorisation peuvent, dans les deux mois à compter de leur notification, faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat par le postulant, s'il s'agit d'une décision de refus, ou par tout membre de l'Ordre qui a intérêt pour agir, s'il s'agit d'une décision d'acceptation.

La décision est communiquée à l'intéressé, aux ministres chargés des travaux de Génie Civil et

publiée dans un journal d'annonces légales à la diligence du président du Conseil de l'Ordre.

**Article 19 :** L'Ingénieur-conseil ou l'Ingénieur en Génie Civil, remplissant les conditions de l'article 16 ci-dessus, peut exercer sa profession sous la forme d'une entreprise individuelle dont il est seul actionnaire et dirigeant, ou sous la forme d'une société avec d'autres Ingénieurs en Génie Civil et/ou d'autres personnes physiques ou morales.

**Article 20 :** Quelle que soit la forme de la société, le gérant ou l'un des administrateurs doit être un Ingénieur en Génie Civil et la majorité absolue du capital est détenue par l'Ingénieur ou le groupe d'Ingénieurs inscrits au tableau de l'Ordre et remplissant les conditions de l'article 16 ci-dessus.

**Article 21 :** Tout Ingénieur-conseil étranger non inscrit au tableau de l'Ordre et désirant exercer la profession d'Ingénieur-conseil dépose, auprès du Conseil de l'Ordre, une demande de permis temporaire ou permanent d'exercer la profession au Burkina Faso et remplit les conditions suivantes :

- justifier d'un contrat d'association avec un Ingénieur-conseil inscrit au tableau de l'Ordre ;
- être un cabinet d'Ingénieur-conseil régulièrement constitué dans le pays d'origine ;
- n'avoir été déclaré ni en faillite, ni en État de liquidation judiciaire des biens.

**Article 22 :** Le dossier de demande de permis temporaire ou permanent est déposé en trois exemplaires auprès du Conseil de l'Ordre.

Le Conseil de l'Ordre est tenu de se prononcer sur toute demande de permis temporaire ou permanent dont il est saisi dans un délai de deux mois.

Toute décision doit être notifiée au postulant et toute décision de refus est motivée.

**Article 23 :** Les décisions rendues sur les demandes de permis temporaire ou permanent par le Conseil de l'Ordre peuvent, dans les deux mois à compter de leur notification, faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat par le postulant, s'il s'agit d'un refus d'inscription, ou par tout membre de l'Ordre ayant intérêt pour agir, s'il s'agit d'une décision d'acceptation.

**Article 24 :** L'Ingénieur-conseil de nationalité étrangère peut exercer dans les mêmes conditions que les nationaux, s'il peut se prévaloir du principe de réciprocité, ou s'il s'associe à un Ingénieur-conseil en Génie Civil de nationalité burkinabé. Cette association peut être temporaire ou permanente et est, dans tous les cas, soumise à l'approbation du Conseil de l'Ordre.

## Section 2 : Association en ingénierie-conseil

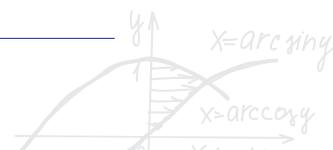
**Article 25 :** L'association temporaire est le fait pour un ou plusieurs Ingénieurs-conseils nationaux de participer avec d'autres Ingénieurs-conseils nationaux ou étrangers à la conception ou à l'exécution d'un projet d'ingénierie pour la seule durée de ce projet.

**Article 26 :** Lorsque la conception ou l'exécution d'un projet est ouverte à la concurrence, incluant des Ingénieurs-conseils étrangers, la part de prestation des Ingénieurs-conseils burkinabè est fixée dans le dossier d'appel d'offres. La commande publique est alors exécutée sous forme d'association temporaire par le ou les adjudicataire (s).

**Article 27 :** Dans le cas d'une association temporaire en vue de prendre part à des appels d'offres ouverts à la concurrence pour l'exécution de marchés de conception ou d'exécution de projet exigeant une mission d'ingénierie, les Ingénieurs-conseils étrangers s'associent à un ou plusieurs Ingénieurs-conseils nationaux pour la présentation des offres.

Les Ingénieurs-conseils étrangers ainsi autorisés ne peuvent exercer la profession au-delà de l'appel d'offres et de la durée de leur mission, sauf si un permis leur a été régulièrement accordé par le Conseil de l'Ordre.

**Article 28 :** L'association entre Ingénieurs-conseils nationaux et Ingénieurs-conseils étrangers donne lieu à la désignation d'un mandataire commun et à la signature par toutes les parties des documents techniques établis dans le cadre du projet d'ingénierie.



## CHAPITRE 6 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORDRE

**Article 29** : Les instances de l'Ordre sont :

- l'Assemblée générale ;
- le Conseil de l'Ordre ;
- le Conseil de discipline.

### Section 1 : L'Assemblée générale

**Article 30** : L'instance suprême de l'Ordre est l'Assemblée générale de tous les Ingénieurs inscrits au tableau de l'Ordre et à jour de leurs cotisations professionnelles.

L'Assemblée générale est présidée par le président du Conseil de l'Ordre.

Elle est chargée de :

- procéder à l'élection des membres du Conseil de l'Ordre ;
- procéder à l'élection des commissaires aux comptes et d'adopter les rapports desdits commissaires ;
- adopter les rapports d'administration du Conseil de l'Ordre sur la situation financière et morale de l'Ordre ;
- approuver les comptes de gestion et les comptes administratifs du Conseil de l'Ordre de l'année écoulée ;
- voter le budget de fonctionnement de l'Ordre de l'année suivante,
- adopter les projets de délibérations et de recommandations du Conseil de l'Ordre ;
- rendre compte des décisions d'acceptation ou de refus d'inscription au tableau de l'Ordre de nouveaux membres.

**Article 31** : L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du Conseil de l'Ordre ou à la demande des deux tiers de ses membres en cas de besoin.

Les convocations aux sessions de l'Assemblée générale sont communiquées aux membres de l'Ordre par voie d'affichage au siège de l'Ordre et par insertion dans les journaux quotidiens, au moins sept jours avant la date prévue pour la tenue de la session.

L'Ordre peut convier à son Assemblée générale toute structure ou toute personne physique ou morale dont la contribution est jugée utile.

**Article 32** : L'Assemblée générale élit deux commissaires aux comptes au scrutin secret pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.

Les commissaires aux comptes ne sont pas membres du Conseil de l'Ordre.

### Section 2 : Le Conseil de l'Ordre

**Article 33** : L'Ordre est administré par un Conseil de l'Ordre, seul habilité à le représenter.

Le Conseil de l'Ordre est composé de sept membres élus au scrutin secret par l'Assemblée générale parmi les membres de l'Ordre à jour de leurs cotisations professionnelles. Ils sont élus pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.

Le Conseil de l'Ordre comprend :

- un président ;
- un vice-président ;
- un secrétaire général ;
- un trésorier ;
- Un Trésorier adjoint ;
- Un secrétaire à la formation et à l'information ;
- Un secrétaire à l'organisation.

**Article 34** : Le président représente l'Ordre dans tous les actes de la vie civile. Il assure l'exécution des décisions de l'Assemblée générale, celles du Conseil de l'Ordre et veille au fonctionnement régulier de l'Ordre.

Il convoque et assure la présence des sessions de l'Assemblée générale et du Conseil de l'Ordre.

Le vice-président assiste le président dans l'exercice de ses attributions et le remplace en cas d'empêchement.

**Article 35** : Les attributions des autres membres du Conseil de l'Ordre sont fixées par un règlement intérieur pris par arrêté conjoint des ministres chargés des travaux de Génie Civil sur proposition du Conseil de l'Ordre.

**Article 36** : Le Conseil de l'Ordre assure l'exécution des décisions de l'Assemblée générale et veille au fonctionnement régulier du Conseil de l'Ordre.

A ce titre, il est chargé de :

- veiller à la discipline au sein de l'Ordre et au respect par ses membres des textes législatifs, réglementaires et des principes déontologiques qui régissent la profession ;
- gérer le patrimoine de l'Ordre ;
- assurer en toute circonstance et au besoin devant toutes les juridictions compétentes, la défense des intérêts matériels et moraux de la profession et des membres de l'Ordre ;
- donner son avis sur la législation, la réglementation et de façon générale sur tout sujet ayant trait aux activités liées à la profession ;
- statuer sur les demandes d'inscription au tableau de l'Ordre ;
- fixer le montant des cotisations auxquelles sont astreints les membres ;
- participer à la fixation du barème des tarifications et honoraires en concertation avec les ministres chargés des travaux de Génie Civil ;
- dresser, tenir à jour et publier annuellement le tableau de l'Ordre ;
- proposer et faire adopter par décret pris en Conseil des ministres le code de déontologie et d'éthique de la profession.

**Article 37 :** Le Conseil de l'Ordre est saisi des fautes professionnelles relevées à l'encontre des membres de l'Ordre et arbitre les différends qui peuvent survenir entre eux.

Il est en justice au nom et pour le compte de l'Ordre.

**Article 38 :** Le Conseil de l'Ordre se réunit au moins une fois par trimestre, en session ordinaire, sur convocation de son président.

Toutefois, il peut tenir des réunions extraordinaires à la demande du président ou de trois au moins de ses membres.

Les convocations aux réunions doivent parvenir à chaque membre du Conseil de l'Ordre au moins sept jours avant la date prévue pour la tenue de la session.

**Article 39 :** Le Conseil de l'Ordre délibère à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

**Article 40 :** Les décisions du Conseil de l'Ordre à forme individuelle susceptibles de faire grief font l'objet de recours devant le Conseil d'Etat.

Ces recours sont formulés dans les soixante jours suivant la notification des décisions du Conseil de l'Ordre aux personnes concernées.

Les décisions du Conseil de l'Ordre sont applicables jusqu'à ce qu'une décision de justice devenue définitive soit rendue.

**Article 41 :** Le siège du Conseil de l'Ordre est fixé à Ouagadougou. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire national sur décision de l'Assemblée générale.

### Section 3 : Le Conseil de discipline

**Article 42 :** Il est institué au sein de l'Ordre un Conseil de discipline qui comprend :

- un président ;
- un vice-président ;
- onze membres ;

Le Conseil de discipline est composé de membres titulaires et de membres suppléants tous élus au scrutin secret par l'Assemblée générale parmi les membres de l'Ordre à jour de leurs cotisations professionnelles.

Les fonctions de membres du Conseil de discipline sont incompatibles avec celles de membres du Conseil de l'Ordre.

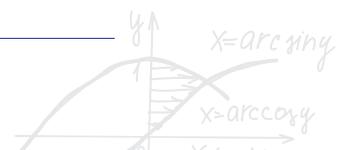
**Article 43 :** Le fonctionnement du Conseil de discipline est régi par les dispositions du règlement Intérieur visé à l'article 35 ci-dessus.

## CHAPITRE 7 : OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES ET DISCIPLINE

### Section 1 : Obligations professionnelles

**Article 44 :** L'Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre est soumis :

- au code d'éthique et de déontologie visé à l'article 36 ci-dessus ;
- aux dispositions statutaires et réglementaires applicables à l'Ordre ;
- au secret professionnel, sauf dérogation prescrite en matière pénale par les textes en vigueur.



**Article 45 :** L'Ingénieur-conseil souscrit auprès d'une compagnie d'assurance agréée au Burkina Faso une police d'assurance couvrant les risques professionnels. Une copie de la police d'assurance est remise au Conseil de l'Ordre au début de chaque année civile.

Le défaut de police d'assurance entraîne de droit l'interdiction d'exercer. Cette interdiction est prononcée par le Conseil de l'Ordre et ne peut être levée que suite à la présentation de la quittance d'assurance.

Les décisions d'interdiction d'exercer ou de levée de l'interdiction sont notifiées par écrit et publiées dans un journal d'annonces légales par le Conseil de l'Ordre.

**Article 46 :** Suivant l'étendue de la mission à lui confiée par le maître d'ouvrage, l'Ingénieur en Génie Civil est responsable :

- des études ;
- de l'interprétation et de la mise en œuvre des études ;
- du contrôle de qualité et de conformité des ouvrages ;
- de l'application et du respect des normes en vigueur.

**Article 47 :** Sans préjudice des sanctions pénales ou civiles encourues, le non-respect des dispositions de l'article 46 ci-dessus entraîne des sanctions disciplinaires.

**Article 48 :** Tous les plans et devis de travaux visés à l'article 5 ci-dessus sont signés et scellés par un Ingénieur membre de l'Ordre ou par le titulaire d'un permis temporaire, à l'exclusion des plans et devis préparés hors du Burkina Faso se rapportant exclusivement à la fabrication de machines et appareils admis dans les travaux et devant servir à la fabrication industrielle.

Lorsque les plans et devis se rapportent à des travaux nécessitant la couverture par une garantie spécifique, ils sont signés et scellés par un Ingénieur-conseil membre de l'Ordre ou par le titulaire d'un permis temporaire.

**Article 49 :** L'Ingénieur en Génie Civil membre de l'Ordre ou l'Ingénieur titulaire d'un permis temporaire signe les consultations et avis écrits, les plans, rapports, notes de calculs, études et cahiers des charges qui se rapportent aux travaux visés à l'article 5 ci-dessus et qui ont été préparés par lui-même ou sous sa direction.

## Section 2 : Procédure disciplinaire

**Article 50 :** Le Conseil de discipline exerce au sein de l'Ordre la compétence disciplinaire.

A ce titre, il peut être saisi par le Conseil de l'Ordre, les ministres chargés des travaux de Génie Civil, le ministère public ou par tout membre de l'Ordre ayant intérêt pour agir.

**Article 51 :** Le Conseil de discipline est saisi de tout manquement grave au code d'éthique et aux devoirs de la profession.

**Article 52 :** Le Conseil de discipline peut, à la requête des parties ou sur la propre initiative, ordonner une enquête sur les faits allégués dont la constatation lui paraît utile à l'instruction de l'affaire.

La décision ordonnant l'enquête indique les faits sur lesquels elle porte et précise, suivant le cas, si elle a lieu devant le Conseil de discipline ou si elle est diligentée par l'un des membres qui se transporte à cet effet, sur les lieux. Tout Ingénieur inscrit, qui est requis, collabore à l'aboutissement de l'enquête.

**Article 53 :** Tout igniteur mis en cause peut se faire assister d'un conseil choisi parmi les personnes de son choix. Il peut exercer le droit de récusation.

**Article 54 :** Tout membre du Conseil de discipline peut être récusé :

- s'il est parent ou allié jusqu'au quatrième degré de l'Ingénieur déféré ;
- s'il est associé professionnellement à l'Ingénieur déféré ;
- s'il y a un procès civil en cours ou toutes autres contestations sérieuses entre ce membre et l'Ingénieur déféré ;
- s'il existe une inimitié ou une suspicion légitime de partialité entre ce membre et l'Ingénieur déféré.

**Article 55 :** La demande de récusation visant un membre du Conseil de discipline est adressée à son président en la forme écrite.

Le président du Conseil de discipline rend une décision en la forme administrative qui n'est susceptible d'aucun recours. Il notifie la décision au requérant.

Si la récusation vise le président du Conseil de discipline, la demande est adressée au vice-président

dudit Conseil qui rend une décision en la forme administrative insusceptible de recours.

**Article 56 :** Le Conseil de discipline tient un registre des délibérations. Un procès-verbal est établi et signé par tous les membres à chaque séance. Les procès-verbaux d'interrogatoire, d'audition ou de déposition sont également établis et signés par les intéressés et les membres du Conseil de discipline.

Aucune sanction disciplinaire ne peut être prononcée sans que l'Ingénieur mis en cause ait été entendu ou appelé à comparaître dans un délai de deux mois après réception de sa convocation dûment notifiée.

**Article 57 :** Le Conseil de discipline statue lorsque l'Ingénieur mis en cause n'a pas répondu à la convocation dûment notifiée dans le délai imparti à l'article 56-ci-dessus sans aucun motif légitime. Dans ce cas, le Conseil de discipline rend une décision par défaut.

**Article 58 :** Les décisions du Conseil de discipline sont motivées. Elles sont communiquées, dans un délai de trois jours après le prononcé de la décision à l'Ingénieur déféré, aux ministres chargés des travaux de Génie Civil, au ministère public et aux autorités compétentes sur le ressort territorial du lieu de résidence professionnel de l'Ingénieur concerné.

**Article 59 :** Lorsque la décision est rendue contradictoirement, l'Ingénieur concerné peut faire un recours devant le Conseil d'Etat dans les deux mois à compter de la date de la décision.

**Article 60 :** Lorsque la décision est rendue par défaut, l'Ingénieur concerné peut faire opposition dans un délai de dix jours à compter de la notification faite à sa personne.

Dans le cas où la notification n'a pas été faite à sa personne, le délai d'opposition est de deux mois à compter de la date de notification à sa résidence professionnelle.

L'opposition est reçue sur simple déclaration au secrétariat du Conseil de l'Ordre contre récépissé.

**Article 61 :** En cas d'opposition, tous les membres composant le Conseil de discipline se prononcent à nouveau avec la présence effective de l'Ingénieur déféré.

**Article 62 :** En application des dispositions de l'article 50 ci-dessus, le Conseil de discipline prononce l'une des sanctions suivantes :

- l'avertissement ;
- le blâme ;
- la suspension d'activité allant d'un à cinq ans ;
- la radiation du tableau de l'Ordre.

**Article 63 :** L'avertissement ou le blâme emporte inéligibilité au sein du Conseil de l'Ordre. En cas d'avertissement prononcé contre un membre, la durée de l'inéligibilité est d'un an. Elle est de deux ans pour un blâme.

**Article 64 :** La suspension d'activité entraîne l'inéligibilité pour une durée de trois ans à compter de la date d'expiration de la sanction.

La suspension d'activité est prononcée pour faute ayant entraîné un désordre non préjudiciable au fonctionnement ou à la stabilité du système ou de l'ouvrage.

**Article 65 :** La radiation est prononcée pour faute ayant causé un désordre préjudiciable, susceptible d'entraîner le dysfonctionnement du système, l'instabilité ou la ruine de l'ouvrage, y compris toutes conséquences subséquentes.

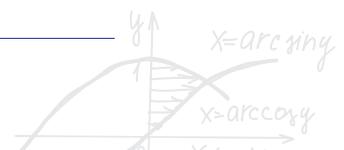
La radiation est également prononcée en cas de seconde suspension pour les motifs visés à l'article 64, alinéa 2 ci-dessus.

Toute sanction autre que l'avertissement, prononcée contre un membre du Conseil de l'Ordre, entraîne déchéance de cette qualité.

**Article 66 :** Nonobstant les dispositions des articles 64 et 65 ci-dessus, la décision de suspension ou de radiation est insérée dans un journal d'annonces légales et affichée sur les placards du siège de l'Ordre pendant une période qui ne peut excéder deux mois.

**Article 67 :** L'exercice de l'action disciplinaire par le Conseil de l'Ordre ne fait obstacle :

- ni aux poursuites que le ministère public, les particuliers ou l'Ordre peuvent engager devant les tribunaux judiciaires ;
- ni à l'action disciplinaire que l'administration publique met en œuvre à l'encontre des Ingénieurs qu'elle emploie.



## CHAPITRES 8 : EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

**Article 68 :** Est coupable d'exercice illégal de la profession d'Ingénieur ou d'Ingénieur-conseil en Génie Civil, toute personne qui pratique ou tente de pratiquer un ou plusieurs actes de cette profession tels que définis aux articles 5 et 6 ci-dessus :

- sans être inscrit au tableau de l'Ordre ;
- sans souscrire à une police d'assurance en cours de validité pour la profession d'Ingénieur-conseil.

**Article 69 :** Toute personne reconnue coupable d'exercice illégal de la profession d'Ingénieur en Génie Civil est punie d'une peine d'emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de trois cent mille (300 000) à un million cinq cent mille (1 500 000) francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

En outre, la juridiction saisie peut prononcer contre le condamné les peines de fermeture de l'établissement, de confiscation des objets ayant servi à la commission de l'infraction ou des produits de l'infraction.

Il peut être également prononcé l'exclusion des marchés publics et l'interdiction du territoire pour les étrangers à titre définitif ou pour une durée de dix ans au moins.

La juridiction saisie peut, à la demande du Conseil de l'Ordre, ordonner l'affichage de la décision en caractères très apparents, la diffusion de tout ou partie de celle-ci pour une durée de deux mois aux frais du condamné dans tous lieux d'affichage ou sa publication par tout média écrit ou audiovisuel choisis par l'Ordre.

**Article 70 :** Sont punis d'une amende de six cent mille (600 000) à deux millions (2 000 000) de francs :

- les entrepreneurs qui, en violation des articles 5 et 6 ci-dessus, continuent l'exécution de plans et devis autres que ceux préparés à l'extérieur du Burkina Faso après avoir reçu un avertissement écrit de l'Ordre ;
- Ceux qui utilisent les services d'autrui pour l'un des actes définis aux articles 5 et 6 ci-dessus, sachant qu'il exerce illégalement la profession d'Ingénieur en Génie Civil, même lorsqu'aucune poursuite n'a été engagée contre le fournisseur des services ;

- Ceux qui, sachant qu'une personne exerce illégalement la profession d'Ingénieur en Génie Civil, s'abstiennent d'informer l'Ordre, les autorités judiciaires ou administratives compétentes sur cette conduite illicite.

Sont exclus de ces derniers cas, le conjoint, les parents et alliés de l'auteur du délit jusqu'au quatrième degré inclus.

**Article 71 :** Tout enquêteur désigné et muni d'une autorisation spéciale délivrée par le Conseil de l'Ordre peut pénétrer à toute heure dans les lieux où sont effectués des travaux pour constater le respect des dispositions des articles 5, 6 et 48 ci-dessus. A cette occasion, il peut requérir la force publique et saisir tous les plans, devis de travaux et tout support numérique intéressant l'enquête.

Le Conseil de l'Ordre peut saisir les juridictions pénales compétentes ou le cas échéant, se constituer partie civile contre la personne poursuivie pour exercice illégal de la profession d'Ingénieur en Génie Civil.

## CHAPITRE 9 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

**Article 72 :** Sont autorisés à demander leur inscription au tableau de l'Ordre, tous les Ingénieurs en service dans l'administration publique ou dans le secteur privé, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

**Article 73 :** Toute personne physique ou morale qui exerçait la profession d'Ingénieur ou d'Ingénieur-conseil en Génie Civil avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi dispose d'une période de douze mois pour s'y conformer.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 10 mai 2012.

**Article 74 :** La présente loi abroge toutes les dispositions antérieures contraires et sera exécutée comme loi de l'État.

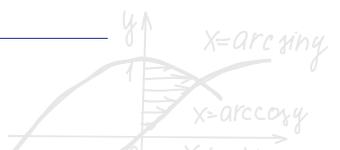
Le Président

**Roch Marc Christian KABORE**

Le secrétaire de séance

**Yoffu Valentine E.F. BESSIN/BAMOUNI**

Chateau d'eau d'une capacité de 80 m<sup>3</sup>





**DÉCRET N°2013-581/PRES/PM/  
MIDT/MHU/MEAHA portant code  
d'éthique et déontologie de la  
profession d'Ingénieur en Génie Civil  
au Burkina Faso**

**LE PRESIDENT DU FASO,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;  
VU le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du premier Ministre ;  
VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant nomination du Gouvernement ;  
VU la loi n°2017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso ;  
VU la loi n°20-2012/AN du 10 mai 2012 portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso ;  
VU décret n°2013-104/PRES/PM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;  
Sur rapport du Ministre des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports ;  
Le conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 juin 2013 ;

**DÉCRÈTE**

**CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**Article 1 :** En application de l'article 36 de la loi n°20-2012/AN du 10 mai 2012 portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso, il est institué un code d'éthique et de déontologie au sein de l'Ordre.

**Article 2 :** L'Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre est soumis :

- au code d'éthique et de déontologie de l'Ordre ;
- aux dispositions statutaires et réglementaires applicables à l'Ordre ;
- au secret professionnel, sauf dérogation prescrite en matière pénale par les textes en vigueur.

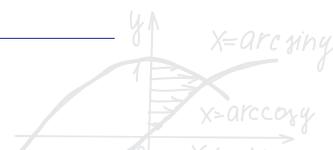
**Article 3 :** Tout manquement aux devoirs définis par le présent code expose son auteur à une sanction disciplinaire, sans préjudice des peines prévues par la loi pénale en vigueur.

**CHAPITRE 2 : PRINCIPES PROFESSIONNELS DES MEMBRES DE L'ORDRE**

**Article 4 :** Les principes professionnels des membres de l'Ordre sont :

- la confidentialité ;
- la conscience ;
- la diligence ;
- la fraternité ;
- l'humilité ;
- l'indépendance ;
- l'intégrité ;
- la loyauté ;
- la neutralité ;
- la probité.

**Article 5 :** Tout Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre se conforme à ses principes professionnels majeurs. A ce titre, il doit :



- exercer sa profession avec conscience, neutralité et probité ;
- garder le secret professionnel ;
- manifester une attitude loyale et correcte vis-à-vis de ses confrères ;
- respecter les textes régissant la profession ;
- s'acquitter de ses devoirs envers le public, l'État, les clients, les employeurs et l'Ordre ;
- s'abstenir de toute conduite susceptible de porter atteinte à l'honneur ou à la dignité de la profession ;
- exercer sa profession avec la rigueur scientifique et technique requise ;
- protéger les personnes, les biens, l'environnement et les constructions civiles ;
- assister les juridictions nationales dans la recherche de la vérité.

## CHAPITRE 3 : DEVOIRS PROFESSIONNELS

### Section 1 : Devoirs envers l'État

**Article 6 :** L'Ingénieur en Génie Civil, membre de l'Ordre, doit se montrer loyal, intègre, responsable et digne dans l'exercice de sa profession envers les institutions du Burkina Faso.

**Article 7 :** Tout Ingénieur en Génie Civil, qui a cessé ses fonctions au sein de l'Administration publique, à l'exception des forces armées nationales, demeure astreint au secret professionnel pendant une durée de cinq (05) ans, à compter de la date de cessation des fonctions.

**Article 8 :** Tout Ingénieur en Génie Civil, ayant exercé sa fonction au sein des forces armées nationales, ou qui est sollicité par le Gouvernement du Burkina Faso pour la conception d'un ouvrage destiné à la défense nationale ou à la sûreté de l'État est astreint au secret militaire jusqu'au déclassement dudit secret par l'autorité militaire.

**Article 9 :** Tout Ingénieur en Génie Civil doit refuser ses services à toute personne physique ou morale lorsque les travaux demandés ont pour but de compromettre la sûreté de l'État, la sécurité des personnes ou des biens.

**Article 10 :** L'Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso qui participe à tout acte de terrorisme tel que défini par les conventions internationales doit être radié de la liste.

**Article 11 :** L'Ingénieur en Génie Civil doit se conformer aux normes scientifiques, techniques, environnementales, sécuritaires et de sûreté applicables au Burkina Faso. Il est tenu de faire des recommandations par écrit au maître d'œuvre ou maître d'ouvrage pour atténuer ou éviter les dangers liés à l'exécution des travaux sur l'environnement, la sécurité publique, la vie et la santé humaine ou animale ainsi que sur la propriété mobilière et immobilière d'autrui.

**Article 12 :** Lorsque l'Ingénieur en Génie Civil estime qu'un danger pour la sécurité publique est imminent et que le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage n'obéit pas à ses recommandations, il en informe le Conseil de l'Ordre ou l'un des ministres chargés des travaux de Génie Civil par écrit et alerte immédiatement les personnes les plus exposées.

**Article 13 :** Tout Ingénieur en Génie Civil qui, par négligence ou imprudence, n'applique pas les mesures prescrites aux articles 11 et 12 ci-dessus jusqu'à la survenance du désordre de l'ouvrage doit être entendu par le Conseil de discipline.

**Article 14 :** Lorsque le désordre de l'ouvrage a causé des dommages matériels importants, des blessures corporelles très graves ou provoqué la mort d'autrui, le conseil de discipline doit prononcer la sanction disciplinaire la plus grave.

**Article 15 :** L'Ingénieur en Génie Civil commis par une juridiction ou une commission pour donner son avis technique et scientifique doit fonder ses conclusions sur des connaissances précises et sur des certitudes scientifiques et techniques.

**Article 16 :** Lorsque les conclusions sont fallacieuses ou complaisantes et ont eu pour effet d'induire en erreur la juridiction ou la commission d'enquête, la responsabilité disciplinaire de l'Ingénieur en Génie Civil commis doit être engagée.

**Article 17 :** Tout Ingénieur en Génie Civil titulaire d'un agrément qui soumissionne aux marchés publics en faisant usage des fausses pièces ou de fausses déclarations doit être déféré devant le Conseil de discipline.

## Section 2 : Devoirs envers les clients et employeurs

**Article 18** : L'Ingénieur en Génie Civil accorde ses prestations à toute personne, quelle que soit sa nationalité, son origine sociale ou raciale, sa conviction politique, religieuse ou philosophique, sauf dans les cas prévus à l'article 9 ci-dessus.

**Article 19** : Les relations contractuelles de l'Ingénieur en Génie Civil avec son client ou son employeur sont transparentes, impartiales, rigoureuses, disciplinées et empruntées de respect.

**Article 20** : Avant d'accepter un contrat ou un mandat relatif aux travaux de Génie Civil, l'Ingénieur qui est sollicité tient compte des limites et ses connaissances, aptitudes et moyens dont il dispose pour son exécution. Il ne peut entreprendre les travaux demandés sans la compétence et la qualification requises.

**Article 21** : Tout Ingénieur en Génie Civil fournit à son client ou employeur les explications nécessaires à la compréhension des prestations et lui rend compte de l'exécution de ses missions.

**Article 22** : Tout Ingénieur en Génie Civil est responsable de la sécurité et de la sûreté des constructions civiles qui lui sont confiées.

Il s'abstient de formuler des avis ou conseils techniquement incomplets ou contraires aux normes en vigueur, de concevoir ou utiliser des plans, devis et autres documents qu'il sait ambigus ou d'origine douteuse.

**Article 23** : L'Ingénieur en Génie Civil qui exécute un contrat ne peut exiger, avant la fin des travaux, le versement de la totalité des honoraires ou percevoir des honoraires dont le montant excède celui fixé par le barème des prestations adopté par l'Ordre.

**Article 24** : L'Ingénieur en Génie Civil dont la spécialité est déterminante pour l'exécution des travaux ne peut, même pour des motifs légitimes, se soustraire à ses obligations sans s'assurer de son remplacement par un autre Ingénieur qualifié, lorsque la rupture du contrat est susceptible d'entraîner le désordre de l'ouvrage ou nuire à la sécurité publique.

**Article 25** : Sont constitutifs de motifs légitimes :

- Le fait que l'Ingénieur chargé des travaux soit en situation de conflit d'intérêt ou lorsque son

indépendance professionnelle est remise en cause ;

- Le fait pour le client ou l'employeur d'inciter ou tenter d'inciter l'Ingénieur chargé des travaux à accomplir des actes illégaux, frauduleux ou dangereux, notamment ceux qui sont contraires aux normes techniques, aux normes environnementales, aux normes de sécurité ;
- le fait que le client ou l'employeur refuse d'exécuter les recommandations de l'Ingénieur en Génie Civil ou ne respecte pas ses engagements contractuels.

**Article 26** : Après l'exécution des travaux pour un client ou un employeur, l'Ingénieur en Génie Civil est tenu de lui transmettre les copies des documents concernant l'ouvrage ainsi que le guide d'utilisation et d'entretien de l'ouvrage, le cas échéant.

## Section 3 : Devoirs envers l'Ordre et les confrères

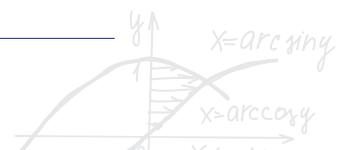
**Article 27** : Tout Ingénieur en Génie Civil, dans ses rapports avec ses confrères et les techniciens qu'il emploie doit respecter ses obligations contractuelles ou patronales.

**Article 28** : En cas de mandat exécuté en équipe, l'Ingénieur doit faire la répartition des honoraires entre les membres de l'équipe de façon proportionnée au mandat, à la qualification ou la compétence et/ou la responsabilité de chacun, en tout cas conformément au contrat les liant au mandat.

**Article 29** : Les contestations relatives à la répartition des honoraires en cas de mandat exécuté en équipe peuvent être portées devant le Conseil de l'Ordre, lorsque la querelle est susceptible de nuire à l'honneur ou à la dignité des Ingénieurs associés.

**Article 30** : Lorsque le Conseil de l'Ordre est saisi d'une contestation relatives à la répartition des honoraires, il décide de la répartition en tenant compte du temps consacré pour l'exécution du mandat, des difficultés et de l'importance du mandat, de la nature exceptionnelle de la prestation des services, de l'étendue de la responsabilité de chacun des membres de l'équipe.

**Article 31** : Tout Ingénieur en Génie Civil veille au progrès de la profession et ne doit pas entraver, directement ou indirectement, ni la carrière



professionnelle des confrères, ni celle des personnes placées sous son autorité, même en cas de compétition.

**Article 32 :** Tout Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre ne peut refuser à tout autre Ingénieur inscrit, sa collaboration pour des motifs de race, de couleur, de sexe, d'origine sociale ou ethnique, politique ou philosophique ou autres motifs prévus par les traités internationaux et la législation nationale, sauf dans les cas prévus à l'article 9 ci-dessus.

**Article 33 :** Lorsqu'un client demande à l'Ingénieur en Génie Civil d'examiner ou de réviser des travaux d'ingénierie qu'il n'a pas lui-même exécutés, il avise le confrère concerné et s'assure que le mandat de celui-ci est régulièrement terminé.

Dans les cas où il remplace un confrère pour des travaux d'ingénierie alors que le mandat de ce dernier n'est pas régulièrement terminé, il informe ce dernier des motifs de son acceptation ou se réfère au Conseil de l'Ordre.

**Article 34 :** Constituent notamment des fautes disciplinaires graves :

- le fait pour des Ingénieurs associés d'engager une querelle physique en se donnant des coups dans le lieu public ou un lieu ouvert au public ou tout autre lieu privé permettant le regard du public ;
- le fait pour des Ingénieurs en Génie Civil de faire usage de la violence ou la menace de violence contre son collaborateur ou contre un autre Ingénieur ;
- le fait pour tout Ingénieur en Génie Civil de diffamer ou d'injurier par voie presse un autre Ingénieur, même sur des faits avérés ;
- le fait pour tout Ingénieur en Génie Civil de calomnier un autre Ingénieur en se servant des informations sur sa vie privée ou ses antécédents judiciaires ;
- le fait pour tout Ingénieur ou groupe d'Ingénieurs en Génie Civil d'empêcher directement ou indirectement la formation des stagiaires ou la spécialisation des autres Ingénieurs en Génie Civil, sauf dans le cas où les postulants n'ont pas les compétences requises ;
- le fait pour un Ingénieur en Génie Civil d'empiéter sur le mandat ou le contrat d'un confrère.

## CHAPITRE 4 : PROBITÉ, SECRET PROFESSIONNEL ET RÉSERVE

### Section 1 : Probité

**Article 35 :** Dans l'exercice de son mandat ou de son contrat, même lorsqu'aucune clause ne l'indique, l'Ingénieur en Génie Civil doit apporter un soin particulier aux biens qui lui ont été confiés pour l'exécution de ses missions et ne doit pas les détourner à des fins personnelles.

**Article 36 :** Dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa profession, l'Ingénieur en Génie Civil doit d'abstenir de verser ou s'engager à verser, accorder ou promettre d'accorder, directement ou indirectement des avantages, sommes d'argent, cadeaux ou présents, en vue d'obtenir un nouveau contrat ou mandat.

**Article 37 :** Dans la quête de l'indépendance et de la probité, l'Ingénieur en Génie Civil doit se méfier des immixtions de tiers qui pourraient compromettre son indépendance et sa probité.

**Article 38 :** Dès que l'Ingénieur en Génie Civil chargé de l'exécution d'un mandat constate qu'il se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, il avise son client ou son employeur et lui demande son autorisation à poursuivre ses missions, nonobstant cette situation.

**Article 39 :** En cas de contestation portée sur ses avis techniques dans l'exécution des travaux à lui confiés, l'Ingénieur en Génie Civil indique immédiatement par écrit les conséquences préjudiciables qui peuvent en découler et ne doit pas courir à des procédés frauduleux ou admettre de tels procédés dans l'exécution de son mandat ou contrat.

**Article 40 :** L'Ingénieur en Génie Civil chargé des travaux perçoit uniquement les honoraires qui lui sont dus et ne doit pas recevoir des sommes indues.

**Article 41 :** Tout Ingénieur en Génie Civil doit, avant la réception définitive des travaux par le maître d'ouvrage, refuser les cadeaux ou présents du maître d'ouvrage et ses associés ou les compensations financières non convenues par les parties contractantes.

**Article 42 :** Dans tous les autres cas, lorsque les gratifications proposées à l'Ingénieur en Génie Civil sont telles qu'elles peuvent compromettre définitivement son indépendance ou sa probité vis-

à-vis du donateur, il avise le Conseil de l'Ordre qui lui indique la conduite à tenir.

## Section 2 : Secret professionnel

**Article 43 :** Tout Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre est astreint au secret professionnel, sauf dérogation prescrite en matière pénale par les textes en vigueur, sur tous renseignements de nature confidentielle obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa profession.

**Article 44 :** Lorsque l'Ingénieur en Génie Civil accepte un mandat ou un contrat d'un client ou d'un employeur pouvant comporter un risque de révélation ou l'usage ou l'usage d'informations confidentielles obtenues avec un autre client, il avise ce dernier.

**Article 45 :** Constitue une faute disciplinaire grave, le fait pour un Ingénieur en Génie Civil d'utiliser des informations concernant les affaires et les procédés de fabrication industrielle du client ou de l'employeur dans le but d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui.

## Section 3 : Réserve

**Article 46 :** Tout Ingénieur en Génie Civil est astreint au devoir de réserve. Il ne peut critiquer publiquement le travail d'un confrère où l'autorité publique, quel que soit le degré des divergences.

**Article 47 :** Tout Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso qui, dans l'exercice de sa profession se trouve hors du Burkina Faso, doit se conduire selon les règles déontologiques du pays d'accueil ou du pays du lieu d'exécution des travaux.

**Article 48 :** Dans le cas où les prestations qui lui sont demandées sont contraires à l'article 9 ci-

dessus, il informe immédiatement le Président du Conseil de l'Ordre du Burkina Faso.

## CHAPITRE 5 : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

**Article 49 :** Le Conseil de l'Ordre peut créer un comité d'éthique dont la mission est d'informer et d'encourager les bonnes pratiques sociales et professionnelles au sein de l'Ordre.

**Article 50 :** Le comité d'éthique est composé de personnes intègres, dignes et dotées d'une grande conscience professionnelle et d'une haute moralité.

**Article 51 :** Le choix et le nombre des membres du comité d'éthique sont laissés à la discrétion du Conseil de l'Ordre qui veille à un minimum de consensus entre les membres inscrits.

**Article 52 :** Le Conseil de l'Ordre, sur décision de l'Assemblée générale, soumet les propositions de révision du présent code aux ministres chargés des travaux de Génie Civil.

**Article 53 :** Le Conseil de discipline applique les sanctions prévues à l'article 62 de la loi n°20-2012/AN du 10 mai 2012 portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso.

**Article 54 :** Le Ministre des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports, le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Ministre de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 juillet 2013

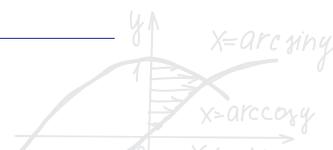
**Blaise COMPAORE**

Le Premier Ministre  
**Beyon Luc Adolphe TIAO**

Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme  
**Yacouba BARRY**

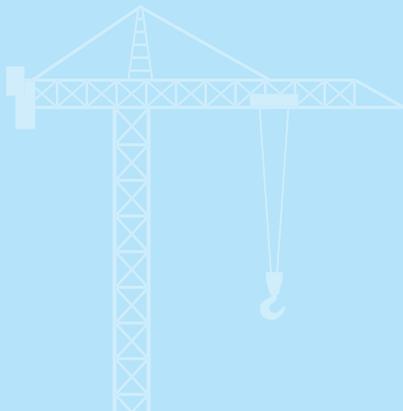
Ministre de l'Eau, des Aménagements  
Hydrauliques et de l'Assainissement  
**Mamounata BELEM OUEDRAOGO**

Le Ministre des Infrastructures, du  
Désenclavement et des Transports  
**Jean Bertin OUEDRAOGO**





# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO**



## ARRÊTÉ CONJOINT N°2013-001/MIDT/MHU/MEAHA

### Portant règlement intérieur de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso

Le Ministre des infrastructures, du désenclavement et des transports ;

Le Ministre de l'habitat et de l'urbanisme ;

Le Ministre de l'eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant nomination du Gouvernement du Burkina Faso ;

Vu le décret n°2013-104/PRES/PM du 07 mars 2013 portant attribution des membres du Gouvernement ;

Vu la loi n°20-2012/AN du 10 mai 2012 portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso ;

Sur proposition du Conseil de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso.

### ARRETENT

#### CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Article 1 :** En application des articles 35 et 43 de la loi n°20-2012/AN du 10 mai 2012 portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso, il est institué un règlement intérieur au sein de l'Ordre.

**Article 2 :** Les instances de l'Ordre sont l'Assemblée générale, le Conseil de l'Ordre et le Conseil de discipline.

**Article 3 :** Sont membres de l'Ordre, tous les Ingénieurs en Génie Civil régulièrement inscrits au tableau de l'Ordre.

**Article 4 :** Le présent règlement intérieur a pour objet, d'une part de préciser les droits et devoirs des membres de l'Ordre, les attributions des

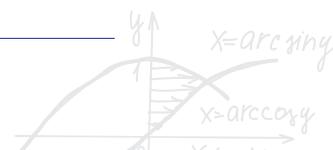
membres du Conseil de l'Ordre, des commissaires aux comptes, et d'autre part, de régir le fonctionnement du Conseil de discipline et les élections au sein de l'Assemblée générale.

#### CHAPITRE 2 : DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES

##### Section 1 : Droits

**Article 5 :** Tout Ingénieur en Génie Civil a le droit de :

- demander son inscription ou sa réinscription au tableau de l'Ordre dans les conditions prévues par la loi portant création de l'Ordre ;
- élire et être élu lors des élections de membres dirigeants des organes de l'Ordre ;
- être informé et associé aux activités de l'Ordre



## CHAPITRE 3 : ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE

- s'exprimer librement lors des sessions de l'Assemblée Générale ;
- posséder une cadre professionnelle de membre ;
- récuser un confrère devant le Conseil de discipline ;
- désigner tout autre personne de son choix pour assurer sa défense devant le Conseil de discipline ;
- jouir de tous autres avantages liés à la qualité de membre.

### Section 2 : Devoirs

**Article 6 :** L'Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre est soumis ;

- au code d'éthique et de déontologie de l'Ordre ;
- aux dispositions statutaires et réglementaires applicables à l'Ordre ;
- au secret professionnel, sauf dérogation prescrite en matière pénale par les textes en vigueur.

**Article 7 :** Tout membre de l'Ordre est tenu de :

- payer les cotisations fixées par le Conseil de l'Ordre ;
- se conformer au barème des prestations fixé par l'Ordre ;
- respecter les confrères et les biens de l'Ordre ;
- exécuter consciencieusement les missions qui lui sont confiées ;
- montrer et préserver la dignité de l'Ordre ;
- prêter serment devant le tribunal de grande instance, avant l'exercice de ses fonctions ;
- participer à toute enquête ordonnée par l'Ordre ou l'autorité compétente, lorsqu'il est requis ;
- assister tout confrère devant le Conseil de discipline, à la demande de ce dernier ;
- dénoncer à l'Ordre toutes pratiques ou tentatives de pratiques illégales de la profession d'Ingénieur en Génie Civil ;
- participer à la vie civile de l'Ordre.

### Section 1 : Attribution du président et du vice-président

**Article 8 :** Les attributions du président et du vice-président du Conseil de l'Ordre sont celles prévues à l'article 34 de la loi portant création de l'Ordre.

**Article 9 :** Le président représente l'Ordre dans tous les actes de la vie civile, notamment en justice, auprès des pouvoirs publics et des organisations internationales et dans les cérémonies officielles et les obsèques en cas de décès d'un confrère.

**Article 10 :** Le Président du Conseil de l'Ordre assure l'exécution des décisions de l'Assemblée générale, celles du Conseil de l'Ordre et veille au fonctionnement régulier de l'Ordre. A ce titre, il est chargé notamment de :

- procéder à l'ouverture du compte de l'Ordre intitulé « ORDRE DES INGENIEURS EN GENIE CIVIL DU BURKINA FASO » dans les livres d'un établissement bancaire ou financier agréé par le ministère de l'économie et des finances du Burkina Faso ;
- signer les correspondances adressées aux membres du Gouvernement, aux autorités élues, aux autorités diplomatiques ou consulaires, aux autorités des corps constitués ;
- gérer le budget voté par l'Assemblée générale ;
- recruter le personnel d'appui ;
- acquérir, alléger, donner à bail ou hypothéquer les biens sur décision des membres du Conseil de l'Ordre ;
- contracter les emprunts approuvés par l'Assemblée générale ;
- mandater les Ingénieurs en raison de leurs spécialités pour constater les actes d'exercice illégal de la profession d'Ingénieur en Génie Civil et requérir la force publique à cet effet ;
- donner mandat aux Ingénieurs pour pénétrer dans les locaux concernés par une enquête ;
- délivrer les permis temporaires et permanents après délibération du Conseil de l'Ordre ;
- ordonner la saisie de tous les plans, devis de travaux et tout support numérique intéres-

- assister en personne ou désigner tout membre de l'Ordre pour assister aux perquisitions effectuées par la police judiciaire au domicile ou dans le bureau d'un Ingénieur en Génie Civil membre de l'Ordre ;
- saisir les juridictions pénales compétentes ou le cas échéant, se constituer partie civile au nom et pour le compte de l'Ordre contre la personne poursuivie pour exercice illégal de la profession d'Ingénieur en Génie Civil ;
- mettre en œuvre toute initiative tendant à améliorer les rapports de l'Ordre avec la société civile, les pouvoirs publics et les organisations internationales.

**Article 11 :** Le président du Conseil de l'Ordre convoque et assure la présidence des sessions de l'Assemblée générale et du Conseil de l'Ordre. A ce titre, il est chargé notamment de :

- signer les convocations relatives aux sessions de l'assemblée Générale et réunions du Conseil de l'Ordre ;
- assurer la discipline lors des sessions de l'Assemblée générale et des réunions du Conseil de l'Ordre ;
- ordonner la publication des résultats des élections ou des décisions prises par l'Assemblée générale.
- assurer l'exécution des décisions de l'Assemblée générale, celles du Conseil de l'Ordre et veiller au fonctionnement régulier de l'Ordre.

**Article 12 :** Le Président du Conseil de l'Ordre signe exclusivement les correspondances adressées aux membres du Gouvernement, aux autorités élues, aux autorités diplomatiques ou consulaires, aux autorités des corps constitués.

Toutefois, il peut déléguer sa signature au vice-président pour certains actes, notamment :

- les correspondances adressées aux autorités administratives, autres que celles citées ci-dessus ;
- les lettres de transmissions et d'accusé de réception ;
- les décisions de congés ;

- les décisions d'affectation et les actes de gestion du personnel des services relevant du secrétariat général ;
- les textes des communiqués ;
- les télécopies.

**Article 13 :** Le vice-président assiste le président dans l'exercice de ses attributions et le remplace en cas d'empêchement.

## Section 2 : Attributions du secrétaire général

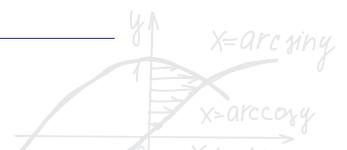
**Article 14 :** Le secrétaire général est chargé de :

- assurer la préparation des sessions de l'Assemblée générale et les réunions du Conseil de l'Ordre ;
- émettre les convocations à la signature du président ou du vice-président pour les sessions et réunions au sein de l'Ordre ;
- émettre les bulletins de vote lors des élections ;
- rédiger les rapports des sessions et réunions ;
- conserver et archiver les documents ;
- mettre à jour la liste des membres inscrits au tableau de l'Ordre ;
- coordonner et superviser tous les services placés sous son autorité ;
- délivrer les récépissés de dépôt des dossiers et les attestations d'inscription au tableau de l'Ordre ;
- exécuter toutes autres missions à lui confiées par le Président ou le vice-président du Conseil de l'Ordre et relevant de sa compétence.

## Section 3 : Attributions des secrétaires

**Article 15 :** Le secrétaire à la formation et à l'information est chargé de :

- diffuser toutes informations concernant les activités de l'Ordre ;
- concevoir une politique d'information au sein du Conseil de l'Ordre en vue d'une meilleure visibilité de ses actions ;
- proposer un plan de formation, de suivi et d'encadrement des membres de l'Ordre ;



- développer et soumettre au Conseil de l'Ordre toutes initiatives intéressant le Génie Civil ;
- exécuter toutes autres missions à lui confiées par le Président du Conseil de l'Ordre et relevant de ses compétences.

**Article 16 :** Le secrétaire à l'organisation est chargé de :

- préparer les outils matériels et logistiques nécessaires à la tenue des sessions de l'Assemblée générale, réunions du Conseil de l'Ordre ou cérémonies de l'Ordre ;
- mobiliser les membres en cas de besoin ;
- prendre les mesures sécuritaires et protocolaires nécessaires au déroulement des cérémonies organisées par l'Ordre ;
- concevoir et proposer à l'Ordre une politique de relations intérieures et extérieures ;
- développer toutes initiatives pour l'amélioration des cadres de concertation de l'Ordre ;
- remplacer le secrétaire général en cas d'empêchement ;

#### Section 4 : Attributions des trésoriers

**Article 17 :** Le trésorier est, sous l'autorité du Président du Conseil de l'Ordre, le gérant du patrimoine de l'Ordre. A ce titre, il est chargé de :

- recouvrer les cotisations des membres inscrite au tableau de l'Ordre ainsi que les autres créances dues à l'Ordre ;
- délivrer les quittances ou reçus de paiement ;
- encaisser les dons, legs et subventions accordée à l'Ordre ;
- élaborer le budget à soumettre à l'Assemblée générale ;
- exécuter les ordonnancements de dépenses ;
- dresser les rapports financier et comptable ;
- exécuter toutes opérations financières ordonnée par le Président du Conseil de l'Ordre ;
- proposer au Conseil de l'Ordre toute initiative visant à améliorer la situation financière de l'Ordre.

**Article 18 :** Le trésorier adjoint assiste le trésorier dans l'exercice de ses attributions et le remplace en cas d'empêchement.

## CHAPITRE 4 : ATTRIBUTIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Article 19 :** Les commissaires aux comptes élus par l'Assemblée générale en application de l'article 32 de la loi portant création de l'Ordre ne sont pas membres du Conseil de l'Ordre.

**Article 20 :** Les commissaires aux comptes certifient la régularité et la sincérité des comptes de gestion, apportant un appui-conseil en matière de gestion financière et comptable des ressources de l'Ordre et dénoncent toutes malversations sur les comptes de gestion.

**Article 21 :** Les commissaires aux comptes dressent leurs rapports d'évaluation des comptes de gestion et les transmettent à l'Assemblée générale qui les adopte.

**Article 22 :** Les rapports sont présentés à la fin de chaque exercice budgétaire sous un modèle défini par les règles de la comptabilité publique.

## CHAPITRE 5 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

**Article 23 :** Le Conseil de discipline est soumis à la procédure disciplinaire prévue par les articles 50 à 67 de la loi portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso.

### Section 1 : Saisine, enquête et convocation

**Article 24 :** Le Conseil de discipline est saisi par le Président du Conseil de l'Ordre, les ministres chargés des travaux de Génie Civil, le ministère public et tout membres de l'Ordre ayant intérêt pour agir contre tout Ingénieur membre de l'Ordre qui a manqué à l'une des obligations professionnelles prévues aux articles 44 à 49 de la loi régissant l'Ordre.

**Article 25 :** Dès la saisine du Conseil de discipline, son Président entreprend ou fait entreprendre sans délai une enquête. Il peut entendre toute personne dont l'audition est nécessaire à la manifestation de la vérité.

**Article 26 :** Le Président du Conseil de discipline peut attribuer aux membres titulaires des missions spécifiques pour le succès de la procédure disciplinaire, notamment la rédaction des convocations, des rapports, des procès-verbaux d'interrogatoire, des procès-verbaux d'audition ou de déposition, la tenue du registre des audiences ou la conduite de l'instruction d'une affaire, l'appui-conseil ou

l'étude technique d'un dossier ou le surveillance d'une enquête.

**Article 27 :** L'Ingénieur en Génie Civil mis en cause ou son conseil ainsi que la personne ayant saisi le Conseil de discipline ont le droit de citer des témoins et d'être confrontés pendant l'enquête ou à l'audience.

**Article 28 :** Lorsque l'enquête est terminée, le Président du Conseil de discipline convoque les membres titulaires et prend toutes les dispositions utiles pour citer l'Ingénieur en Génie Civil mis en cause à comparaître devant le Conseil de discipline.

**Article 29 :** L'acte de convocation à comparaître comprend obligatoirement un résumé

De discipline convoque les membres titulaires et prend toutes les dispositions utiles pour citer l'Ingénieur en Génie Civil mis en cause à comparaître devant le Conseil de discipline.

**Article 30 :** Le dossier de l'affaire contient obligatoirement un rapport détaillé sur les faits reprochés à l'Ingénieur en Génie Civil mis en cause ainsi que les circonstances dans lesquelles ils se sont produits.

**Article 31 :** L'acte de convocation à comparaître adressée aux témoins comprend seulement, la date, l'heure et le lieu de l'audience du Conseil de discipline ainsi que la mention de l'engagement de dire la vérité.

## Section 2 : Audiences et délibérations

**Article 32 :** Les audiences du Conseil de discipline sont publiques. Toutefois ; lorsque les circonstances l'exigent, le président du Conseil de discipline peut décider le huis clos.

**Article 33 :** Le jour de l'audience, le président du Conseil de discipline vérifie la présence effective des membres statutaires du Conseil de discipline, de l'Ingénieur en Génie Civil mis en cause ou son conseil ainsi que celle des témoins.

**Article 34 :** Après vérification de la présence effective des parties et des témoins, les membres siégeant du Conseil de discipline décident de la tenue ou du renvoi de l'audience à une autre date.

**Article 35 :** Lorsque le dossier est retenu pour l'audience, les débats s'ouvrent avec la lecture des frais de l'affaire par un rapporteur général désigné parmi les membres titulaires.

**Article 36 :** Après la lecture des faits et la notification des charges à l'Ingénieur en Génie Civil mis en cause ou son conseil, le Président renvoie les témoins présents dans une salle qui leur est réservée.

**Article 37 :** Le Président du Conseil de discipline assure la conduite des débats. Sur autorisation du président, les membres titulaires posent directement à l'Ingénieur mis en cause ou son conseil à présenter oralement ses moyens de défense.

**Article 38 :** Le Président du Conseil de discipline fait conduire les témoins les uns après les autres pour les interroger au cours de l'audience et les confrontent aux parties s'il y a lieu.

**Article 39 :** Lorsque le Président estime que le Conseil de discipline est suffisamment informé, il ordonne la clôture des débats et invite l'Ingénieur en Génie Civil mis en cause ou son conseil à présenter oralement ses moyens de défense.

**Article 40 :** A la fin des conclusions orales de l'Ingénieur en Génie Civil mis en cause ou son conseil, le Président suspend l'audience et les membres du Conseil de discipline se retirent pour délibérer.

**Article 41 :** La décision du Conseil de discipline est prise par vote secret et chaque membre titulaire ayant siégé doit y prendre part.

**Article 42 :** Le dispositif de la décision prise est formulé séance tenante et avant la reprise de l'audience.

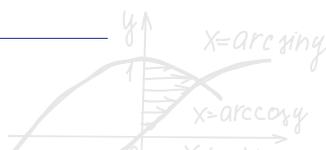
**Article 43 :** Le Président du Conseil de discipline ordonne la reprise de l'audience, invite les parties dans la salle, prononce la sanction retenue contre l'Ingénieur en Génie Civil.

**Article 44 :** Après le prononcé de la sanction, il notifie à l'Ingénieur sanctionné ou à son conseil les voies et délais de recours dont il dispose.

## Section 3 : Sanctions et garanties du Conseil de discipline

**Article 45 :** En cas de négligence ou de complaisance des membres du Conseil de discipline ou de violations graves des règles de procédure, ils sont, selon le cas, collectivement ou individuellement passibles de sanctions disciplinaires.

**Article 46 :** Pendant les audiences du Conseil de discipline, le Président peut requérir les forces de sécurité.



**Article 47 :** L'outrage fait par paroles, gestes ou menaces, écrits ou dessins rendus publics ou non, ou encore par envoi d'objets quelconque dans la même intention et visant un membre du Conseil de discipline dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, est puni des peines prévues par la législation pénale en vigueur.

**Article 48 :** Les membres du Conseil de discipline sont soumis au secret des délibérations sous peine de sanctions disciplinaires.

**Article 49 :** Les membres suppléants du Conseil de discipline ne siègent que s'ils remplacent les membres titulaires empêchés. Ils assistent obligatoirement aux débats à l'audience sans voix délibérative et ne posent pas de questions aux parties.

**Article 50 :** La désignation des membres suppléants pour remplacer les membres titulaires se fait par roulement.

**Article 51 :** En cas de circonstances graves empêchant le fonctionnement régulier du Conseil de discipline, le président du Conseil de l'Ordre se réfère aux ministres chargés des travaux de Génie Civil.

Les mesures arrêtées par ceux-ci sont exceptionnelles et ne peuvent aller au-delà de six mois.

## CHAPITRE 6 : ELECTIONS AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Section 1 : Candidatures

**Article 52 :** Les candidats aux postes de membres du Conseil de l'Ordre, de membres du Conseil de discipline et de commissaires aux comptes sont élus au mode de scrutin à bulletin secret à un tour.

**Article 53 :** Nul ne peut être élu ou être électeur s'il n'est à jour de ses cotisations professionnelles, s'il est frappé d'une sanction disciplinaire emportant inéligibilité ou d'une sanction pénale devenues définitives.

**Article 54 :** Tout Ingénieur en Génie Civil désirant postuler à une fonction dépose sa candidature par déclaration verbale ou écrite au secrétariat général du Conseil de l'Ordre.

A cette occasion, il précise le poste pour lequel la candidature est faite.

**Article 55 :** Les droits de candidature sont fixés à la somme forfaitaire de vingt-cinq mille (25 000)

Francs remise au trésorier contre reçu, mais acquise d'office à l'Ordre même après désistement de candidature.

**Article 56 :** La liste officielle des candidats est affichée sur les placards au siège de l'Ordre à la date limite fixée pour la manifestation des candidatures.

**Article 57 :** Le droit de faire campagne auprès des confrères est reconnu à tout candidat inscrit, dans le strict respect des lois et règlements en vigueur et du code d'éthique et de déontologie applicable à l'Ordre.

**Article 58 :** La période de campagne est fixée à quatorze jours et déclarée ouverte à compter de la dernière heure de clôture des candidatures par le Président du Conseil de l'Ordre.

### Section 2 : Bureau de vote

**Article 59 :** Pour chaque élection, le Conseil de l'Ordre crée un bureau de vote qui est chargé du dépouillement.

**Article 60 :** Le bureau de vote se compose de vingt-cinq (25) membres électeurs à l'exclusion des candidats.

**Article 61 :** La veille du scrutin, le Président du Conseil de l'Ordre fait afficher la liste des membres du bureau de vote tout en indiquant trois (03) responsables.

### Section 3 : Déroulement du vote et proclamation des résultats

**Article 62 :** Le jour du vote, tous les candidats doivent être présents dans la salle sous peine de radiation de la liste des candidats, sauf empêchement dûment justifié auprès du Président du Conseil de l'Ordre au moins vingt-quatre heures avant le vote.

**Article 63 :** Chaque poste à pourvoir est matérialisé par une urne distincte comportant sur le dessus et les flancs une affiche portant le nom du poste concerné par l'élection.

**Article 64 :** Tout membre peut donner procuration à un autre membre pour voter en son nom et pour son compte.

La procuration est écrite et contient obligatoirement la date d'établissement et les signatures du représentant.

**Article 65 :** Aucun électeur ne peut recevoir plus d'une procuration, sous peine de nullité de la dernière procuration en date.

**Article 66 :** Le Président de l'Assemblée générale appelle au vote pour chaque poste à pourvoir et vérifie les procurations émises par les électeurs dont l'absence est dûment justifiée.

**Article 67 :** A la clôture des opérations de vote, les membres du bureau de vote enlèvent les urnes pour le dépouillement.

**Article 68 :** En cas de nécessité de transport des urnes dans un autre lieu, celles-ci sont scellées et estampillées du sceau de l'Assemblée générale, sous l'assistance de tous les membres du bureau de vote.

**Article 69 :** Lors du dépouillement, les votes blancs et nuls ne sont comptabilisés et sont annexés au procès-verbal dressé par les responsables du bureau de vote.

Les votes blancs et nuls n'apparaissent pas dans le résultat officiel qui comporte seulement le nombre d'électeurs inscrits, le nombre de votants, les suffrages exprimés.

**Article 70 :** Les suffrages exprimés constituent l'ensemble des bulletins moins les votes blancs et nuls

Le vote blanc correspond à un bulletin dépourvu de tout nom de candidat ou toute indication obligatoire.

Le vote nul correspond à des bulletins déchirés, annotés ou comportant une mention manuscrite ajoutée par l'électeur.

**Article 71 :** Le candidat qui a obtenu la majorité simple des suffrages exprimés est déclaré élu au poste concerné.

**Article 72 :** En cas d'égalité des suffrages exprimés entre deux (02) ou plusieurs candidats, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

**Article 73 :** Conformément au procès-verbal dressé par le bureau de vote, le Président du Conseil de l'Ordre prend les mesures nécessaires pour publier les résultats dans un délai de quarante-huit (48) heures, à compter de la fin du dépouillement.

**Article 74 :** Le Secrétaire général veille à l'affichage de la liste officielle des membres élus sur les placards au siège de l'Ordre.

## Section 4 : Recours des candidats

**Article 75 :** A compter de la publication de la liste officielle des membres élus, tout candidat perdant qui s'estime lésé par des irrégularités de vote ou convaincu de faits frauduleux peut formuler un recours devant le Conseil de l'Ordre.

**Article 76 :** Lorsque le recours est fondé, le président du Conseil de l'Ordre convoque une Assemblée générale pour une nouvelle élection pour le poste concerné par le recours.

Dans ce cas, de nouvelles candidatures ne sont pas autorisées et la liste des candidats au poste concerné reste maintenue.

## CHAPITRE 7 : INSTALLATION DES MEMBRES

**Article 77 :** Nonobstant tout recours prévu à l'article 75 ci-dessus et sur délibération du Conseil de l'Ordre, le Président du Conseil de l'Ordre installe les membres élus dans leurs fonctions respectives à l'exception des membres visés par le recours, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de proclamation des résultats.

**Article 78 :** Les membres des organes de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil sont installés en cérémonie solennelle.

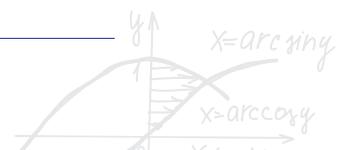
Toutefois lorsque les circonstances l'exigent, le Président du Conseil de l'Ordre peut les installer par écrit, sur décision du Conseil de l'Ordre.

**Article 79 :** Tout membre élu qui démissionne ou décédé avant l'installation officielle est remplacé par la personne ayant obtenu la deuxième place aux élections suivant le classement opéré dans le procès-verbal.

## CHAPITRE 8 : DISPOSITIONS DIVERSES, TRANSITOIRE ET FINALE

**Article 80 :** Le Conseil de l'Ordre, sur décision de l'Assemblée Générale, soumet les propositions de révision du présent arrêté aux ministères chargés des travaux de Génie Civil.

**Article 81 :** A titre transitoire, l'Assemblée générale constituante de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso est présidée par l'Ingénieur le plus ancien dans le grade le plus élevé.



**Article 82** : L'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 06/06/2013

Le Ministre des infrastructures, du  
Désenclavement et des Transports

**Jean Bertin OUEDRAOGO**  
*Commandeur de l'Ordre National*

Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme

**Yacouba BARRY**  
*Officier de l'Ordre National*

Le Ministre de l'Eau, des Aménagements  
Hydraulique et de l'Assainissement

**Mamounata BELEM/OUEDRAOGO**  
*Chevalier de l'Ordre National*



# RÉPERTOIRE DES INGÉNIEURS CONSEILS

**ACERD** SARL

APPUI CONSEIL  
ETUDES  
RECHERCHE  
DEVELOPPEMENT

Recherche- Management de projet  
Maitrise d'œuvre technique et sociale : Bâtiments, Adduction d'eau Potable, Assainissement, Barrages et Aménagement hydroagricoles, Environnement, Ouvrage d'art, Route et Pistes rurales)

Tel : (+226) 25 34 07 26/ 25 65 29 35/70 18 11 71  
01 BP 2253 Ouagadougou 01  
Rue 9-34 Porte N°34 Quartier Gounghin  
Email : acerd@fasonet.bf ou seydou.kabore@gmail.com

**ACIT**  
GÉOTECHNIQUE

Notre souci, la qualité de vos ouvrages

**DOMAINES D'INTERVENTION**

- ETUDES-CONTROLE ROUTES
- ETUDES-CONTROLE BATIMENTS
- ETUDES-CONTROLE OUVRAGES HYDRAULIQUES
- ETUDES-CONTROLE OUVRAGES HYDROAGRICILES
- ETUDES-CONTROLE OUVRAGES AERODROMES
- FORMATIONS
- ESSAIS ET EXPERTISES GEOTECHNIQUES DES OUVRAGES

Tél.: +226 60 51 80 84  
+226 70 74 81 44  
12 BP 217 Ouagadougou 12  
E-mail: acitgeotech@gmail.com  
contact@acitgeotech.com  
Site web : acitgeotech.com



**ADB-Ingénierie**

Aménagement Urbain • VAD • Génie Civil • Ouvrages d'Art  
Eau • Assainissement • Rivière • Environnement

01 BP 3664 Ouagadougou 01  
540, Av Kwamé N'Krumah  
BURKINA FASO  
+226 25 30 43 86  
+226 63 41 51 51  
+226 67 92 87 55  
adb.ingenierie@yahoo.com



Bâtiment- Aménagement Hydrauliques  
infrastructures de transport- Energie  
IC.48

+226) 70 65 07 02  
+226) 78 18 25 13  
afrikconsulte@gmail.com  
sanou\_do@yahoo.fr  
Burkina / Ouagadougou  
01 BP 4541 Ouaga 01



AGENCE DE CONCEPTIONS, D'ÉTUDES ET DE COORDINATION TECHNIQUES

GÉNIE CIVIL, HYDRAULIQUE, ENVIRONNEMENT  
BARRAGES ET AMÉNAGEMENT HYDRO-AGRICOLE,  
EXPERTISE IMMOBILIÈRE

(+226) 76 29 84 84  
(+226) 78 01 42 30  
(+226) 71 11 79 17  
afriquedjigui@gmail.com

**AGEIM**  
Ingénieurs Conseils

Agence d'Études d'Ingénierie  
et de Maitrise d'œuvre/ AGEIM

**Domaines de compétence :**

- Infrastructures de transport
- Aménagements hydrauliques
- Bâtiments et ouvrages d'art

Tél. : +226 25 36 91 98 / 25 36 97 11  
Adresse : 10 BP 13478 Ouagadougou 10 • Burkina Faso  
Cité 1200 logements • villas n°205 et 206 - 64, rue 14.10  
E-mail : ageim@fasonet.bf • Site web : www.ageim-ic.com



AGENCE D'ÉTUDES TECHNIQUES  
ET D'EXÉCUTION EN CONSTRUCTIONS  
CIVILES ET HYDRAULIQUES

N° d'inscription à l' OIGC-BF: IC.27

- BÂTIMENT
- ROUTE
- OUVRAGE D'ART
- HYDRAULIQUE
- ENVIRONNEMENT
- EXPERTISE

+226 25 41 80 15  
+226 70 97 96 30  
+226 78 22 67 88  
agetech\_ic@yahoo.fr  
06 BP 10519 Ouagadougou 06  
Burkina Faso



Agence d'Exécution des Travaux  
d'Infrastructure & Construction  
Bâtiment et Travaux Publics-BTP

Etudes, Conceptions, Recherche de solution, Suivi-Contrôle, Conseils

En Bâtiments, Travaux Publics, Génie-civil, Routes,  
Ouvrages Hydraulique, Infrastructures et divers équipements collectifs  
Assistance techniques Expertise – Evaluation- Conseils  
01 BP 4676 Ouaga 01/Tél: (226) 25 46 42 01 / 70 66 96 07  
Email : ageticbtp@gmail.com

Maitrise d'œuvre complète des travaux de BTP



**Aménagement, Génie civil,  
Hydraulique, Informatique**

298, Rue 7.68. Ex.Secteur n°7  
10 BP 13425 Ouagadougou 10  
Burkina Faso

Tel. : +226 25 38 67 64  
Mob. +226 70 21 31 16.  
Email : aghi@aghi-bf.com



INGENIERIE - ARCHITECTURE  
EXPERTISE IMMOBILIERE - AUDIT TECHNIQUE  
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENT  
RECHERCHE ECONOMIQUE OPTIMALE  
FORMATION - CONSEILS

10 BP 13191 Ouagadougou 10  
+226 25 40 91 30 / 71 30 90 24  
+226 68 03 91 40  
dimzoure@gmail.com  
agence\_agis@yahoo.fr



**Agence d'Ingénierie d'Expertises  
et du Suivi-Contrôle du Bâtiment  
et des Travaux Publics**

**Ouvrage - Réaménagement - Assainissement - Kilométrage**

01 BP 4518 Ouagadougou 01  
E-mail : aieessarlbt@gmail.com

Tel : +226 70 20 52 72  
+226 78 82 95 54  
+226 64 99 89 99



**Ingénieurs Conseils Hydroproject**  
OUVRAGES FLUVIAUX-AMENAGEMENTS  
ASSAINISSEMENT-ADUCTION D'EAU  
ROUTES-VRD

01 BP 470 Ouagadougou 01  
E-mail : daoudadiane@gmail.com  
BURKINA FASO

Tél.: +226 25 50 99 78  
+226 78 83 83 38  
+226 70 18 16 99



**AGENCE D'INGENIERIE & DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Bâtiment – Travaux publics – Aménagement  
Hydro-Agricole – Assainissement

- Expertise immobilière
- Etude d'ingénierie
- Transport
- Suivi-Contrôle
- Suivi-Evaluation
- Appuis conseils

Tél. : +226 70 08 32 32  
+226 75 23 23 51

14 BP 299 Ouaga 14 Burkina Faso  
E-mail : agencevisionbf@gmail.com



**Bureau International d'Ingénierie  
Ingénieurs Conseils BTP**

**DOMAINES DE COMPETENCE**

- Génie civil; Hydraulique ;
- Assainissement;
- Aménagement Hydro-agricole;
- AEP; Environnement;
- Architecture; Géologie;
- Energie; appui conseils;
- Formation

Tél. : +226 25 39 13 82  
+226 70 00 92 56  
+226 76 50 26 26 WhatsApp  
11 BP 482 Ouagadougou 11  
E-mail : b2isarl@gmail.com  
oussouhami@yahoo.fr



**CABINET D'ETUDES D'INGENIERIE ET  
D'EXPERTISE IMMOBILIERE**

Secteur 24 Silmissen  
01 BP : 3009 Ouagadougou 01  
Burkina Faso

Tél. LD : +226 25 37 30 47  
Bur. : +226 25 40 82 18  
Cel. : +226 71 59 71 71

E-mail : houedraogo@ba.construction  
Site : www.ba.construction



**BUREAU D'ETUDE ET DE CONTROLE  
EN INGENIERIE CIVILE**

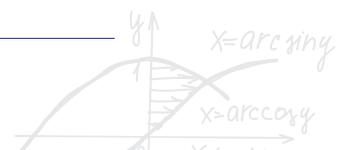
**Génie Civil - Aménagement Hydraulique  
- Environnement - Développement**

02 B P 5211 Ouagadougou 02  
Burkina Faso

E-mail: becic.bureau@gmail.com

Tel: Bur. (226) 51 18 87 22  
Cel: (226) 70 26 45 65

Etudes – Formation - Suivi Contrôle - Suivi Evaluation -  
Conseil et Expertise - Assistance Technique



BUREAU D'ETUDES, DE COORDINATION TECHNIQUE ET D'EXPERTISES

TEL : +226 25 38 28 38  
+226 70 26 00 37

E-MAIL : emyaguibou@becotex.com  
ouantoue75@gmail.com

04 BP 8696 Ouagadougou 04  
Sect. 52, Rue 15 133, Porte 71  
patte- d'Oie, Ouagadougou, Burkina Faso

**BECOTEX**  
Ingénieurs Conseils BTP

Sarl



- Ingénierie  
- Consultation  
- Formation  
- Recherches appliquées

Bureau d'Etudes, de Réalisation et d'Ingénieurs Conseil

Domaines d'intervention : Aménagement hydro-agricole  
AEP, Assainissement, Bâtiment, VRD etc.

17 BP : 482 Ouagadougou 17  
E-mail : ouedavekde@yahoo.fr  
bericbf@gmail.com

Tél : +226 70 26 22 28  
+226 78 49 33 91  
+226 74 00 93 09



BÂTIMENTS - ROUTES - FORAGES - AEP - BARRAGES - AMENAGEMENT DE BAFONDS  
ASSAINISSEMENT - ELECTRIFICATION - FORMATIONS - LABORATOIRE

BURKINA-FASO

Siège Social: Cité An3, Immeuble V appartement 65  
+226 25 47 02 86 / 70 20 27 88  
+226 77 20 27 88  
11 BP 874 CMS Ouaga

CÔTE D'IVOIRE

Cocody Angré 9<sup>ème</sup> Tranche  
08 BP 3590 Abidjan 08  
+225 07 68 23 95 16

b.serge@betat-ic.com

www.betat-ic.com



Bureau d'Ingénierie Civile  
et d'Assistance Technique

04 BP 8074 Ouagadougou 04  
Burkina Faso  
E-mail : bicat@fasonet.bf

Tél : +226 50 43 00 95  
Fax : +226 50 43 02 98



Bureau de Recherches et  
d'Etudes  
des Structures en Ingénierie

Bâtiment, Structure  
Métallique & V.R.D

Tél: +226 25 39 10 10

76 79 49 01

boudafidele@gmail.com

brestengineering@gmail.com

Rue KIENDREBEOGO N. Didier

01 BP 712 Ouagadougou 01

Burkina Faso



CENTRALE D'ASSISTANCE ET DE CONTRÔLE/  
INGÉNIEURS-CONSEILS (CACIC) - SA

09 BP 836 Ouaga 09, Sect. 25 - Rue 25.116-Parcelle 28

Tel. : 00 226 25 35 87 36 - Fax: 00 226 25 35 87 38

Site web: www.caci-c.com - Email : dg@caci-c.com



C.A.S.T.O.R Ingénierie Expertise

Cabinet Africain de Suivi de Travaux d'Ordonnancement et de Réhabilitation  
(SARL AU CAPITAL DE 1'000'000 FCFA)

Etude - Suivi - Contrôle des Travaux BTP - Expertise Technique BTP IFU N° 00021209 T  
Assistance au Maître d'Ouvrage - Expertise Immobilières RCCM BF OUA 2009 B 1633  
Dépistage Gaz Radon - Assainissement - Ouvrage d'Art

178 Rue des écrivains  
secteur 12 Parcelle A  
Lot 250 section CH  
11 BP 117 Ouagadougou 11

TEL. : +226 25 30 05 08  
+226 70 13 96 84  
+226 78 27 85 85  
+226 67 27 85 85

E-mail : soulamajeanluc@yahoo.fr



-Expertise immobilière et Travaux Publics  
-Maîtrise d'œuvre  
-Architecture Intérieure  
-Gestion de projets de constructions  
-Conception et études techniques

+226 25 36 67 12  
+226 25 41 46 28  
+226 71 02 30 54



ceitp.sarl@gmail.com  
Rue 223 Charles DE GAULLE  
09 BP 59 Ouaga 09





### PRESTATIONS

- ÉTUDES - CONCEPTIONS
- CONTRÔLES - FORMATIONS
- EXPERTISE

### COMPÉTENCES

- BÂTIMENTS - ROUTES & TRANSPORTS
- HYDRAULIQUE - OUVRAGES D'ART

Tél. : +226 70 22 41 74 / + 226 78 02 81 30  
 E-mail : somdaconstant2001@yahoo.fr / elite\_btp@yahoo.com  
 adresse : 09 BP 253 Ouaga 09

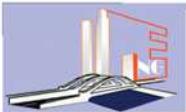


Science & Ingénierie - Management du BTP - Développement

Bâtiment - Ouvrage d'art - Hydraulique - Voirie et réseaux divers - Installations techniques

- ETUDES - SUIVI - MAÎTRISE D'ŒUVRE
- EXPERTISE - FORMATION

E-mail : sombw30@gmail.com Tél.: +226 25 48 84 17  
 epsilonconceptbet@gmail.com +226 70 70 95 17  
 Ouagadougou, Burkina Faso +226 64 06 48 48



## EXCELL INGENIERIE

05 BP 6594 Ouagadougou 05 / Tél. 00 226 25 46 86 03 -  
 00 226 60 03 03 06 - excell@engineer.com  
 BURKINA FASO

- Etudes techniques
- suivi-contrôle de travaux :

- Bâtiments
- Routes
- Pistes
- Ouvrages hydrauliques



## Global Engineering For Africa/ SARL

Bureau d'Etudes et d'Ingénieurs Conseils

11 BP 1848 Ouagadougou 11  
 Rue KAZIENDE Léopold  
 Tél : +226 25 50 88 45  
 +226 25 37 24 12  
 GSM : +226 70 06 66 31  
 +226 78 01 92 19

E-mail : gefa\_bf@yahoo.fr / gefaic@fasonet.bf



LABORATOIRE DE GEOTECHNIQUE POUR BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

10 BP 799 Ouagadougou 10 Burkina Faso  
 +226 25 46 45 51 / +226 70 27 43 43 / +226 64 23 65 06  
 Marcelincompaore@yahoo.fr

GEOTEC-AFRIQUE POUR DES OUVRAGES SURS ET DURABLES



## GROUPE D'ETUDES ET DE RÉALISATION

01 BP 5860  
 Ouagadougou 01  
 ger\_btp\_sarl@gmail.com +226 70255080  
 zowe2h@yahoo.fr +226 78255080



## GENIE D'ETUDES DE REALISATIONS ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Barrages, Aménagements hydro-agricoles, Approvisionnement en eau potable, Routes, Pistes rurales, Bâtiment Assainissement, Environnement

06 BP 9720 Ouagadougou 06 Cel. : (226) 78 27 42 42  
 BURKINA FASO (226) 70 20 33 26  
 E-mail : ggertec@yahoo.fr Tél. : (226) 25 37 27 80  
 info@gertec-bf.com (226) 25 47 50 08  
 Site web : www.gertec-bf.com E-mail : tiamangou@yahoo.fr



MAITRISE D'ŒUVRE EN GENIE CIVIL INGENIEURS CONSEILS

12 BP 63 Ouagadougou 12 Tél : +226 25 36 08 08  
 Email : kondiap@gmail.com Mob : +226 70 28 67 37  
 giesarl14@gmail.com +226 78 24 25 10



**Groupe de Réalisation et d'Etudes Techniques  
en constructions Civiles et Hydraulique**

**DOMAINES D'INTERVENTION**

**Bâtiment - Ouvrage d'art - Hydraulique  
Environnement - Transport - Pistes  
Aménagements - AEP - Energie**

[www.gretech.net](http://www.gretech.net)

79 rue 16.254 Ouagadougou - 05 BP 6464 Ouagadougou 05 - Burkina Faso  
Tél. : (226) 25 38 21 62 - Cel. : (226) 70 25 05 21 - E-mail : contact@gretech.net



**BUREAU D'ETUDES**

**GENIE CIVIL - TRANSPORTS - AMENAGEMENTS - HYDRAULIQUES**  
[www.gtah-group.com](http://www.gtah-group.com)

Burkina Faso  
01 BP 4814 Ouagadougou 01  
Rue 15.330 Porte N°51, Ex Secteur 15  
Mali : BP E 2756 Bamako Hippodrome  
Rue 254, Porte N°395  
E-mail : gtah@gtah-group.com  
keita@gtah-group.com

Tél. Burkina : +226 25 38 83 12  
Fax : +226 25 38 77 23  
Cél. BF : +226 70 11 90 83  
+226 07 15 60 78  
Tél. Mali : +223 20 21 90 35  
Cél. Mali : +223 76 42 43 48  
Cél. Togo : +228 92 25 49 12



**Pour mieux réussir vos projets !**

• Génie civil  
• Bâtiments  
• Ouvrages D'Art  
• Route  
• Aménagements  
• Expertises

Tél : +226 25 40 19 69  
70 13 83 14  
78 55 42 77  
11 BP : 701 Ouagadougou 11  
BURKINA FASO  
E-mail : integraleic@gmail.com



MISSIONS D'ETUDES ET DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Génie civil - Génie rural - Routes - Pistes - Forages - Assainissement, etc.

✓ ETUDES  
✓ CONSEILS  
✓ FORMATION  
✓ REALISATION  
✓ SUIVI-CONTROLE  
✓ SUIVI-EVALUATION

11 BP : 1675 OUAGADOUGOU 11  
BURKINA FASO  
TEL : (226) 25 37 88 58 / 25 37 31 08  
CEL : (226) 70 20 31 39/ 78 81 64 00  
memo@fasonet.bf

**NK CONSULTANTS Sarl**

**Eau - Energie - Environnement  
Génie Civil - Travaux Publics**

Cité relai Nioko I - Saaba  
BP 5673 Ouagadougou 01  
Burkina Faso

Tél.: +226 25 50 88 11  
+226 76 64 40 14  
E-mail : nk.consulting@yahoo.fr



**PIC INTERNATIONAL SARL  
POOL D'INGENIEURS CONSEILS**  
BUREAU D'ETUDES ET D'INGENIERIE CONSEIL POUR LE DEVELOPPEMENT

- Études dans la construction de bâtiments, des travaux publics (routes, voiries, assainissement...), des ouvrages d'art, de l'hydraulique, de la construction métallique ;
- Direction de travaux : suivi-contrôle et supervision des travaux
- Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments

09 BP 617 Ouagadougou 09  
BURKINA FASO  
Email : infos@pic-intl.com / coulibaly@pic-intl.com

Tél. : +226 25 45 71 56  
70 14 32 09  
78 12 43 37

**PLANETE INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT**  
Bureau d'Experts pour Etudes & Assistance Technique



- Génie Civil - Expertise Immobilière  
- Eau - Environnement - Energie  
- Développement rural

E-mail : pid.ingenierie@gmail.com  
ilboudofrancisjob@yahoo.fr

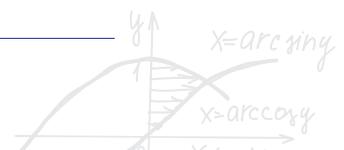
Tél.: +226 25 65 00 86  
+226 72 68 04 44  
Somgandé - Ouaga



**INGENIEURS CONSEILS**

- Bâtiment  
- Travaux Publics  
- Hydraulique  
- Environnement

Tél. : +226 25 37 39 80 /25 47 22 81  
09 BP 167 Ouagadougou 09  
351 Rue 14.158  
E-mail : serein@fasonet.bf





## Simply our Genius! SARL

### BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES

DE CONSTRUCTIONS CIVILES ET INDUSTRIELLES  
- SUIVI, CONTRÔLE & COORDINATION DE TRAVAUX  
- EXPERTISES- RECHERCHE & DEVELOPPEMENT  
- CONCEPTION ET REALISATION DE LOGICIELS  
& APPLICATIONS POUR SMARTPHONES  
- FORMATIONS - REPRESENTATION

Bur. : +226 70 69 06 86

Mob. : +226 74 01 06 92

Siège social : secteur 6 (cissin)

au 1er étage immeuble G.P. OUBDA

11 BP 1839 Ouagadougou 11

[www.simply-our-genius.com](http://www.simply-our-genius.com)

E-mail : [antoinediasso1@gmail.com](mailto:antoinediasso1@gmail.com)

[simplyourgenius@gmail.com](mailto:simplyourgenius@gmail.com)

# SO GIR AFRIQUE

Ingénieur Conseil Inscrit au Tableau de l'OIGCBF sous le numéro IC.47

## SOCIETE DES GENIES D'AFRIQUE

*Etudes et Assistance en Constructions Civiles*

**BETON ARME - CHARPENTES METALLIQUES - OUVRAGES D'ART**

**HYDRAULIQUE - ENERGIE - HYDROCARBURES**

Contact: (00226) 70 20 89 46 - 78 38 42 00 - 75 85 44 45 (WhatsApp)

05 BP 6281 Ouagadougou 05 - Burkina Faso

[www.sogirafrique.com](http://www.sogirafrique.com) - [sogirafrique@sogirafrique.com](mailto:sogirafrique@sogirafrique.com)

## TC CONSULT

**TECHNI- CONSULT**  
Bureau d'Etudes & Ingénieurs Conseils

.....  
Pour toutes prestations d'études et de contrôle en  
TP, Bâtiment, Hydraulique, Génie Rural, etc.

05 BP 6161 Ouagadougou 05

BURKINA FASO

E-mail : [tconsult@faonet.bf](mailto:tconsult@faonet.bf)

Tél. B. : +226 25 43 12 37

Fax : +226 25 43 17 64

Cel : +226 76 66 33 06

+226 70 13 13 55

## TOUS AZIMUTS INGENIERIE CONSEILS SARL

Compétence - Efficacité - Opérationnalité

- Bâtiment - Travaux Publics - Eau et Assainissement  
- Hydraulique - Environnement

**Etudes - Suivi contrôle - Evaluation - Conseils  
- Formation**



Tél. : +(226) 25 39 10 63 - 70 20 55 84

14 BP 126 Ouagadougou 14 - E-mail : [tousazimuts.ic@gmail.com](mailto:tousazimuts.ic@gmail.com)



## ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO (OIGCBF)

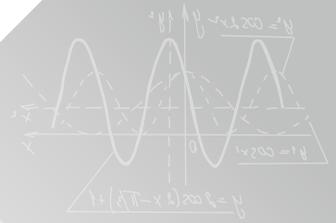
Tél. : +226 25 38 38 21

Mob : +226 72 70 64 07

14 BP 269 Ouagadougou 14

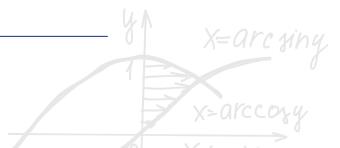
Mail : [oigc@oigcbf.org](mailto:oigc@oigcbf.org)

Site web : <http://oigcbf.com>

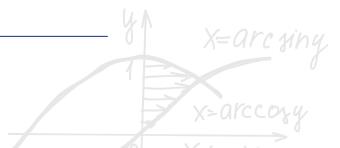


**ALBUM PHOTO  
10<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**











# NUMÉROS UTILES

**Indicatif téléphonique :** 226

**Centre médical international (24h/24) :**  
70 20 00 00

**Police :** 17

**Pompiers :** 18

**Gendarmerie :**  
80 00 11 45 / 25 30 62 71

**En cas d'attaque de coupeurs de route :**  
10 10

**ONEA / Fuite et Dépannage :**  
80 00 11 11 / 70 17 47 20

**SONABEL :**  
80 00 11 30  
(+226) 25 30 61 00/02/03/04

**Numéro vert d'alerte et de dénonciation  
des cas de violence basés sur le genre :**  
80 00 12 87

**Direction Générale des Impôts :**  
25 30 89 85

**Comité National de Secours d'Urgence  
et de Réhabilitation (CONASUR) :**  
25 34 70 03

**Direction Générale de la Protection Civile  
(DPC) :**  
25 30 41 86

**Centre médical international :**  
+226 25 30 66 07  
+226 70 20 00 00 (permanence 24h/24)

**Clinique Notre-Dame-de-la-Paix :**  
+226 25 35 61 53  
+226 25 35 61 54  
  
+226 25 35 61 55

**Clinique Les Flamboyants :**  
+226 25 30 76 00

**Clinique Les Genets :**  
+226 25 37 43 80  
+226 25 37 43 81  
+226 25 37 43 82  
+226 25 37 43 83  
+226 78 88 38 88

**Clinique El Fateh Suka :**  
+226 25 43 06 00  
+226 25 43 06 01

**Clinique du cœur :**  
+226 25 39 74 74

**Centre médical Agir :**  
+226 25 36 34 85

**Directions Régionales ONEA**

Banfora : 20 91 01 38  
20 91 07 66

Koupela : 40 70 01 62

Koudougou : 25 44 00 19  
25 44 02 48

Kaya : (226) 40 45 33 27

Ouahigouya : 40 55 00 57

Fada : 40 77 01 70

Pô : 25 40 31 55

**BOBO-DIOULASSO**

**Police :** 17

**Pompiers :**  
+226 20 98 26 71

**Gendarmerie :**  
+226 20 97 00 32

**Burkina Secours :**  
+226 20 97 01 43

**Clinique Saint-Léopold :**  
+226 20 97 00 44  
+226 20 97 00 45  
+226 20 97 00 47

**Clinique Rosetta :**  
+226 20 98 31 31

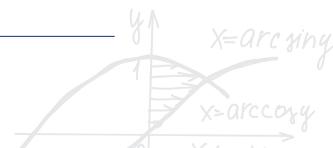
**Clinique Leila :**  
+226 20 97 33 93

**Centre médical Cemmatra :**  
+226 20 97 49 49

**Espace médical du Sya :**  
+226 20 97 00 48

**Hôpital Sanou Souro :**  
+226 20 97 00 44  
+226 20 97 00 45  
+226 20 97 00 47

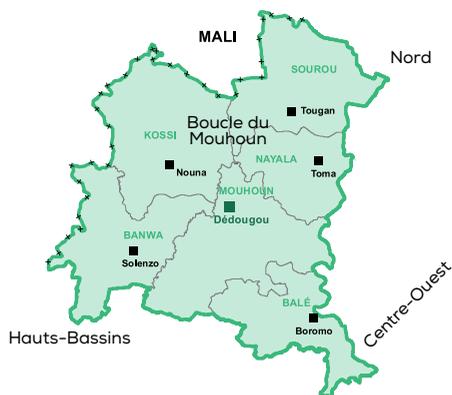
**Burkina Secours (premiers secours) :**  
+226 20 97 01 43  
+226 76 60 60 60



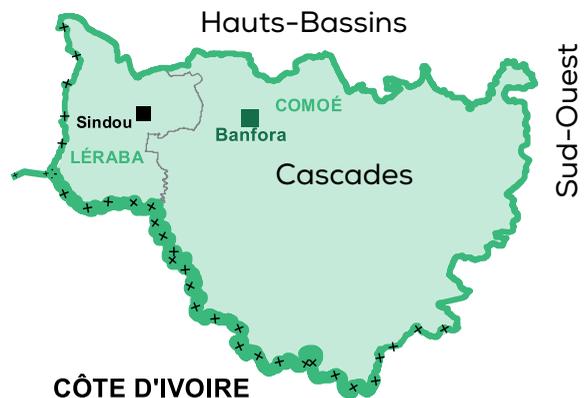
# DISTANCES ENTRE LES VILLES DU BURKINA FASO EN KM

	BANFORA	BOBO-DIOULASSO	BOROMO	DEDOUGOU	DIAPAGA	DJIBO	DORI	FADA N'GOURMA	GAOUA	GOROM-GOROM	KAYA	KOUDOUGOU	KOUPELA	LEO	MANGA	OUGADOUGOU	OUAHIGOUYA	PO	TENKODOGO	ZINIARE
BANFORA		85	264	264	872	565	706	666	197	762	539	373	578	470	538	441	456	585	624	475
BOBO-DIOULASSO	85		179	176	787	480	621	581	211	677	454	288	493	385	453	360	357	500	539	390
BOROMO	264	179		112	608	383	442	402	204	498	275	109	314	206	274	176	302	321	360	211
DEDOUGOU	264	176	112		656	301	490	450	314	546	323	128	362	365	322	225	192	369	408	259
DIAPAGA	872	787	608	656		708	602	206	812	658	435	428	294	636	528	431	599	575	340	465
DJIBO	565	480	383	301	708		440	502	587	496	273	274	414	411	387	290	109	434	460	337
DORI	706	621	442	490	602	440		396	646	56	167	362	308	470	362	271	296	409	354	231
FADA N'GOURMA	666	581	402	450	206	502	396		606	452	229	322	88	450	322	236	396	369	134	259
GAOUA	197	211	204	314	812	587	646	606		502	479	313	518	206	478	391	478	525	564	415
GOROM-GOROM	762	677	498	546	658	496	56	452	502		225	418	364	526	418	321	387	485	410	287
KAYA	539	454	275	323	435	273	167	229	479	225		195	141	303	195	98	161	242	187	60
KOUDOUGOU	373	288	109	128	428	274	362	322	313	418	195		234	137	194	97	278	93	280	131
KOUPELA	578	493	314	362	294	414	308	88	518	364	141	234		342	234	139	305	281	42	171
LEO	470	385	206	365	636	411	470	450	206	526	303	137	342		302	205	302	349	388	239
MANGA	538	453	274	322	528	387	362	322	478	418	195	194	234	302		97	278	93	280	131
OUGADOUGOU	441	360	176	225	431	290	271	236	391	321	98	97	139	205	97		195	145	183	34
OUAHIGOUYA	456	357	302	192	599	109	296	396	478	387	161	278	305	302	278	195		326	351	215
PO	585	500	321	369	575	434	409	369	525	485	242	93	281	349	93	145	326		327	178
TENKODOGO	624	539	360	408	340	460	354	134	564	410	187	280	42	388	280	183	351	327		217
ZINIARE	475	390	211	259	465	337	231	259	415	287	60	131	171	239	131	34	215	178	217	

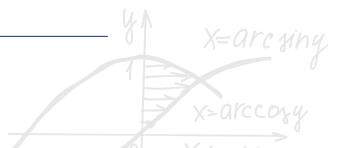
# LE BURKINA FASO ET SES 13 RÉGIONS



**Région de la Boucle du Mouhoun**



**Région des Cascades**

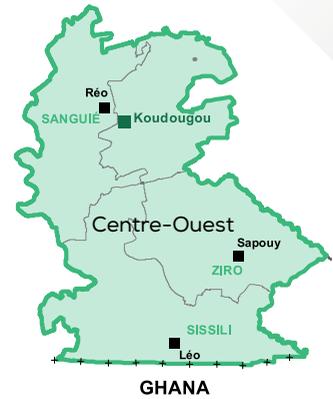




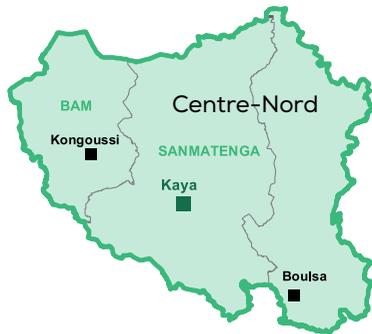
Région du Centre



Région du Centre-Est



GHANA  
Région du Centre-Ouest



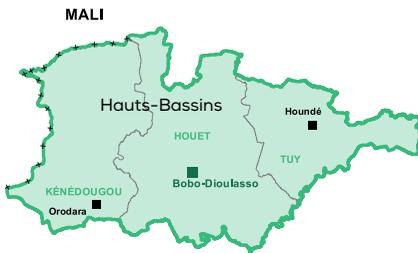
Région du Centre-Nord



Région du Centre-Sud



Région du Nord



Région des Hauts-Bassins



Région de l'Est



CÔTE D'IVOIRE  
Région du Sud-Ouest



Région du Sahel



Région du Plateau-Central

Conception et impression :

**RACINE**  
C O N S E I L 

18 BP 332 Ouagadougou 18 - BURKINA FASO  
Cel. : +226 70 00 55 01 / 76 60 31 91 / 79 62 62 87  
E-mail : [sekou.barry@racine-conseil.net](mailto:sekou.barry@racine-conseil.net)  
Web : [www.racine-conseil.net](http://www.racine-conseil.net)





Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso (OIGC-BF)

Tél. : +226 25 38 38 21 - Mob : +226 72 70 64 07

Adresse : 14 BP 269 Ouagadougou 14

Mail : [contact@oigc-bf.com](mailto:contact@oigc-bf.com) - Site web : [www.oigc-bf.com](http://www.oigc-bf.com)